EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 septembre 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six septembre deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Nicolas BONNET, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Cécile AUDET à Jérôme AUSLENDER, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX à Saïd Akim BARA**
Excusé(e)s :	**Anne FAUROT**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE arrive avant le débat sur la question 2.
Monsieur Antoine RECHAGNEUX et Madame Isabelle PADOVANI quittent la séance avant la question 18 examinée en fin de séance à huis clos.

Rapport N° 3

RAPPORT ANNUEL EAU ET ASSAINISSEMENT 2013

Rapporteur : Madame Odile VIGNAL

La Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement a rendu obligatoire la présentation au Conseil Municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement destiné notamment à l'information des usagers, et ceci quel que soit le mode de gestion.

Ces dispositions intégrées dans le Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2224-5), ont été précisées par le décret n° 95-635 en date du 6 mai 1995.

Les communes, ayant transféré en tout ou partie leurs compétences à un établissement public de coopération intercommunale, doivent présenter également au Conseil Municipal le rapport établi par cet organisme.

Le rapport annuel est mis à la disposition du public à la mairie et à la mairie annexe, dans les quinze jours suivant son adoption par le Conseil Municipal.

Parallèlement, un exemplaire est adressé au Préfet pour information.

Toujours dans l'esprit de transparence souhaité par la loi de 1995, le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 complété par l'arrêté modificatif du 2 décembre 2013 a modernisé ces rapports afin d'améliorer l'accès à l'information des usagers et faire progresser la qualité des services d'eau et d'assainissement.

Ainsi, à partir de l'exercice 2008, des indicateurs de performance ont été définis, et les caractéristiques à renseigner ont complètement été revues.

Le rapport qui vous a été remis en version dématérialisée, sur CD-Rom, concernant l'exercice 2013, comporte les indications techniques et financières pour les compétences exercées par la Ville en régie directe, à savoir la production et la distribution d'eau potable ainsi que la collecte et le transport des eaux usées. Il est complété par le rapport établi par Clermont Communauté au sujet du traitement des eaux usées.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de donner un avis favorable au contenu de ce rapport.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 9 octobre 2014

Pour le Maire et par délégation
l'Adjoint,

Nicolas BONNET



2013

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

VILLE DE CLERMONT FERRAND

SOMMAIRE

Introduction....4

Indicateurs descriptifs et de performance - Récapitulatif....5

I - Présentation générale des services d'eau et d'assainissement....6

Les compétences des services....7

Les agents....8

Les locaux....8

II - Le service public de l'eau potable....9

Les caractéristiques techniques....10

Le territoire et la population desservie....10

Les ressources....10

La localisation des points de prélèvement et nature des ressources utilisées....10

Les captages de la chaîne des Puys....10

Les eaux du Val d'Allier....11

Les volumes achetés....12

Les volumes produits....12

La surveillance des ressources (quantité)....13

Les volumes distribués....14

Le réseau....15

Le nombre de compteurs....17

La radio-relève....17

Le programme de renouvellement des compteurs....17

Les indicateurs de performance....19

La qualité des eaux distribuées....19

La surveillance de la qualité....19

Les données relatives à la qualité de l'eau....20

Autres analyses....21

Analyses d'eaux pour les autres services de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement…21

Analyses pour Clermont Communauté....21

Analyses des eaux de clients....21

Étude de la nappe alluviale du Val d'Allier....21

La connaissance du réseau et la gestion patrimoniale....22

Le rendement du réseau....22

L'indice linéaire des volumes non comptés....23

L'indice linéaire des pertes de réseau....24

Le taux moyen de renouvellement des réseaux....24

La protection de la ressource....25

Les interruptions de service non programmées....25

Les délais d'ouverture des branchements....26

La durée d'extinction de la dette....26

Le taux d'impayés....26

La gestion des réclamations....27

Le financement des investissements....27

Les travaux engagés pendant l'exercice 2013....27

Les travaux de suppression des branchements en plomb....28

La dette....29

Les projets et les travaux....29

Les abandons de créances et les versements à un fonds de solidarité....30

La coopération décentralisée....30

III - Le service public de l'assainissement....31

Le service public de l'assainissement collectif....32

Les caractéristiques techniques....32

Le territoire desservi....32

Le nombre d'habitants desservis et d'abonnés....32

Les usagers non domestiques....32
L'évaluation des charges....32
Les réseaux de collecte....33
Les indicateurs de performance....35
La connaissance des réseaux et la gestion patrimoniale....35
La conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration....36
Le taux de boues évacuées de façon conforme....36
La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de la police de l'eau....36
L'indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux....36
Le taux de débordement des effluents chez les usagers....36
Le nombre de points de réseau avec interventions fréquentes....36
Le taux moyen de renouvellement des réseaux....36
La durée d'extinction de la dette....37
Le taux d'impayés....37
La gestion des réclamations....38
Le financement des investissements....38
Les travaux engagés pendant l'exercice 2013....38
La dette....39
Les projets et les travaux....39
Les actions de solidarité et de coopération décentralisée....40
Les abandons de créances et les versements à un fonds de solidarité....40
La coopération décentralisée....40
Le service public de l'assainissement non collectif....40
Les caractéristiques techniques....40
L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif....41
La tarification du service et les recettes du service....41
IV - La tarification et les recettes des services d'eau et d'assainissement....42
Le type de tarification....43
Les catégories de tarifs....43
Les autres prestations....43
La facture d'eau....44
Les éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau....44
Les modalités d'évolution et de révision des tarifs....45
Les recettes des services....49
V - ANNEXES
Annexe 1
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement communautaire - Année 2013
Annexe 2
Contenu des analyses types
Annexe 3
Fiche d'information « Normes réglementaires de la qualité de l'eau potable »
Annexe 4
Fiches d'information du public « Quelle eau buvez-vous ? » - Agence Régionale de Santé Auvergne (ARS)
Annexe 5
Tarifs eau et assainissement 2014
Annexe 6
Dépenses d'exploitation prévisionnelles eau et assainissement 2014
Annexe 7
Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
Annexe 8
Exemple de facture semestrielle 2014 pour un abonné domestique
Annexe 9
Lettre d'information du Service de l'Eau et de l'Assainissement 2014
Annexe 10
Document de présentation « Création d'une unité de traitement de l'eau potable »

Introduction

En vertu de la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi Barnier, et du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 (désormais codifiés dans le Code Général des Collectivités Territoriales, respectivement L2224-5 et articles D2224-1 à D2224-5), **le maire est tenu de présenter au** Conseil Municipal, depuis l'exercice 1995, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics **de l'eau potable et de l'assainissement**, quel que soit le mode de gestion de ces services (régie ou service délégué).

Par ailleurs, ce rapport doit être mis à disposition du public, dans les 15 jours suivant la présentation au Conseil Municipal (communes de plus de 3 500 habitants).

Toujours dans l'esprit de transparence souhaité par la loi de 1995, le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) a modernisé ces rapports afin **d'améliorer l'accès des usagers à l'information et faire progresser la qualité des services d'eau et d'assainissement**.

Ainsi, depuis l'exercice 2008, des indicateurs de performances ont été définis, et les caractéristiques à renseigner ont complètement été revues.

Indicateurs descriptifs et de performance - Récapitulatif

(Décret et arrêté du du 2 mai 2007 – Arrêté modificatif du 2 décembre 2013)

Indicateur	unité	2011	2012	2013	moyenne nationale 2010 [2]
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	138 588	143 669	144 817	-
Taux de conformité des prélevements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire (critères microbiologiques)	%	100%	100%	100%	99,5%
Taux de conformité des prélevements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire (critères physico-chimiques)	%	100%	99,8%	100%	98,9%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau	nombre de points	90 sur 100	90 sur 100	105 sur 120	59 sur 100
Rendement du réseau de distribution	%	86,4%	83,3%	84,1%	79,6%
Indice linéaire des volumes non comptés	m^3/km/jour	10,9	13,0	14,0	-
Indice linéaire des pertes en réseau	m^3/km/jour	9,3	11,4	11,4	-
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (sur 5 ans)	%	1,4%	1,3%	1,1%	0,57%
indice d'avancement de protection de la ressource	%	80%	80%	80%	68%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000 abonnés	3,5	4,7	2,6	3,1
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	jours ouvrables	1 jour	1 jour	1 jour	-
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100%	100%	100%	-
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	non connu	0,30%	1,17%	1,18%
Taux de réclamations eau et assainissement	nb/1000 abonnés	10	11,8	12	-
Durée d'extinction de la dette	an	4,5	4,9	6,5	2,6
Abandons de créances et versements fonds de solidarités (raméne au m^3 facturé)	€/m^3	0,0003	0,0049	0,0021	0,0030
Nombre d'habitants desservis	hab	138 588	143 669	144 817	-
Taux de desserte par des résaux de collecte d'eaux usées	%	98%	98%	98%	95,4%
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	nombre	11	11	23	-
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	nombre de points	90 sur 100	90 sur 100	25 sur 120	57 sur 100
Conformité de la collecte des effluents (directive ERU)	%	100%	100%	en cours	-
Conformité des équipements d'épuration (directive ERU)	%	100%	100%	en cours	85,1%
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (directive ERU)	%	100%	100%	en cours	80,0%
Taux de boues évacuées de façon conforme	%	100%	100%	100%	97,0%
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	nombre /1000 hab	0	0	0	0,0025
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des intervenations fréquentes de curage par 100 km de réseau ("points noirs")	nombre / 100 km	0,6	0,5	0,5	7,44
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (sur 5 ans)	%	1,0%	1,0%	0,9%	0,54%
Conformité des équipements d'épuration au regard des prescriptions de la police des eaux	%	100%	100%	100%	-
Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux	nombre de points	50 sur 120	110 sur 120	110 sur 120	42 sur 120
Durée d'extinction de la dette	an	6,6	7,3	8,0	6,3
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	non connu	0,23%	1,66%	1,3%
Montant des abandons de créances et versement fonds de solidarité (ramené au m^3 facturé)	€ / m^3	0,0004	0,0013	0,0011	0,004
Prix TTC du service au m^3 (prix moyen total)	€ / m3	2,55	2,71	3,015	3,66

I - Présentation générale des services d'eau et d'assainissement

Les compétences des services

La Ville de Clermont-Ferrand gère en régie directe dotée de budgets annexes la production et la distribution d'eau potable, ainsi que la collecte et le transport des eaux usées.

Il s'agit entre autres missions de :

- capter, traiter, contrôler et stocker l'eau ;
- distribuer l'eau potable ;
- gérer l'évacuation des eaux usées ;
- contrôler en permanence le fonctionnement des automatismes et des réseaux grâce à des installations de supervision ;
- entretenir les réseaux et les diverses structures ;
- intervenir sur tous les incidents 24 heures sur 24 ;
- initier, concevoir et suivre les chantiers de travaux neufs ;
- relever les compteurs d'eau et gérer les relations avec plus de 22 000 abonnés.

Le traitement des eaux usées est effectué par la station intercommunale d'épuration appartenant à Clermont Communauté.

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2005, la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Communauté ont souhaité mutualiser leurs moyens pour assurer la part de compétence assainissement exercée par l'agglomération.

Une convention de mise à disposition de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement a été passée entre les deux collectivités en application de la loi du 13 août 2004. En 2012, elle a été actualisée suite à la parution de nouveaux textes (loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 et décret n° 2011-515 du 10 mai 2011). Le service ainsi mutualisé, lorsqu'il travaille pour Clermont Communauté, a pris le nom de service d'Assainissement de Compétence Communautaire (ACC) et est rattaché à la Direction des Services Opérationnels. Il est chargé notamment de :

- la mise en œuvre du volet assainissement eaux usées et la participation à la mise en œuvre du volet assainissement pluvial du schéma directeur d'assainissement de l'agglomération ;
- la réalisation d'études générales ou particulières ;
- le contrôle de l'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales ;
- l'exploitation et le développement du réseau de mesure communautaire sur les réseaux assainissement et les ruisseaux ;
- l'établissement des documents destinés à l'Agence de l'Eau ou au Service de Police des Eaux ;
- la mise en place d'un suivi qualitatif des ruisseaux de l'agglomération (prélèvements et analyses) ;
- la conduite d'opérations relatives à l'assainissement ou à l'aménagement hydraulique, réalisées avec des maîtres d'œuvre externes ;
- la maîtrise d'œuvre interne des travaux d'assainissement ou hydrauliques courants ;
- la participation à des opérations de communication et d'animation pédagogique (organisation des visites de station d'épuration) ;
- la participation à l'élaboration du Système d'Information Géographique (SIG) ;
- les prévisions et le suivi budgétaire…

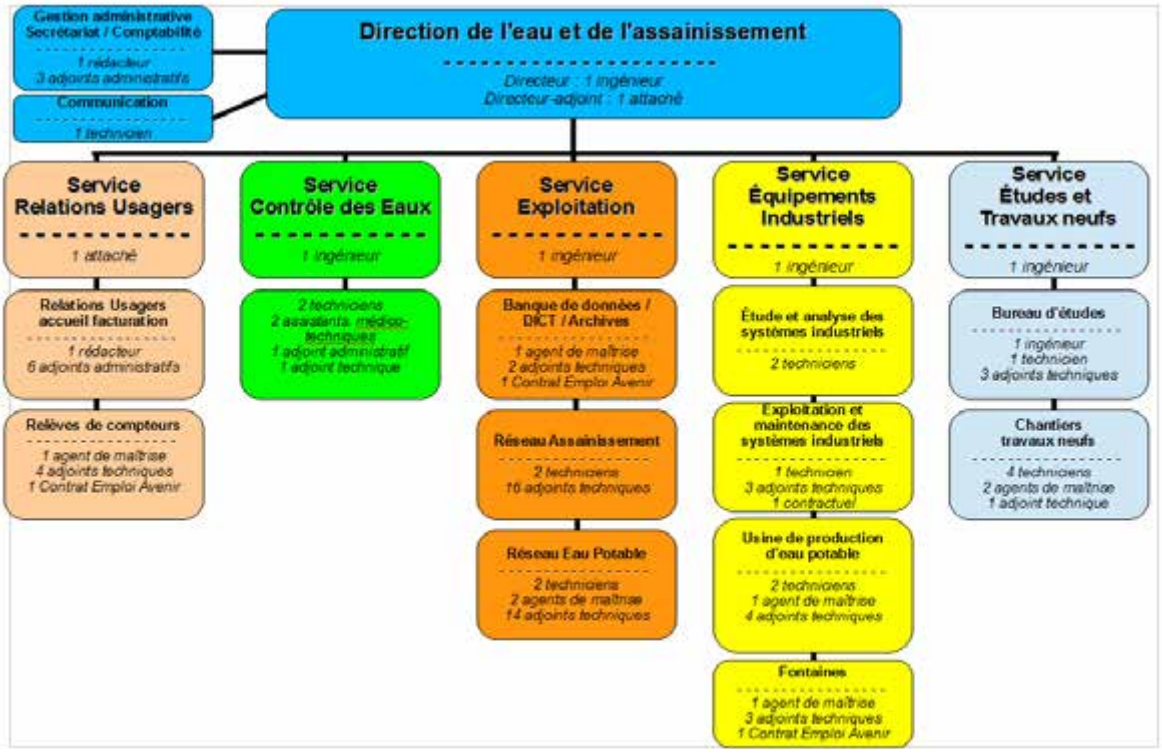
La compensation financière de cette mise à disposition versée par Clermont Communauté à la Ville de Clermont-Ferrand s'est élevée en 2013 à 601 636 €, contre 462 577 € en 2012 et 215 000 € les années précédentes. Ces différences s'expliquent par la prise en compte, dans la nouvelle convention, du volume d'activité réellement exercé, alors que l'ancienne convention était basée sur un forfait.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement communautaire est intégré en *annexe 1* du présent document, pour être porté à la connaissance du Conseil Municipal et des usagers clermontois. Il traite en particulier des performances de la station d'épuration et de son exploitation par VEOLIA Eau, titulaire

du contrat d'exploitation. Ce rapport comporte également, dans sa partie financière, la répartition des coûts d'épuration entre les communes bénéficiaires du service.

Les agents

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA) comprenait au début 2014, **102 postes** (contre 94 au 31 décembre 2012) répartis selon l'organigramme ci-dessous :



L'augmentation du nombre de postes s'explique d'une part par le recrutement de 3 « contrats emplois avenir » (emplois aidés), d'autre part par la ré-organisation du service Équipements Industriels. Afin de répondre aux besoins en terme de gestion du réseau de mesure communautaire (assainissement), une équipe de 5 agents a notamment été créée (« exploitation et maintenance des systèmes industriels », recrutements fin 2013 et début 2014).

Les locaux



La Direction de l'Eau et de l'Assainissement est installée sur **un site principal, 58 boulevard Berthelot**, qui regroupe la plupart des fonctions techniques, administratives et relations usagers, afin d'apporter le meilleur service possible à l'usager. Le bâtiment est facilement identifiable (face à l'Hôtel des Impôts) et bien signalé. Il est à la fois desservi par le bus à proximité et doté d'un parking à la disposition des visiteurs.

L'accueil du public est assuré du lundi au vendredi, de 8h15 à 17h45 sans interruption. En dehors de ces heures et en cas de besoin, les agents de permanence interviennent 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Quelle que soit la nature des demandes, elles peuvent être satisfaites sur ce site unique : branchements, abonnements, renseignements divers sur la desserte des terrains, travaux en cours ou prévus, dépôt d'échantillons d'eau pour analyse… La présence d'un guichet « accueil » facilite les démarches des usagers.

Un certain nombre d'agents de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement est basé sur deux autres sites : **le laboratoire**, 10 rue Louis Rosier à La Pardieu, pour les 7 agents du service Contrôle des eaux, et **l'usine élévatoire**, sur la commune de Cournon d'Auvergne, pour 7 agents chargés de la production d'eau.

II - Le service public de l'eau potable

Les caractéristiques techniques

Le territoire et la population desservie

Le service de l'eau de la Ville de Clermont-Ferrand alimente essentiellement ses 144 817 habitants [1], ainsi qu'une partie des communes de Mezel et Cournon d'Auvergne (vente eh gros aux communes).

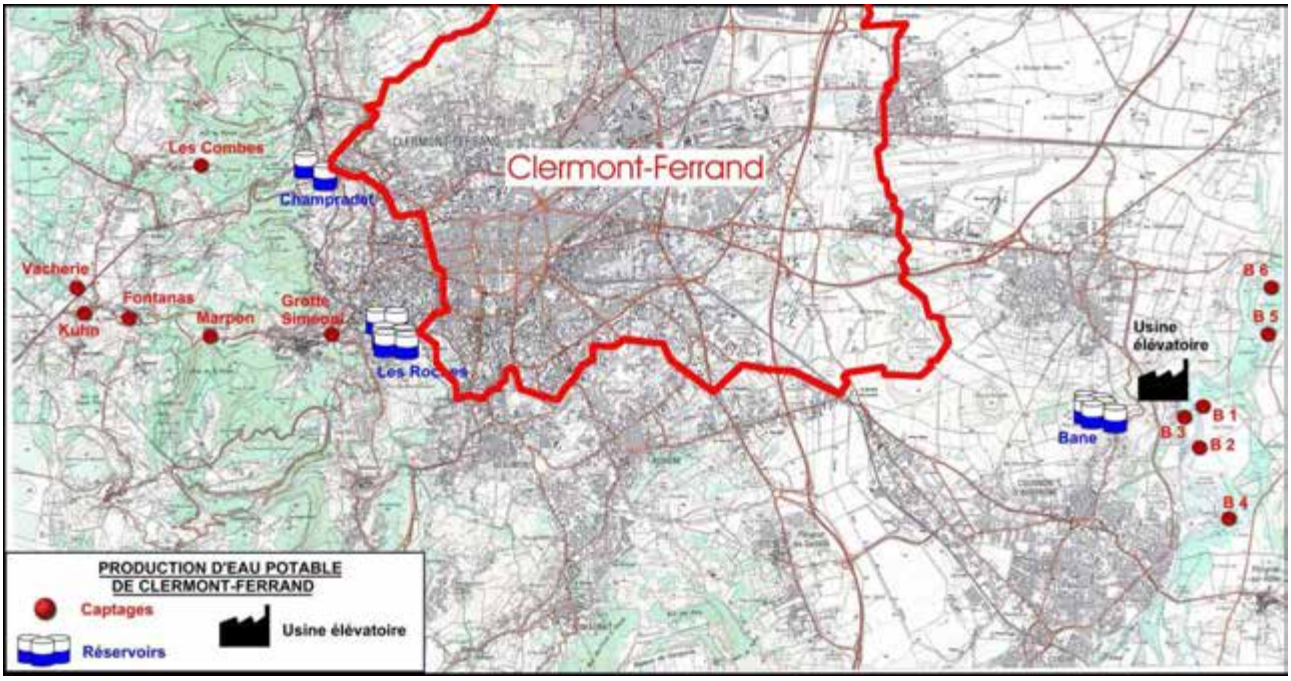
Au total, le service compte **22 679 abonnés** en 2013.

On distingue :

- les **abonnés dits « domestiques »** utilisant l'eau pour des besoins domestiques (immeubles, maisons individuelles…) ;
- les **abonnés dits « gros consommateurs »** utilisant l'eau pour des activités à caractère industriel ou commercial.

Les ressources

La localisation des points de prélèvement et nature des ressources utilisées



Les captages de la chaîne des Puys



Deux sources - **les Grottes et Marpon** - sont situées sur la commune de Royat. Trois autres - **les Combes, Kuhn et Fontanas** – sont implantées sur la commune d'Orcines.

L'exploitation de la source des Grottes a été abandonnée en janvier 2006 suite à une pollution par des hydrocarbures. Cette source étant par ailleurs non protégeable, son exploitation ne sera pas reprise. Le puits situé au lieu-dit **La Vacherie** (commune d'Orcines) n'est utilisé qu'en cas de sécheresse.

Ces captages alimentent d'une part le **réservoir des Roches** (26 700 m^3), situé sur la commune de Chamalières, desservant le centre-ville, et d'autre part le **réservoir de Champradet** (6 000 m^3), sur la commune de Durtol, desservant le nord-ouest de la ville.

ZOOM : Recherche de ressources de substitution

Afin de pallier aux difficultés pour assurer la protection de certaines sources de la vallée de la Tiretaine vulnérables aux pollutions, le service procède à la recherche de ressources de substitution.

*Le **site du maar d'Enval,** situé sur la commune d'Orcines, a fait l'objet en 2011 et 2012 d'une étude poussée afin de déterminer les qualités de cette ressource et évaluer sa capacité de renouvellement. Une importante masse d'eau, dont une partie pourrait servir à l'alimentation humaine, a ainsi été mise en évidence. Un pompage d'essai de gros diamètre a été mené à partir de fin 2013 et permettra de confirmer si cette ressource est effectivement exploitable pour les débits souhaités.*



Les eaux du Val d'Allier



L'**usine élévatoire**, construite sur la commune de Cournon, permet de pomper l'eau directement dans la **nappe alluviale de l'Allier** et de l'élever jusqu'au réservoir de Bâne (40 000 m^3). Les installations de pompage comportent 71 puits filtrants situés sur les communes de Cournon, Mezel et Dallet.

ZOOM : Création d'une unité de traitement de l'eau potable



*La Ville de Clermont-Ferrand a décidé de la **construction d'une unité de traitement sur le site du Val d'Allier,** permettant aussi bien de régler des difficultés chroniques (équilibre calco-carbonique, fer, manganèse, amélioration des systèmes de désinfection...), que des problèmes occasionnels (pollution suite à d'éventuels déversements accidentels dans l'Allier, augmentation des concentrations de pesticides, inondations...), et ainsi délivrer en permanence une eau de meilleure qualité.*

- *Après délibération en Conseil Municipal le 30 septembre 2011, un appel d'offres sur la base d'un marché de conception – réalisation a été lancé.*
- *En 2012, a eu lieu notamment la phase d'analyse technique et de négociation Le groupement d'entreprises retenu est OTV / Eiffage Construction / Eiffage Energie / DHA (architecte), pour un montant de 18 340 000 €.*
- ***En 2013 sont intervenues notamment : la phase d'instruction du permis de construire, les autorisations loi sur l'eau, les études complémentaires d'exécution, la destruction des anciens filtres où sera édifié le futur bâtiment.***
- *Cette unité devrait être mise en service début 2016.*

(Voir lettre d'information 2012 en annexe 9 et document de présentation en annexe 10).

Par ailleurs, un **partenariat scientifique** entre la Ville de Clermont-Ferrand, l'Université Blaise Pascal et le CNRS a été mis en place sur la période 2010 – 2013 afin de mener une étude complète sur la nappe alluviale, aussi bien sur ses aspects qualitatifs que dynamiques, et ainsi mieux la connaître. A ce titre, le laboratoire de contrôle des eaux effectue de nombreux prélèvements et analyses, notamment en 2013, 1 134 analyses de métaux ont été effectuées. De plus, à compter de janvier 2013, un suivi plus restreint sur 10 ans a été engagé avec l'aide de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

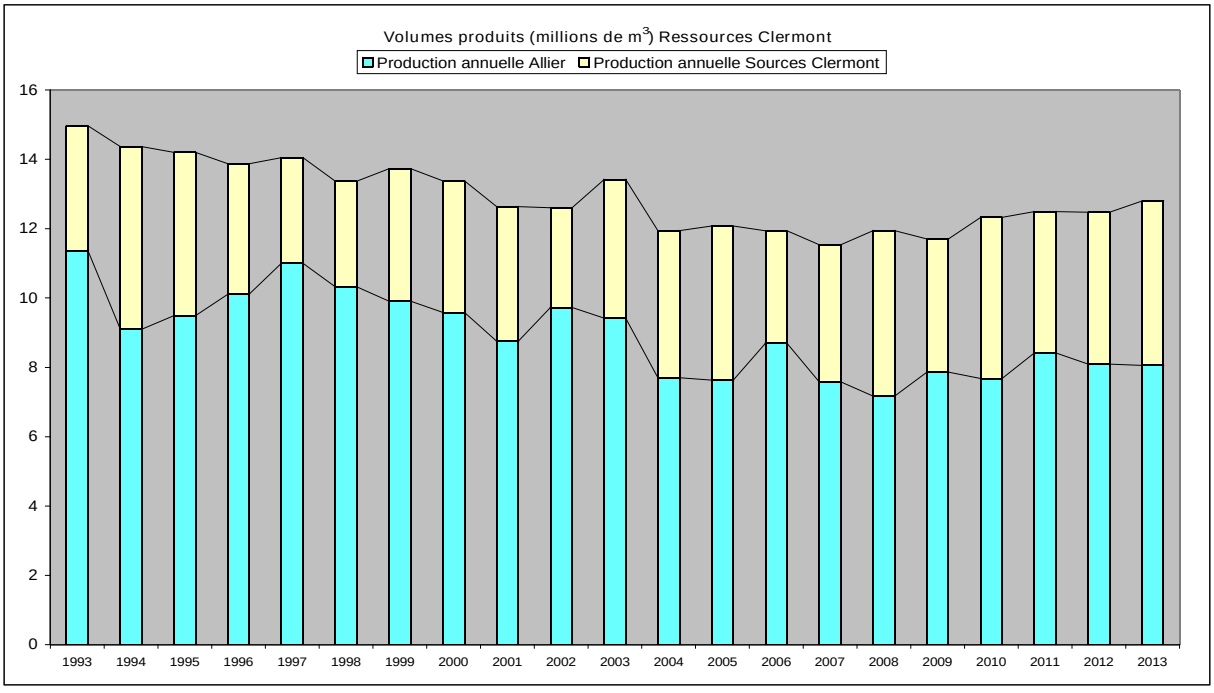
Les volumes achetés

Afin d'alimenter notamment le quartier de Haut-Vallières, non couvert par les réservoirs de la Ville, **Clermont-Ferrand achète de l'eau à Chamalières**, à hauteur de 1 088 441 m^3 pour 2013, soit environ 9 % du volume total mis en distribution (proportion stable). Une partie de cette eau alimente également le réservoir des Roches.

Les volumes produits

Le volume total produit en 2013 s'est élevé à **12 041 498 m^3** (ressources propres, hors achats en gros). Environ 1/3 de ce volume provient des sources et 2/3 de la nappe alluviale de l'Allier. Ces chiffres sont ceux mesurés ou calculés à la ressource même et sont donnés à titre indicatif.

	2011	2012	2012
PRODUCTION			
Sources appartenant à la Ville de Clermont-Ferrand			
Grottes	*0*	*0*	*0*
Marpon	*558 172*	*686 824*	*750 932*
Combes	*611 030*	*685 063*	*757 797*
Kuhn	*132 573*	*68 662*	*121 210*
Fontanas Clermont	*2 772 585*	*2 939 797*	*3 116 833*
Vacherie	*0*	*0*	*0*
TOTAL SOURCES CLERMONT-FERRAND	4 074 360	4 380 346	4 746 772
CHAMP CAPTANT DU VAL D'ALLIER	8 417 540	8 095 318	8 054 558
TOTAL PRODUCTION CLERMONT-FERRAND	12 491 900	12 475 664	12 801 330



La surveillance des ressources (quantité)

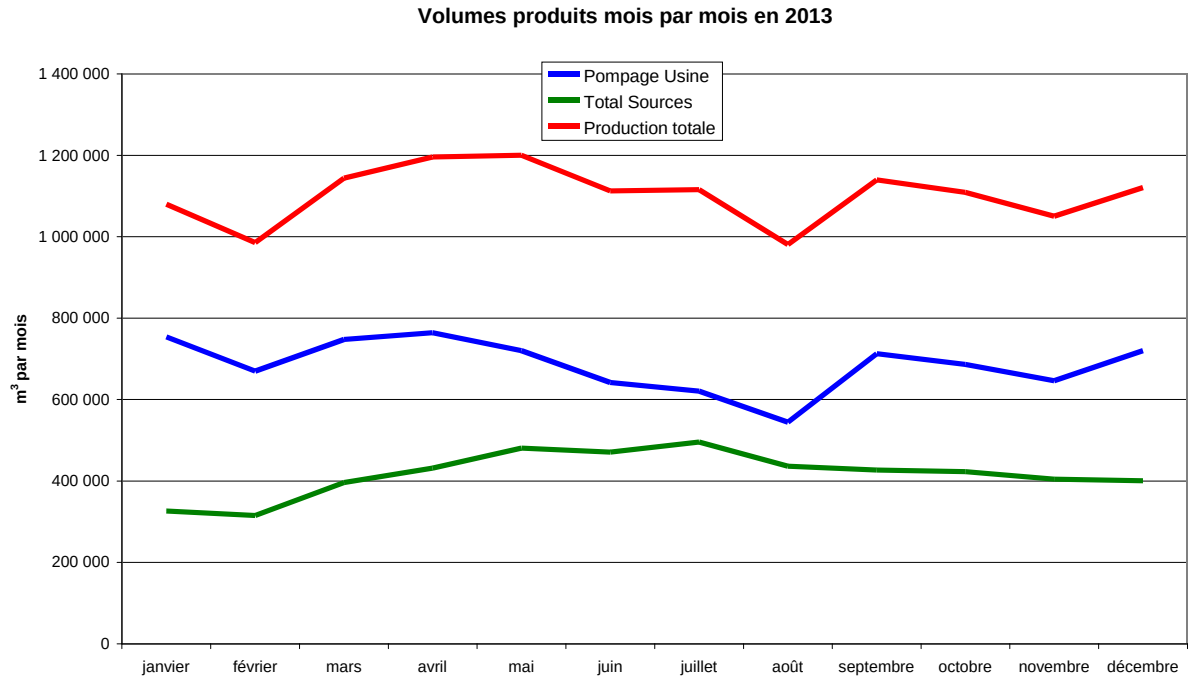
Les ressources font l'objet d'une **surveillance régulière** grâce à la mesure des débits produits et prélevés.

Les prélèvements d'eau sur le champ captant du Val d'Allier font l'objet d'un arrêté préfectoral (arrêté du 22 mai 2001, modifiant l'arrêté du 21 mars 2001). Le niveau d'étiage de cette ressource, soutenu par le barrage de Naussac, est de 1 000 litres / seconde. Le prélèvement autorisé dans la nappe est de 770 l/s.

Les sources de la chaîne des Puys fournissent globalement entre 90 l/s et 200 l/s, le volume autorisé est de 200 l/s.

En cas d'insuffisance des sources situées sur la chaîne des Puys, une partie de la production du Val d'Allier peut être injectée dans le réseau desservi par les réservoirs des Roches.

2013	Volume ou débit autorisé	Volume ou débit minimal	Volume ou débit maximal	Volume ou débit moyen	Production annuelle
Usine Val d'Allier	770 l/s	7 0534 m^3 /j 87 l/s	53 793 m^3 /j (soit 623 l/s)	22 542 m^3 /j soit 261 l/s	8 227 883 m^3
Sources (Clermont-Ferrand + achats Chamalières)	200 l/s	8 718 m^3 / j 101 l/s	17 786 m^3 / j 206 l/s	13 721 m^3 / j 159 l/s	5 007 985 m^3



Remarque : L'année 2013 a été globalement en France une année arrosée et peu ensoleillée. Sur l'agglomération, on note même un excédent hydrique de plus de 80 mm, dû en partie aux différents orages d'été.

Les volumes distribués

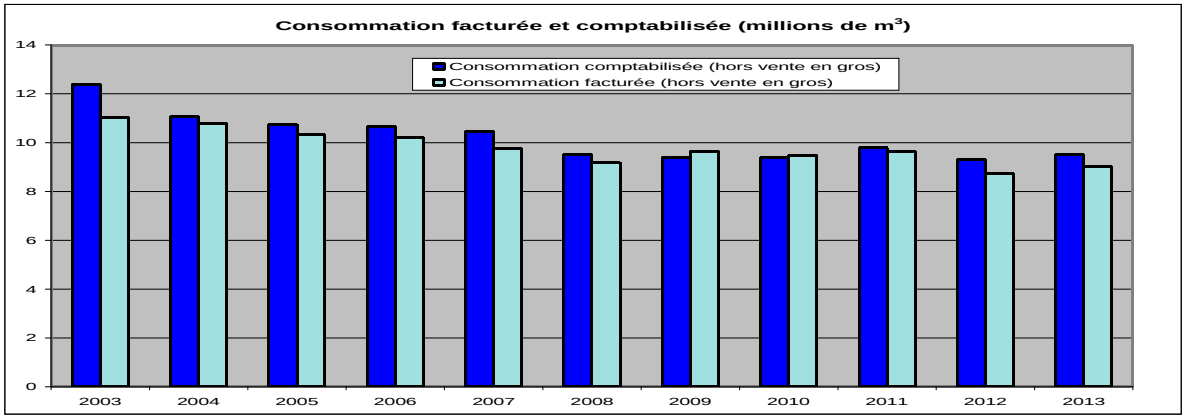
CONSOMMATION	2011	2012	2013
VOLUMES FACTURÉS (hors ventes en gros)	**9 658 942**	**8 743 378**	**9 019 388**
Domestique	*7 989 632*	*7 403 689*	*7 461 935*
Gros consommateurs industriels	*1 669 310*	*1 339 689*	*1 557 453*
VOLUMES COMPTABILISÉS (hors ventes en gros)	**9 785 914**	**9 309 985**	**9 505 821**
VOLUMES NON COMPTABILISÉS ESTIMÉS	**300 000**	**300 000**	**495 000**
MISE EN DISTRIBUTION			
PRODUCTION TOTALE CLERMONT-FERRAND (1)	**11 325 253**	**11 356 544**	**12 041 498**
Production réservoir de Bâne	*8 436 620*	*8 095 318*	*8 054 558*
Production réservoir des Roches (production Clermont hors achats)	*1 934 303*	*2 025 493*	*2 527 783*
Transfert de Bâne vers Roches à décompter	*- 659 915*	*- 611 231*	*- 357 926*
Production réservoir Champradet	*1 614 245*	*1 846 964*	*1 817 083*
ACHATS EN GROS (Chamalières) (2)	**1 080 865**	**1 113 831**	**1 088 441**
dont Haut - Vallières (mise en distribution directement depuis le réseau de Chamalières)	*39 493*	*37 973*	*39 006*
VENTES EN GROS (3)	**634 051**	**777 317**	**1 040 739**
Cournon	*628 735*	*769 732*	*1 028 023*
Mezel	*5 316*	*7 585*	*12 716*
VOLUME TOTAL MIS EN DISTRIBUTION = (1) + (2) - (3)	**11 772 067**	**11 693 058**	**12 089 200**

Le volume total facturé (hors vente en gros) sur 12 mois en 2013 atteint 9 019 388 m^3. A ces chiffres s'ajoute l'eau fournie aux communes de Counon et Mezel, soit 1 040 739 m^3 en 2013, en hausse de plus de 33 %, liée à une forte demande en eau de Cournon. Il convient de noter que ces chiffres sont des volumes facturés sur l'année civile, et peuvent être, pour diverses raisons (délais de facturation…) en décalage avec la consommation comptabilisée.

La consommation comptabilisée par l'ensemble des compteurs existants (abonnés, fontaines avec compteurs…- hors vente en gros) a été de 9 505 821 m^3 en 2013.

Le volume d'eau non comptabilisé estimé correspond à des usages tels que lavages des rues, systèmes d'arrosage ou fontaines sans compteurs, rinçage des conduites après travaux….Des procédures internes ont été mises en place ou initiées en 2013 afin d'affiner ces estimations (enregistrement des volumes utilisés lors des chantiers, travail en lien avec les services de voirie...). Ainsi, ce volume a été estimé pour 2013 à 495 000 m^3, (contre 300 000 m^3 les années précédentes).

La baisse tendancielle globale de la consommation constatée depuis les années 2000 semble se stabiliser depuis 2008.



Le réseau

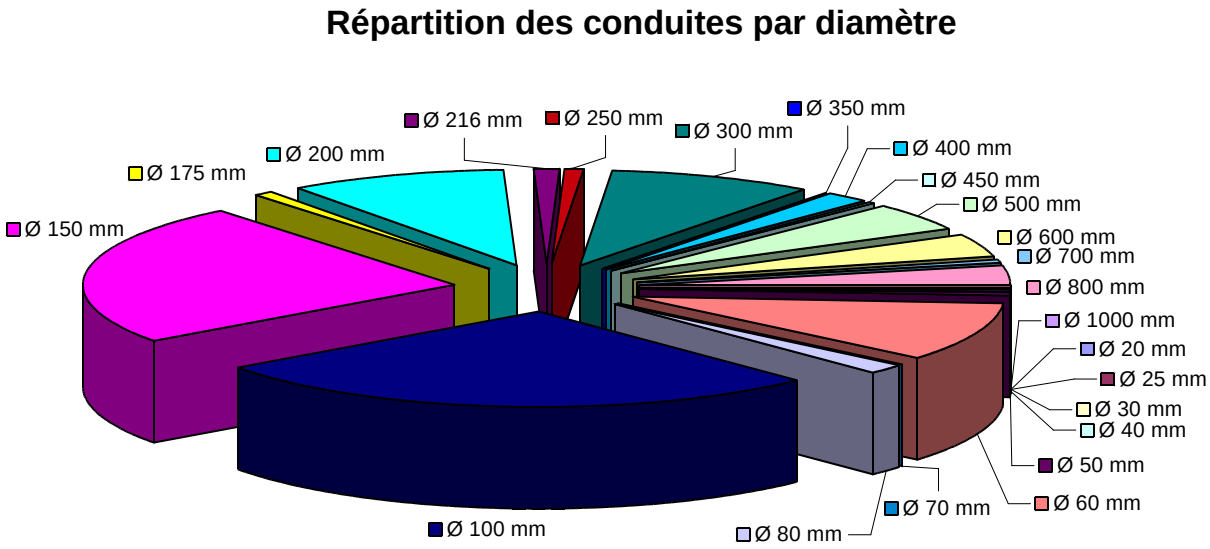


Le réseau d'eau potable compte, au 31 décembre 2013, **504 kilomètres linéaires de conduites** hors branchements.

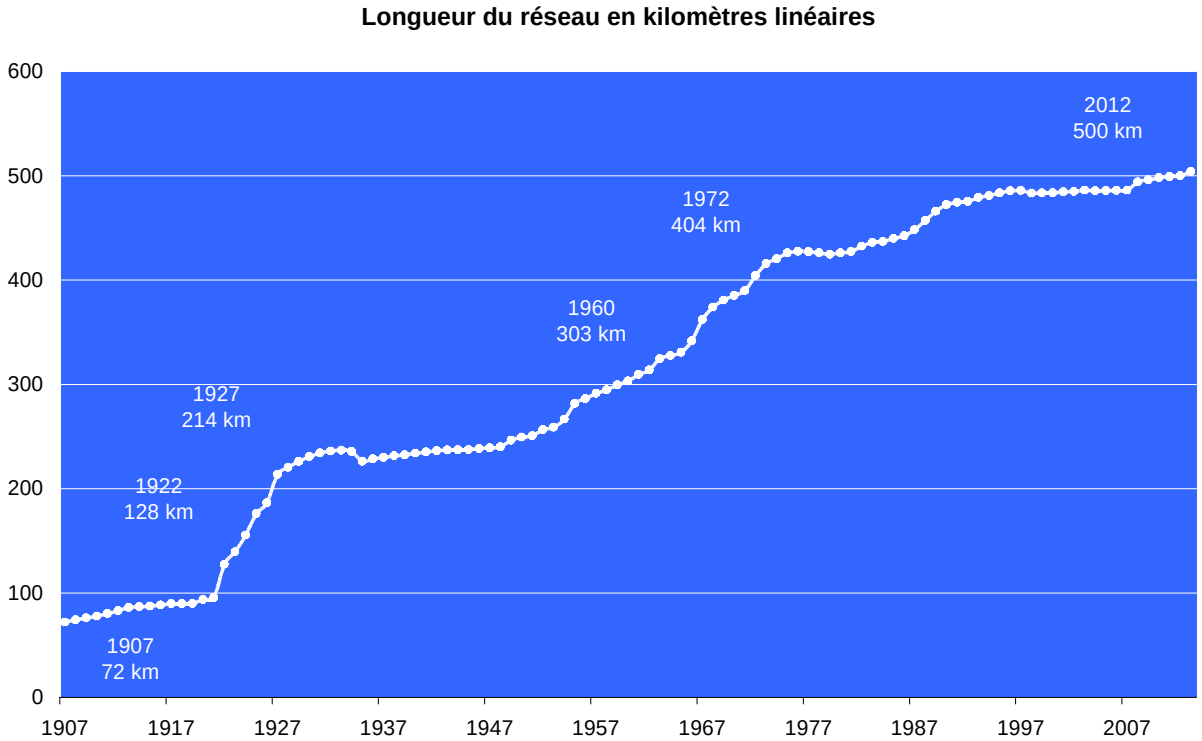
Les principaux travaux réalisés en 2013 sont présentés ci-dessous. **7 kilomètres de conduites ont été posés** (extension ou rénovation du réseau existant).

Travaux eau 2013 Libellé Programme / Opération	Nature des Travaux
Chemin du petit Gandaillat	Pose d'une conduite ø 150 et ø 100 mm
Chemin de la Montagne percée	Pose d'une conduite ø 100
Rue Henri Tourrette (La Gauthière)	Pose d'une conduite de ø 150
Usine élévatoire (réservoir de Bâne)	Pose d'une conduite ø 700
Bd Desaix	Pose d'une conduite ø 300 mm
Réservoir des Roches (phase 3 :rue de Bellevue / Branly (Chamalières) / Nadaud / bd Briand	Renouvellement de conduites ø 60-100-400
Secteur Pasteur Gravenoire Bd Pasteur (Galiéni – de Gaulle) +place Galiéni	Renouvellement de conduites ø100-150-400
Rue Volney	Renouvellement de conduites ø100
Rue du Port Royal	Renouvellement de conduites ø100
Rabanesse	Renouvellement de conduites ø100
Rue Croix Léonardoux	Pose d'une conduite de ø100
Pôle d'Echanges Intermodal Gare	Renouvellement de conduites ø100
Rue Branly	Renouvellement de conduites ø60
Zone d'activités des Gravanche (Bd Pompidou et Chartoire)	Pose de conduites ø150 et 500
Rue Eugène Fourvel	Pose conduite ø 100 (nouvelle voie Champratel)
Rue Nelson Mandela	Pose conduite ø 100 et 150 (nouvelle voie Champratel)
Place des Bughes (entre la rue de Blanzat et l'av Maréchal Leclerc)	Renouvellement de conduites ø60
Flamina	Remplacement conduite d'eau ø100-150-200 dans le cadre des travaux du tram

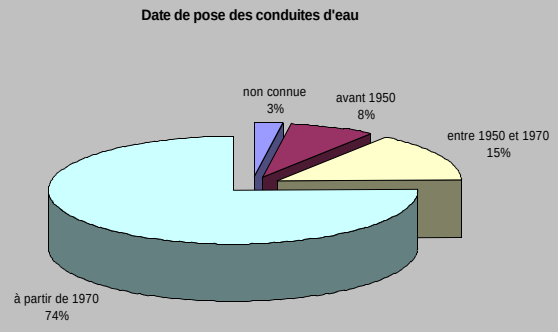
La répartition des conduites par diamètre est représentée par le graphique ci-dessous. Les diamètres 100 et 150 mm totalisent 51 % du réseau.

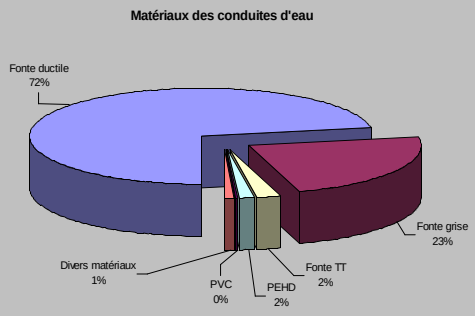


Le graphique ci-dessous présente l'évolution globale du linéaire de conduites d'eau à Clermont-Ferrand sur plus de 100 ans.



ZOOM : L'âge et les matériaux des conduites





L'âge des conduites constitue un indicateur intéressant de la connaissance du réseau d'eau.
Le graphique ci-dessus répartit le kilométrage de conduites existantes en 4 catégories :

- *conduites dont la date de pose n'est pas connue (trop ancienne ou non renseignée dans la base de données) ;*
- *conduites en fonte grise posées avant 1950 (de plus de 60 ans) ;*
- *conduites posées entre les années 1950 et 1970, date jusqu'à laquelle la plupart des conduites étaient en fonte grise (matériau cassant pouvant amener à des casses de conduites) ;*
- *conduites posées après les années 1970, date à partir de laquelle la fonte ductile a été employée en remplacement de la fonte grise cassante.*

***En 2013, l'âge moyen des canalisations d'eau potable est de 26 ans**, ; contre 32 ans en 2012. Idéalement, il faudrait maintenir un âge maximum de 60 ans. Le réseau clermontois est donc relativement jeune par rapport à la moyenne, cependant il reste encore de très vielles conduites, les dates de poses variant de 1887 à 2013.*

Le renouvellement du réseau d'eau potable permet son maintien en bon état. L'âge des conduites est un critère - parmi de nombreux autres - qui permet d'orienter les choix en matière de travaux de renouvellement à effectuer.

Le nombre de compteurs

Chaque immeuble ou maison particulière est raccordé au réseau par l'intermédiaire d'un branchement équipé d'un compteur. En 2013, on dénombre **23 996 branchements avec compteurs**.

La radio-relève

Depuis 2006, certains compteurs existants, ainsi que tous les compteurs neufs, sont équipés d'un module radio afin de permettre leur relève depuis le domaine public sans accès direct au compteur.

Outre l'ensemble des branchements neufs, l'objectif est d'équiper en priorité les quartiers dans lesquels les compteurs sont difficiles d'accès (plateau central, Montferrand).

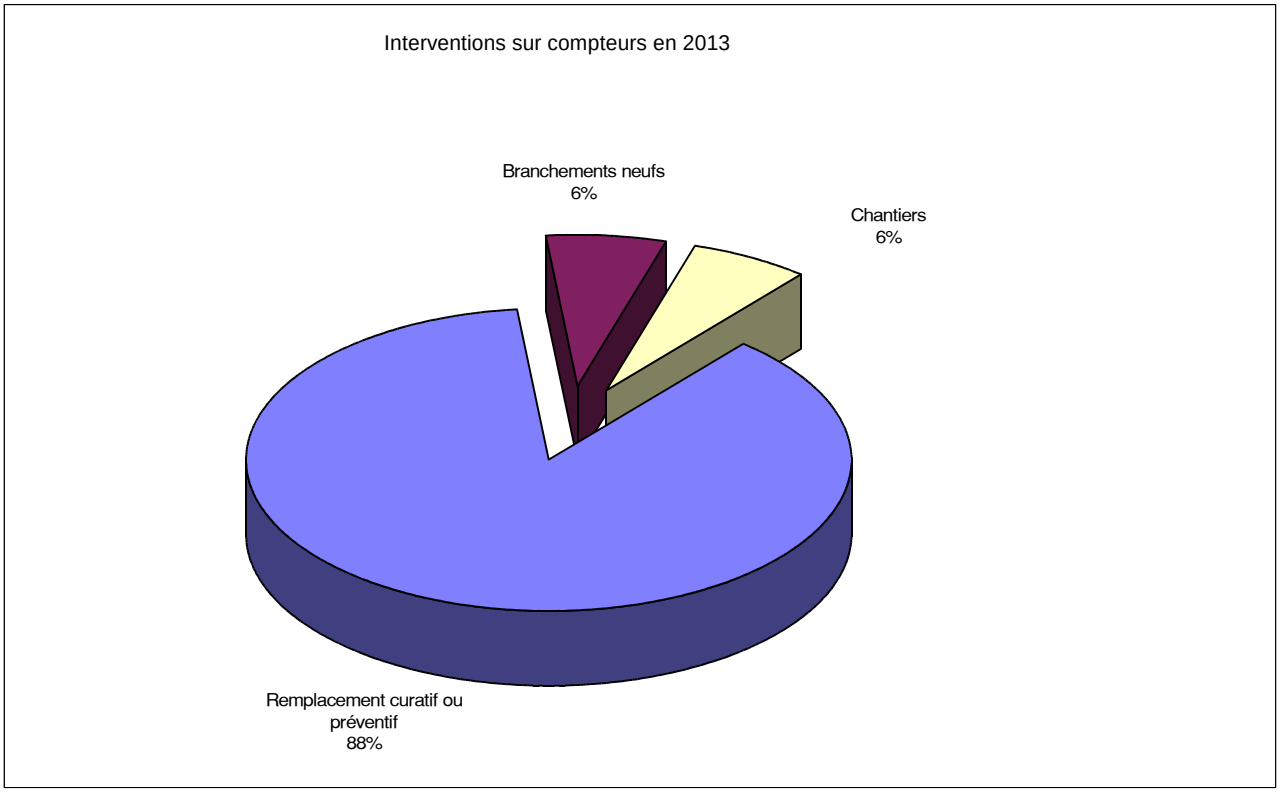
Fin 2013, on dénombre un total de **13 104 compteurs radio, soit plus d'un compteur sur deux (55%).**

Le programme de renouvellement des compteurs

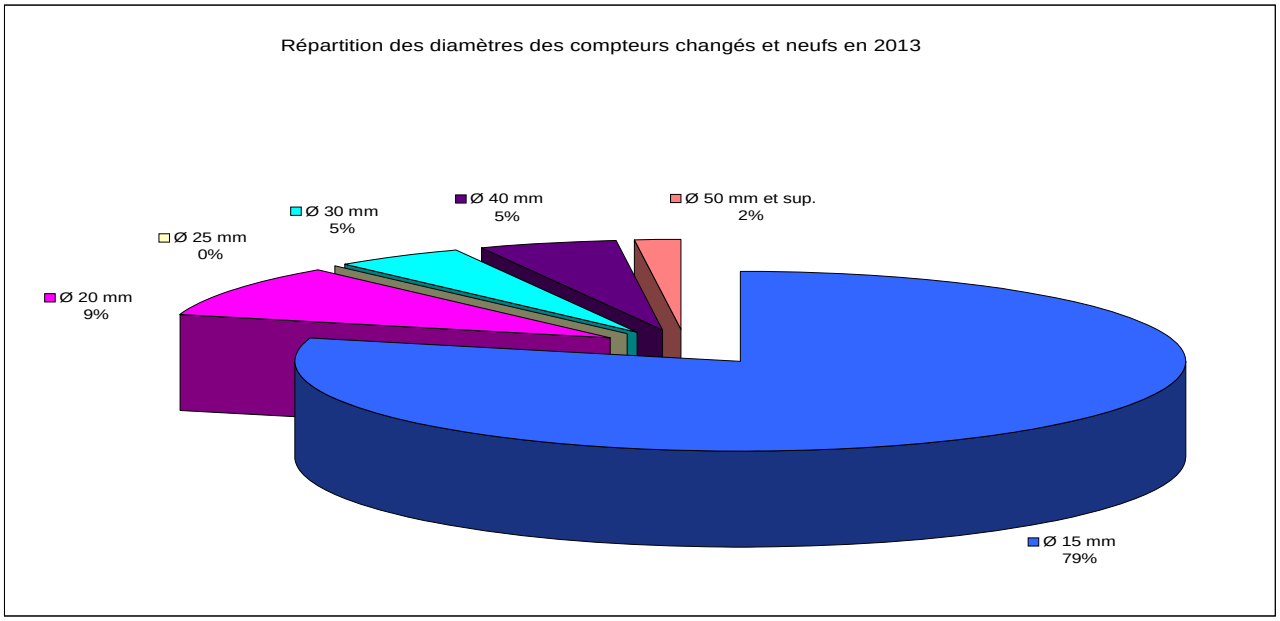
L'arrêté du 6 mars 2007 relatif au contrôle des compteurs d'eau froide en service instaure un contrôle initial avant 15 ans puis un contrôle périodique tous les 7 ans. Pour des raisons pratiques et économiques, le service a renforcé son programme de renouvellement des compteurs en optant pour le **remplacement des compteurs âgés de plus de 15 ans**.



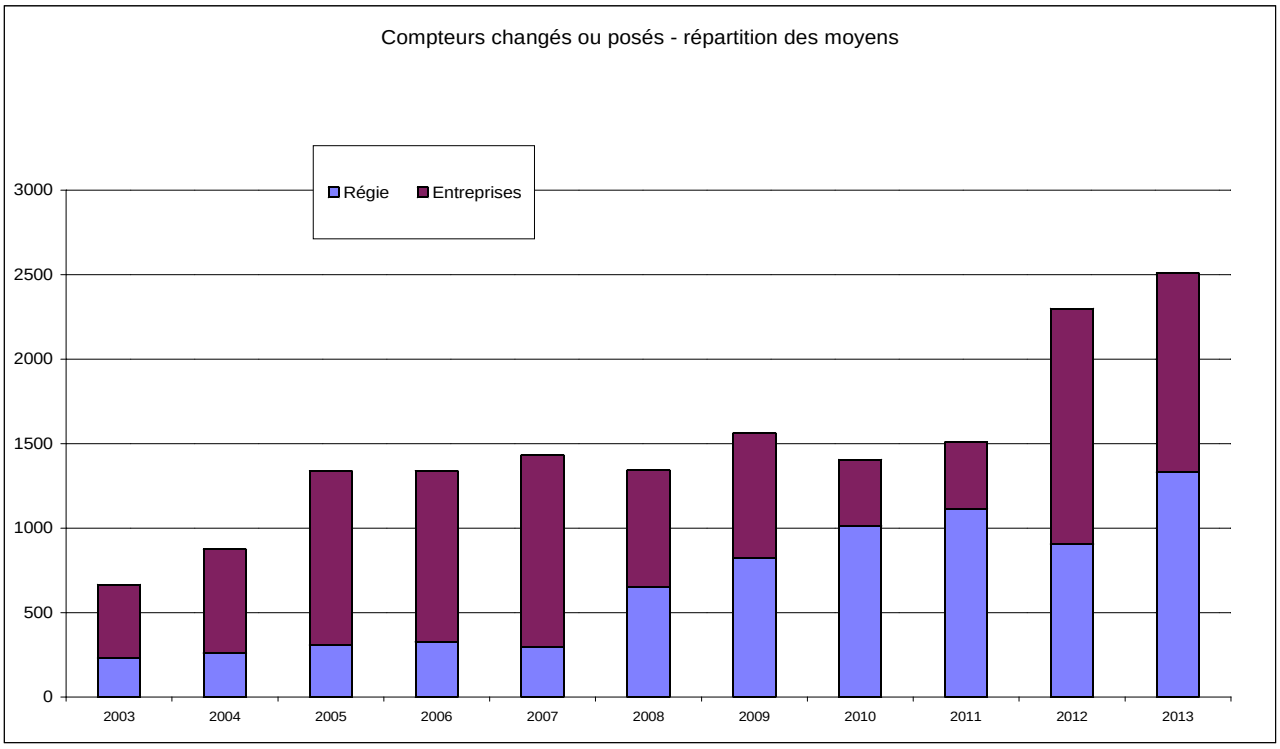
En 2013, 2 509 compteurs ont été changés ou posés, contre une moyenne de 1590 compteurs par an entre 2007 et 2012, la campagne de renouvellement ayant été accélérée.



Le remplacement de compteurs concerne essentiellement les compteurs domestiques de diamètre 15 mm, comme le montre le graphique ci-dessous.



Le graphique ci-dessous montre la répartition des **moyens humains** déployés pour ces changements de compteurs, ainsi que le nombre de compteurs changés depuis 10 ans. Pour le programme de renouvellement, ce sont en principe les fontainiers du service (régie) qui effectuent les changements de compteurs, mais il est également fait appel aux entreprises privées. En 2012 et 2013, une campagne spécifique de renouvellement des compteurs a notamment été commandée en sus à des entreprises.



Remarque : le chiffre 2013 comprend en plus les compteurs neufs posés lors des chantiers de rues entières (149 compteurs).

Les indicateurs de performance

La qualité des eaux distribuées

La surveillance de la qualité

Le Code de la santé publique prévoit que «quiconque offre au public de l'eau en vue de l'alimentation humaine (…) sous quelque forme que ce soit (…) est tenu de s'assurer que cette eau est propre à la consommation». Pour cela, elle doit répondre à de nombreux critères qui font l'objet d'un contrôle permanent.



Afin de garantir aux Clermontois un risque sanitaire minimal, le commune a fait le choix de tripler le nombre de contrôles réalisés pour la surveillance de la qualité de l'eau potable en s'équipant d'un laboratoire interne. Ainsi, la qualité de l'eau est soumise à un double contrôle : un contrôle officiel relevant des pouvoirs publics et une surveillance permanente du service des eaux.

Les eaux d'alimentation de la Ville de Clermont-Ferrand sont donc analysées par deux laboratoires distincts :

- **l'Institut Louise Blanquet**, laboratoire accrédité par le COFRAC (comité français d'accréditation), et mandaté par l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour la réalisation du contrôle officiel des eaux d'alimentation ;
- **le Service de Contrôle des Eaux de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement**, qui réalise l'auto-surveillance des eaux d'alimentation de la ville. Afin de valider ses méthodes d'analyses et ses résultats, ce service participe, comme les laboratoires accrédités, à des essais de comparaison inter-laboratoires.

Les prélèvements et analyses interviennent à trois niveaux, conformément au Code de la Santé Publique :

- **en ressource** (sur eaux brutes, directement aux sources ou aux puits filtrants de la nappe alluviale de l'Allier)
  - Analyses RP (ressource profonde)
- **en production** (en sortie réservoir, après traitement) Analyses P1 (en routine)
  - Analyses P2 (analyses complémentaires de P1)
  - Analyses B3 (analyses bactériologiques)
- **en distribution** (directement au robinet du consommateur) Analyses D1 (en routine)
  - Analyses D2 (analyses complémentaires de D1)

Le contenu détaillé des analyses types est fourni en *annexe* 2. Le Code de la Santé Publique définit également les fréquences de prélèvement.

Le programme des analyses d'auto-surveillance est déterminé par le Service de contrôle des eaux en complément du contrôle officiel fixé par l'Agence Régionale de Santé.

Le décret du 20 décembre 2001, applicable depuis décembre 2003, et modifié par les arrêtés du 11 janvier 2007 et du 21 janvier 2010, actualise les normes de qualité de l'eau « destinée à la consommation humaine », avec la prise en compte des nouvelles connaissances dans ce domaine et un recentrage vers la protection de la santé. On distingue les « limites de qualité », auxquelles les eaux distribuées doivent impérativement être conformes, et les « références de qualité », qui sont des indicateurs du fonctionnement des installations :

- **limites de qualité microbiologiques** : l'eau doit être exempte de bactéries et virus pathogènes,
- **limites de qualité chimiques**, concernant en particulier les nitrates, les pesticides et apparentés, et le plomb,
- **paramètres indicateurs du fonctionnement des installations**, notamment odeur / saveur, couleur, chlore libre et total.

Ces normes sont présentées en *annexe 3.*

Les données relatives à la qualité de l'eau

En 2013, 931 analyses ont été réalisées (815 en 2012), dont les 3/4 en auto- surveillance :

Type d'analyses	**Contrôle officiel**	**Auto-surveillance**	**Total**
Ressource	12	108	**120**
Production	29	270	**299**
Distribution	193	319	**512**
Total	**234**	**697**	**931**

L'arrêté du 11 janvier 2007 indique que les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire, par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la bactériologie et les paramètres physico-chimiques, doivent être calculés d'après les analyses de l'ARS.

Ainsi, les pourcentages de conformité sont les suivants pour chacun des réseaux :

Réseau	**Taux de conformité Bactériologie**	**Taux de conformité Chimie**
Champradet	100 %	100 %
Les Roches	100 %	100 %
Bane / Val d'Allier	100 %	100 %
Haut-Vallières	100 %	100 %

L'eau distribuée sur le territoire de Clermont-Ferrand est de minéralisation peu accentuée et peut présenter un caractère légèrement agressif à agressif vis-à-vis des réseaux de distribution. Les matériaux des canalisations (branchements et réseau interne des logements) sont susceptibles d'être attaqués par l'eau. La corrosion peut alors amincir les parois des canalisations (possibilité de casses), engendrer des désagréments pour les consommateurs (eau colorée), voire une intoxication si l'eau stagne de façon prolongée dans une canalisation en plomb. Si le logement possède ce type de canalisations, il convient de laisser couler l'eau quelques minutes avant de l'utiliser pour la boisson et d'éviter sa consommation pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 6 ans.

En 2013, 100 % des contrôles effectués se sont avérés conformes aux limites de qualité imposées par la réglementation. L'eau distribuée sur le territoire de Clermont-Ferrand possède une bonne qualité chimique et bactériologique et satisfait donc à l'ensemble des usages.

Les analyses réalisées dans le cadre de l'auto-surveillance par le laboratoire de contrôle des eaux confirment que les limites de qualité sont respectées pour 99,9 % de ses analyses.

Le service de contrôle des eaux rédige annuellement un rapport détaillé sur la qualité de l'eau qui peut être fourni sur demande. Par ailleurs, l'Agence Régionale de Santé édite des fiches d'information synthétiques sur la qualité de l'eau délivrée. Elles sont jointes aux factures une fois par an en fonction du secteur concerné, et sont annexées à ce rapport (*annexe* 4).

Autres analyses

Le service de contrôle des eaux de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement effectue de nombreuses autres analyses :

Analyses d'eaux pour les autres services de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement

Le service de contrôle des eaux intervient pour des **contrôles ponctuels** dans des lieux publics ou chez des particuliers ayant détecté un problème sur l'eau d'alimentation (coloration, goût…) suite notamment à des casses et des remises en eau sur le réseau (126 analyses en 2013).

Des analyses microbiologiques sont également effectuées préalablement aux raccordements des nouvelles conduites. **En 2013, 58 analyses ont été réalisées sur des conduites neuves**.

Le suivi de la qualité des eaux des **fontaines** de la ville, avec entre autres la recherche de *Legionella* et *Legionella pneumophila*, a été étendu aux fontaines non recyclées (39 analyses en 2013).

La surveillance hebdomadaire de la rivière Allier (chimie et bactériologie) est maintenue.

Analyses pour Clermont Communauté

Dans le cadre de la mutualisation Clermont Communauté / Ville de Clermont-Ferrand et du Contrat de rivière, **212 analyses** ont été réalisées sur les rivières de l'agglomération en 2013.

Analyses des eaux de clients

Le Service de contrôle des eaux réalise des analyses pour les particuliers qui amènent leur prélèvement d'eau soit au Service de l'Eau boulevard Berthelot, soit directement au laboratoire à La Pardieu, et pour des entreprises qui ont souhaité continuer à travailler avec lui : **877 échantillons** ont été ainsi traités en 2013, soit 80 % de plus qu'en 2012. Cette hausse s'explique notamment par 3 nouveaux clients importants (environ 350 analyses), et traduit la reconnaissance de la très haute qualité du laboratoire municipal, grâce, à la fois au matériel dont il dispose, à la fiabilité des analyses qu'il produit, mais aussi au professionnalisme et aux compétences de son personnel.

Étude de la nappe alluviale du Val d'Allier

Dans le cadre d'un partenariat avec le CNRS pour une étude approfondie de la nappe alluviale du Val d'Allier, le laboratoire a effectué **108 analyses spécifiques** en 2013, ainsi que **1 134** analyses supplémentaires concernant la recherche de métaux .

La connaissance du réseau et la gestion patrimoniale

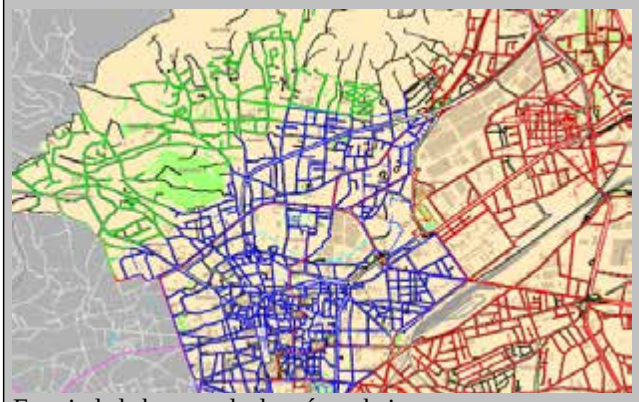
Cet indicateur permet d'évaluer la connaissance des réseaux d'eau potable et de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de son évolution.

Un barème précis attribue un nombre de points selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est modifié à compter de l'exercice 2013, en lien avec la gestion patrimoniale des réseaux (voir encadré).

La Ville de Clermont-Ferrand dispose d'une banque de données urbaines (système d'information géographique) sur laquelle sont répertoriés en particulier les réseaux d'eau potable.

Grâce à cet outil, cet indicateur se chiffre à **105 points sur 120** possibles : il existe un plan du réseau, mis à jour régulièrement, il comporte des informations sur chaque tronçon (diamètre, matériau, âge des canalisations) ainsi que les ouvrages annexes tels que vannes, ventouses… et les branchements. Il existe également un programme de renouvellement des branchements et canalisations.

Mieux connaître les réseaux pour limiter les pertes



Extrait de la banque de données urbaines
Réseau d'eau de la Ville de Clermont-Ferrand

*Dans le cadre des lois du **Grenelle de l'Environnement**, et afin de limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution, les services d'eau doivent mettre en place une **gestion patrimoniale des réseaux**. La nouvelle réglementation leur impose, **au 31 décembre 2013**, d'une part de réaliser et mettre à jour annuellement un **descriptif détaillé des réseaux**, d'autre part d'établir un **plan d'actions** comprenant s'il y a lieu un programme pluriannuel de travaux d'amélioration du réseau lorsque les pertes d'eau dans les réseaux de distribution dépassent des seuils fixés. Des **pénalités financières** sont prévues en cas de non respect de ces obligations (décret 2012-97 du 27 janvier 2012).*

Le rendement du réseau

Le rendement du réseau de distribution, exprimé en pourcentage, est le rapport entre d'une part le volume consommé autorisé, augmenté des volumes vendus en gros, et d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros.

Le **volume consommé autorisé** comporte, outre les **volumes comptabilisés** par les compteurs existants, des **volumes estimés** correspondant à des utilisations non comptabilisées telles que le lavage des voies publiques et des utilisations de service telles que la désinfection des conduites après travaux…Ces volumes étant difficiles à estimer, et par ailleurs des décalages étant possibles entre les périodes de relève des consommations et les périodes de relèves de production, c'est seulement en calculant d'année en année le rendement avec la même méthode que les comparaisons et analyses seront possibles.

Ces données sur les volumes sont détaillées page 14.

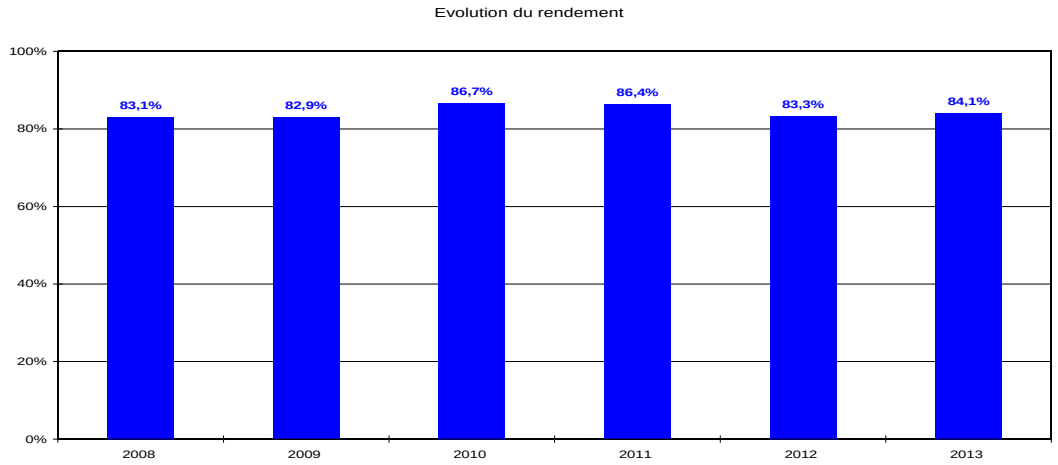
Le calcul du rendement s'effectue selon l'arrêté du 2 mai 2007.

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{\text{Volume consommé autorisé comptabilisé + Volume consommé autorisé estimé + Vente en gros}}{\text{Volume produit + Volume acheté en gros}}$$

$$= \frac{9\,505\,821 + 495\,000 + 1\,040\,739}{12\,041\,498 + 1\,088\,441}$$

$$= \frac{11\,041\,560}{13\,129\,939}$$

$$= \mathbf{84{,}1\ \%}$$



Le rendement du réseau clermontois est de 84,1 % en 2013. Il est à comparer au rendement des services d'eau potable en France qui était en 2010 de 79,6 % en moyenne, et de 81 % pour les services à caractère urbain comme le service clermontois [2.]

Afin de réduire significativement les pertes d'eau, des actions spécifiques engagées fin 2013 vont se poursuivre en 2014 : audit de fonctionnement et de qualité du réseau, sectorisation et instrumentation du réseau et renforcement de la recherche systématique de fuite...

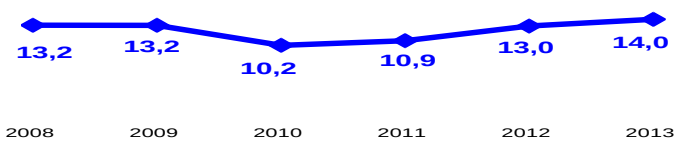
L'indice linéaire des volumes non comptés

Cet indice est égal au **volume journalier non compté par kilomètre de réseau**. Il s'agit de mieux connaître les volumes transitant dans le réseau de distribution, il ne concerne pas les pertes.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{\text{Volume mis en distribution - Volume comptabilisé}}{\text{Longueur du réseau (hors branchements) x 366}}$$

$$= \frac{12\,089\,200 - 9\,505\,821}{504 \times 365}$$

$$= \mathbf{14{,}0\ m^3 / km / jour}$$



Une **meilleure connaissance des volumes consommés, notamment grâce au comptage** devrait permettre d'améliorer cet indicateur.

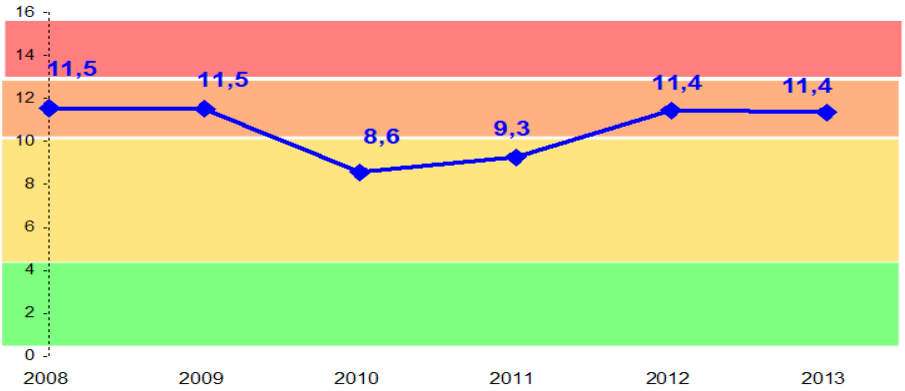
L'indice linéaire des pertes de réseau

Cet indice est égal au **volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau** (hors branchements).

$$\text{Indice linéaire des pertes de réseau} = \frac{\text{Volume mis en distribution - Volume consommé autorisé (comptabilisé + estimé)}}{\text{Longueur du réseau (hors branchements) x 365}}$$

$$= \frac{12\,089\,200 - 9\,505\,821 - 495\,000}{504 \times 365}$$

$$= \mathbf{11{,}4\ m^3 / km / jour}$$



L'indice moyen en France était en 2010 de 3,56 m^3 / km / jour, mais il doit être apprécié au regard de la densité linéaire d'abonnés, traduisant le caractère urbain ou rural des services : il est plus élevé pour les réseaux très denses. Ce constat connu n'indique pas une mauvaise performance des réseaux, qui affichent par ailleurs de bons rendements, mais est lié au mode de calcul même de cet indicateur qui induit une concentration du nombre de fuites sur un réseau plus restreint. [2]

Cet indicateur devrait à terme s'améliorer grâce à la politique de maintenance et renouvellement du réseau afin de lutter contre les pertes réelles telles que les fuites, mais également l'amélioration de la précision du comptage et la lutte contre les volumes détournés (utilisations non autorisées telles que prélèvements sauvages sur poteaux incendie…).

Le taux moyen de renouvellement des réseaux

Cet indicateur mesure le « maintien de la valeur patrimoine » de la collectivité. Il prend en compte le renouvellement de conduites effectué dans le cadre des chantiers de travaux neufs, et non les interventions ponctuelles lors d'incidents localisés même si une partie de canalisation a été remplacée. Les extensions de réseaux ne sont pas non plus prises en compte.

Il est à mettre en relation avec d'autres indicateurs tels que la connaissance du réseau, l'indice linéaire de perte, le rendement… Il se calcule comme suit :

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau} = \frac{\text{Linéaire moyen de desserte renouvelé sur les 5 dernières années}}{\text{Longueur du réseau de desserte (hors branchements)}}$$

$$= \frac{5{,}6}{504}$$

$$= \mathbf{1{,}1\ \%}$$

5,6 km de conduites ont été renouvelés en moyenne sur ces 5 dernières années (2009 à 2013), soit un taux moyen de renouvellement de 1,3 %, chiffre stable, à comparer à la moyenne nationale 2010 de 0,57 %. [2]

La protection de la ressource

Cet indicateur permet de mesurer le **niveau d'avancement en pourcentage de la démarche administrative et opérationnelle de la protection des ressources.** Un barème précis (arrêté du 2 mai 2007) détermine un pourcentage d'avancement selon les actions entreprises.

Cette protection réglementaire consiste en la mise en place des périmètres de protection autour des points de captage afin de protéger les ressources utilisées pour la production d'eau potable. On délimite :



- **un périmètre de protection immédiate** : aire clôturée autour du captage, à l'intérieur de laquelle aucune activité autre que de service n'est autorisée ;
- **un périmètre de protection rapprochée** : certaines activités (agriculture, industrie…), susceptibles de dégrader l'eau, y sont réglementées voire interdites ;
- **un périmètre de protection éloignée** : défini dans certains cas, il correspond au bassin d'alimentation du point de prélèvement.

La démarche comporte notamment une étude hydrogéologique suite à laquelle un arrêté préfectoral définit les actions à mettre en œuvre. La Ville de Clermont-Ferrand a engagé sans tarder les démarches nécessaires.

- **Au niveau des sources : indice d'avancement 40 %, sauf Marpon 100 %**

Le rapport de l'hydrogéologue agréé a été établi et certaines préconisations ont été mises en œuvre, notamment la mise en place dès 2007 d'une station d'alerte permettant de surveiller en continu l'eau des sources de la Vallée de la Tiretaine et la recherche de ressources qui pourraient être protégées (voir page 10), contrairement à certaines sources actuellement utilisées. Au niveau de Marpon, l'arrêté préfectoral est désormais totalement mis en application.

- **Au niveau du champ captant du Val d'Allier : indice d'avancement 100 %**

Les mises en conformité nécessaires ont été réalisées en totalité : acquisition de terrains, pose de clôtures autour des périmètres immédiats, mise en place d'une station d'alerte mobile en bordure d'Allier afin de détecter rapidement une éventuelle pollution.

Au niveau des achats d'eau en gros à la Ville de Chamalières, l'indice d'avancement est estimé à 100 % pour le captage de Chez Pierre et 40 % pour les autres captages (études complémentaires en cours).

Ainsi, il est possible de calculer un indice global d'avancement de la protection des ressources utilisées pour la production d'eau potable à Clermont-Ferrand, en prenant en compte le poids de chaque ressource dans la production. Cet indice d'avancement global est estimé à un peu plus de 80 % ce qui recouvre cependant des situations très diverses comme indiqué ci-dessus. Pour comparaison, la moyenne nationale 2010 est évaluée à 68 %.[2]

Les interruptions de service non programmées

Cet indicateur est le **nombre de coupures d'eau pour mille abonnés**. Il s'agit de prendre en compte les interruptions totales de fourniture d'eau à un ou plusieurs abonnés, qu'elles fassent suite à un incident sur le réseau ou une non-conformité de l'eau distribuée, et donc non programmées et pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pu être informés au moins 24 heures à l'avance.

$$\text{Interruptions de service non programmées} = \frac{\text{Nombre de coupures non programmées}}{\text{Nombre d'abonnés}} \times 1000 = \frac{60}{22\,679} = \mathbf{2{,}6\ ‰}$$

Ce résultat est meilleur que les années précédentes (4,7 ‰ en 2012, 3,5 ‰ en 2011), et que la moyenne nationale 2010 qui était de 3,1 ‰, avec une tendance à la baisse de l'indicateur lorsque le nombre d'abonnés augmente.[2] Contrairement à l'année 2012, où une casse importante et une période de gel avaient généré de nombreuses fuites, l'année 2013 a présenté moins de fuites que la moyenne, et donc moins de coupures non programmées.

Les délais d'ouverture des branchements

Le règlement du service de l'eau précise les délais d'ouverture des branchements :

- dans un délai de 24 heures jours ouvrés suivant la signature de l'abonnement s'il s'agit d'un branchement existant ;
- dans un délai de trois semaines à compter de la signature du devis, du paiement de l'avance et après réalisation des travaux à la charge de l'abonné, s'il faut modifier le branchement existant ou réaliser un branchement neuf.

En 2013 comme les années précédentes, 100 % des demandes d'ouverture de branchement ont été honorées dans les délais prévus.

La durée d'extinction de la dette

C'est la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affectait à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

La durée d'extinction de la dette pour le budget Eau au 31/12/2013 est de **6,4 ans.**

Le tableau ci-dessous retrace le profil d'extinction de la dette année par année :

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Amortissement revolving CT	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2014	22 377 678,55 €	1 187 587,55 €	0,00 €	500 776,21 €	1 688 363,76 €	21 190 091,00 €
2015	21 190 091,00 €	1 400 912,74 €	0,00 €	509 995,02 €	1 910 907,76 €	19 789 178,26 €
2016	19 789 178,26 €	1 403 648,44 €	0,00 €	479 404,24 €	1 883 052,68 €	18 385 529,82 €
2017	18 385 529,82 €	1 400 594,23 €	0,00 €	461 782,27 €	1 862 376,50 €	16 984 935,59 €
2018	16 984 935,59 €	1 406 905,45 €	0,00 €	445 722,92 €	1 852 628,37 €	15 578 030,14 €
2019	15 578 030,14 €	1 413 462,86 €	0,00 €	432 533,85 €	1 845 996,71 €	14 164 567,28 €
2020	14 164 567,28 €	1 355 086,03 €	0,00 €	426 003,45 €	1 781 089,48 €	12 809 481,25 €
2021	12 809 481,25 €	1 359 363,90 €	0,00 €	403 136,02 €	1 762 499,92 €	11 450 117,35 €
2022	11 450 117,35 €	1 363 798,94 €	0,00 €	371 185,03 €	1 734 983,97 €	10 086 318,41 €
2023	10 086 318,41 €	1 368 397,44 €	0,00 €	341 974,30 €	1 710 371,74 €	8 717 920,97 €
2024	8 717 920,97 €	1 325 995,64 €	0,00 €	307 630,07 €	1 633 625,71 €	7 391 925,33 €
2025	7 391 925,33 €	1 224 249,11 €	0,00 €	267 822,16 €	1 492 071,27 €	6 167 676,22 €
2026	6 167 676,22 €	1 134 849,83 €	0,00 €	228 283,24 €	1 363 133,07 €	5 032 826,39 €
2027	5 032 826,39 €	1 126 633,40 €	0,00 €	189 224,69 €	1 315 858,09 €	3 906 192,99 €
2028	3 906 192,99 €	1 066 288,96 €	0,00 €	151 816,48 €	1 218 105,44 €	2 839 904,03 €
2029	2 839 904,03 €	845 460,26 €	0,00 €	113 850,03 €	959 310,29 €	1 994 443,77 €
2030	1 994 443,77 €	619 390,33 €	0,00 €	79 340,74 €	698 731,07 €	1 375 053,44 €
2031	1 375 053,44 €	620 082,97 €	0,00 €	52 902,31 €	672 985,28 €	754 970,47 €
2032	754 970,47 €	397 738,43 €	0,00 €	30 823,27 €	428 561,70 €	357 232,04 €
2033	357 232,04 €	261 407,04 €	0,00 €	14 139,29 €	275 546,33 €	95 825,00 €
2034	95 825,00 €	95 825,00 €	0,00 €	2 473,98 €	98 298,98 €	0,00 €
total		**22 377 678,55 €**	**0,00 €**	**5 810 819,57 €**	**28 188 498,12 €**	

CRD : capital restant dû

Le taux d'impayés

Cet indicateur permet de connaître le nombre d'impayés au 31 décembre de l'année par rapport aux factures d'eau émises l'année précédente.

Le montant d'impayés sur le budget eau 2012 au 31/12/2013 est **de 1,17 %** (104 395 €), contre 0,3 % l'an passé.

Au niveau national, le taux moyen d'impayés pour la partie eau en 2010 est de 1,18 %.[2]

La gestion des réclamations

En 2013, 261 réclamations écrites concernant aussi bien l'eau que l'assainissement ont été enregistrées. Elles concernent principalement des erreurs de facturation, des problèmes de comptage… Ainsi, 183 rectifications de factures ont été opérées en 2013 sur plus de 45 000 factures émises, soit 0,4 % d'erreurs. 22 réclamations concernant la qualité de l'eau donnant lieu à des analyses de contrôle ont été prises en charge par le laboratoire.

Cela représente un taux de réclamations (eau et assainissement) d'**environ 12 pour 1 000 abonnés**, chiffre stable.

Le financement des investissements

Les travaux engagés pendant l'exercice 2013

Les dépenses d'équipement du budget eau 2013 se chiffrent au total **8 383 264 € HT.**

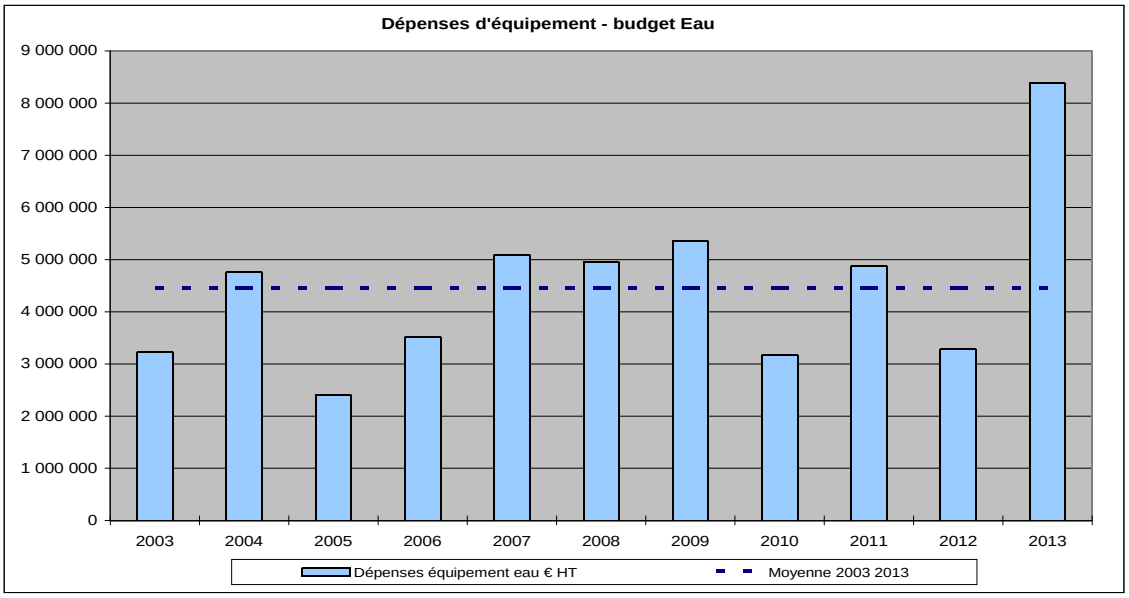
Parmi les dépenses les plus importantes en eau, on peut noter :

- Début de la construction de l'usine de traitement de l'eau (travaux, études...) : 2,077 M€
- Recherche de ressources dans le Maar d'Enval : 0,290 M€
- Réservoir de Bâne (conduites principales) : 1,645 M€
- Réservoir des Roches (conduites principales) : 0,830 M€
- Travaux de serrurerie sur les puits de captage : 0,180 M €
- Remplacement des branchements en plomb : 0,287 M€
- Quartier de la Gauthière : 0,210 M€
- Pasteur / Gravenoire: 0,310 M€
- Place des Bughes : 0,270 M€
- Zone d'activités des Gravanches : 0,330 M€
- Chemin du Petit Gandaillat : 0,355 M€

(Montants HT).

Le détail des travaux réalisés sur les réseaux d'eau en 2013 est donné page 15.

L'évolution de ces dépenses sur les dernières années est présentée ci-dessous.



Les travaux de suppression des branchements en plomb

Depuis 1995, la mise en place de canalisations en plomb dans les installations de distribution d'eau est interdite. Cette mesure s'inscrit dans un large programme de diminution des expositions au plomb. Le problème des intoxications liées aux peintures qui s'écaillent reste le plus important.

En fait, ce matériau qui a été utilisé depuis l'origine pour les branchements d'eau potable, n'est plus employé depuis plus d'une vingtaine d'années pour la réalisation des branchements neufs. Il faut noter que les conduites sont depuis l'origine en fonte, mais que leurs joints étaient en plomb jusque dans les années 1960. Les branchements sont actuellement réalisés en polyéthylène après une période où le cuivre a été employé.

Depuis plus de quinze ans, les branchements en plomb ne sont plus réparés mais systématiquement remplacés s'ils présentent une fuite et lorsque la conduite est renouvelée.

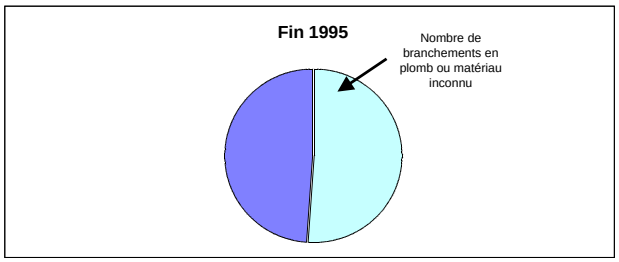
En 1998, la réglementation européenne (transposée en droit français en 2001) a réduit progressivement la teneur maximale en plomb dans l'eau de distribution de 50 micro-grammes/litre à 25 micro-grammes/litre en décembre 2003, puis 10 micro-grammes/litre à partir de décembre 2013.

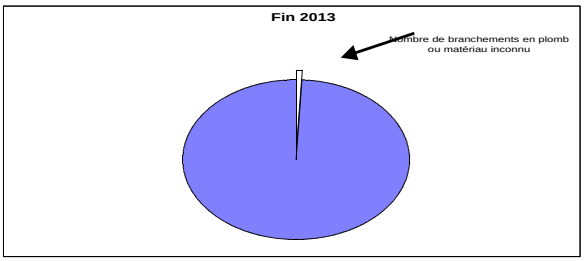
Cette dernière valeur est d'ores et déjà respectée lorsqu'il n'y a pas stagnation de l'eau, mais pour la respecter de façon certaine quelque soit le protocole de prélèvement (avec ou sans stagnation de l'eau), il est nécessaire d'éliminer tous les branchements existants en plomb, et il sera nécessaire pour les propriétaires de faire de même pour les tuyauteries intérieures.

La Ville de Clermont-Ferrand remplace donc systématiquement les branchements en plomb à l'occasion du renouvellement des conduites anciennes et effectue des chantiers de rues entières où sont uniquement changés les branchements là où les conduites principales sont relativement récentes. Cela se rajoute aux interventions ponctuelles sur fuites.

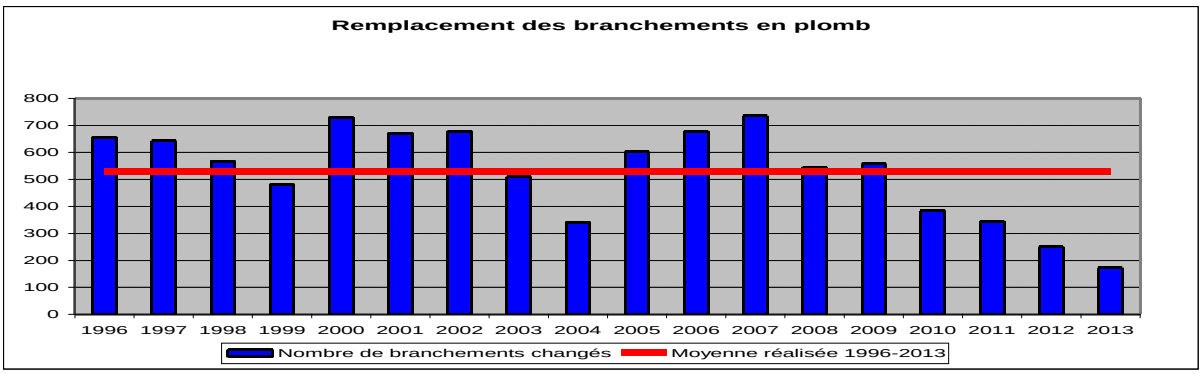
Un recensement avec report d'informations dans la Banque de Données Urbaines facilite la planification de ce travail. Fin 1995, sur environ 21 000 branchements existants, il restait, 10 480 branchements en plomb ou matériaux inconnus (présumés en plomb). Au total, plus de 9 500 branchements ont été changés et le recensement a encore été affiné.

En 2013, 173 branchements ont été changés, et il en reste, au 31/12/2013 environ 200 soit moins de 1 % de l'ensemble des branchements. Il faut noter que ces derniers branchements sont isolés ou en centre ancien, ce qui rend plus difficile leur changement. Ces derniers travaux sont programmés début 2014.





Ci- après, figure le graphe de renouvellement sur la période 1996 / 2013.



La dette

Pour financer partiellement les travaux d'investissement en eau, la Ville contracte des emprunts, ainsi que des avances remboursables (taux 0%) auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Répartition par prêteur

Récapitulation par établissement prêteur	Dette en capital		Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
	à l'origine	au 31/12/2013		Intérêts	Capital
Agence de l'Eau Loire Bretagne	3 075 000,00 €	1 537 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BANQUE POPULAIRE	1 371 485,00 €	791 477,66 €	101 144,48 €	29 618,88 €	71 525,60 €
BNP PARIBAS	709 950,00 €	338 446,24 €	64 164,40 €	15 606,78 €	48 557,62 €
CAISSE D'EPARGNE	8 710 000,00 €	8 373 300,00 €	330 877,02 €	117 227,02 €	213 650,00 €
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	667 000,00 €	667 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CREDIT AGRICOLE	1 239 636,74 €	789 597,19 €	93 304,11 €	35 381,73 €	57 922,38 €
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	7 464 000,00 €	6 310 550,00 €	569 796,53 €	196 596,53 €	373 200,00 €
SFIL CAFFIL	475 000,00 €	396 011,26 €	35 577,44 €	6 462,20 €	29 115,24 €
SOCIETE GENERALE	4 648 500,00 €	3 173 796,20 €	278 657,52 €	43 087,80 €	235 569,72 €
total	**28 360 571,74 €**	**22 377 678,55 €**	**1 473 521,50 €**	**443 980,94 €**	**1 029 540,56 €**

Répartition par catégorie de dette

I.B.	Organisme prêteur	Durée	Date de la 1ère année de rembt.		Dette en capital		ICNE de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice		Annuité à payer dans l'exercice
			de l'int.	du cap.	à l'origine	au 31/12/2013		Intérêts	Capital	
1641 Emprunts en euros	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	20,17	30/12/2011	30/03/2012	2 000 000,00 €	1 800 000,00 €	0,00 €	11 146,74 €	100 000,00 €	111 146,74 €
1641 Emprunts en euros	BNP PARIBAS	15,00	28/01/2005	28/01/2005	709 950,00 €	338 446,24 €	2 465,58 €	15 606,78 €	48 557,62 €	64 164,40 €
1641 Emprunts en euros	SOCIETE GENERALE	19,00	01/06/2005	01/06/2005	1 195 000,00 €	644 671,20 €	159,65 €	1 391,80 €	62 894,72 €	64 286,52 €
1641 Emprunts en euros	CREDIT AGRICOLE	20,00	25/02/2005	25/02/2005	1 200 000,00 €	782 553,45 €	3 248,68 €	34 881,06 €	54 642,98 €	89 524,04 €
1641 Emprunts en euros	BANQUE POPULAIRE	20,00	28/07/2006	28/07/2006	1 275 900,00 €	765 540,00 €	10 795,82 €	27 699,79 €	63 795,00 €	91 494,79 €
1641 Emprunts en euros	SOCIETE GENERALE	20,00	28/03/2008	28/03/2008	1 220 000,00 €	854 000,00 €	295,34 €	36 586,10 €	61 000,00 €	97 586,10 €
1641 Emprunts en euros	SOCIETE GENERALE	20,00	13/02/2009	13/02/2009	2 233 500,00 €	1 675 125,00 €	2 891,88 €	5 129,90 €	111 675,00 €	116 804,90 €
1641 Emprunts en euros	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	20,00	30/11/2010	30/11/2010	4 535 000,00 €	3 628 000,00 €	12 802,81 €	154 733,95 €	226 750,00 €	381 483,95 €
1641 Emprunts en euros	SFIL CAFFIL	15,00	01/04/2011	01/04/2011	475 000,00 €	396 011,26 €	1 527,28 €	6 462,20 €	29 115,24 €	35 577,44 €
1641 Emprunts en euros	CAISSE D'EPARGNE	20,00	25/06/2012	25/06/2012	1 461 000,00 €	1 314 900,00 €	22 028,23 €	45 247,17 €	73 050,00 €	118 297,17 €
1641 Emprunts en euros	CREDIT AGRICOLE	15,00	03/07/2001	03/07/2001	39 636,74 €	7 043,74 €	167,96 €	500,67 €	3 279,40 €	3 780,07 €
1641 Emprunts en euros	BANQUE POPULAIRE	15,00	21/11/2002	21/11/2002	95 585,00 €	25 937,66 €	160,17 €	1 919,09 €	7 730,60 €	9 649,69 €
1641 Emprunts en euros	CAISSE D'EPARGNE	20,00	25/12/2012	25/12/2012	1 000 000,00 €	900 000,00 €	262,50 €	26 487,85 €	50 000,00 €	76 487,85 €
1641 Emprunts en euros	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	20,00	30/12/2012	12/11/2012	929 000,00 €	882 550,00 €	80,16 €	30 715,84 €	46 450,00 €	77 165,84 €
1641 Emprunts en euros	CAISSE D'EPARGNE	19,75	25/03/2013	25/06/2013	2 416 000,00 €	2 325 400,00 €	806,14 €	45 492,00 €	90 600,00 €	136 092,00 €
1641 Emprunts en euros	CAISSE D'EPARGNE	20,00	25/01/2014	25/04/2014	3 833 000,00 €	3 833 000,00 €	10 556,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1641 Emprunts en euros	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20,00	01/04/2014	01/04/2014	667 000,00 €	667 000,00 €	516,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1641 Emprunts en euros						**20 840 178,55 €**	**68 764,22 €**	**443 980,94 €**	**1 029 540,56 €**	**1 473 521,50 €**
16818 Autres prêteurs	Agence de l'Eau Loire Bretagne	15,00	10/07/2014	10/07/2015	3 075 000,00 €	1 537 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16818 Autres prêteurs						**1 537 500,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
total						**22 377 678,55 €**	**68 764,22 €**	**443 980,94 €**	**1 029 540,56 €**	**1 473 521,50 €**

Par ailleurs, le montant des amortissements réalisés en 2013 sur le budget eau est de **2 034 244,29 €.**

Les projets et les travaux

Le tableau ci-dessous donne quelques exemples de projets et travaux prévus en 2014 sur le budget Eau.

EXEMPLES de PROJETS ET TRAVAUX PREVUS EN 2014- BUDGET EAU	Coût HT en Euros
Réseaux d'eau	
• Voies diverses - remplacement branchement	150 000
• Voies diverses - réalisation de réseaux	3 500 000
Recherche de sources dans le maar d'Enval	50 000
Travaux sur réservoirs	35 000
Usine élévatoire	
• Usine de traitement de l'eau – construction	4 500 000
• Travaux divers (champ captant, sous-station, transformateurs...)	155 000
Informatisation (droits et matériels) • Informatisation de la gestion des travaux et interventions • Ré informatisation du laboratoire municipal • Relève radio des compteurs ...	98 000

Les actions de solidarité et de coopération décentralisée

Les abandons de créances et les versements à un fonds de solidarité

Dans certains cas, après étude du dossier, les sommes dues peuvent être admises en non-valeur (abandon de créances).

En 2013, la part eau de ces admissions en non valeur se chiffre **18 768,58 €,** représentant 14 dossiers. Pour mémoire, elle se chiffrait à 42 902,14 € TTC en 2012 et 2 803,40 € TTC en 2011.

Cet rubrique est complétée dès l'exercice 2013 par les versement éventuels à un fonds de solidarité. Ce type d'action n'est pas mise en œuvre à ce jour.

Cela représente 0,21 centimes d'€ par m^3 facturé, contre une moyenne nationale de 0,21 centimes d'€ par m^3 facturé.[2]

La coopération décentralisée

La **loi "Oudin-Santini" du 9 février 2005**, relative à la « coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement » a ouvert aux collectivités et aux établissements publics le droit d'utiliser jusqu'à 1 % de leur budget "eau et assainissement" pour des actions de solidarité internationale (aide d'urgence ou de développement).

Ces financements de projets dans le domaine de l'eau et l'assainissement peuvent venir en complément de projets intégrés couvant la santé, le développement économique, la culture… financés sur le budget général (au titre de la loi du 6 février 1992).

En 2006 et 2007, action avec le Gabon

Les domaines concernés par cette coopération sont la propreté et l'hygiène, dont l'eau, et l'enseignement. Les principales actions en terme d'eau et d'assainissement ont consisté en deux envois de matériels, afin d'une part entretenir les installations existantes des villages de Nkang et Bissok (installations de pompage), et d'autre part réaliser des extensions de faibles diamètres dans la ville d'Oyem afin de fournir de l'eau à des quartiers défavorisés (fontaines publiques). Le montant des factures s'est élevé à environ 10 500 € HT réglé sur le budget eau.

En 2013, participation à l'opération « Une ville, un puits » au Niger

Ce projet, porté par une association en France - « Les puits du désert »-, et une ONG locale au Niger -« Tidène »-, a déjà permis la construction de plus de 160 puits au nord Niger. Il faut noter que le Niger est l'un des pays les plus pauvres de la planète, et l'eau est le problème majeur : seulement 58% de la population a accès à une source d'eau améliorée, un enfant sur cinq n'atteint pas l'âge de 5 ans, notamment en raison de maladies hydriques, peu d'enfants sont scolarisés, en particulier les filles chargées de la corvée d'eau.



La Ville a financé en 2013 la construction d'un puits communautaire d'eau potable au Niger, pour un montant de 24 000 € HT.

La présidente de l'association « Les puits du désert » et le responsable de l'ONG « Tidène » ont passé une journée à Clermont-Ferrand, afin d'une part de présenter, avec Monsieur le Maire, le projet à la presse, et d'autre part de mener une présentation du Niger et de la problématique en eau à des scolaires clermontois (une classe de CM2 et une classe de collégiens).

III - Le service public de l'assainissement

Le service public de l'assainissement collectif

Les caractéristiques techniques

Le territoire desservi

Le service de l'assainissement de la Ville de Clermont-Ferrand gère en régie directe la collecte et le transport des eaux usées sur son territoire.

Le traitement des eaux usées, qui relève de la compétence de Clermont Communauté, est effectué par la station d'épuration intercommunale. Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement communautaire est intégré en *annexe* 1 du présent document, pour être porté à la connaissance du Conseil Municipal et des usagers clermontois. Il traite en particulier des performances de la station d'épuration en 2013 et de son exploitation par VEOLIA Eau, titulaire du contrat d'exploitation suite à une nouvelle mise en concurrence effectuée en 2009. Ce rapport comporte également, dans sa partie financière, la répartition des coûts d'épuration entre les communes bénéficiaires du service.

Le nombre d'habitants desservis et d'abonnés

144 817 habitants [1] habitants sont dénombrés sur le territoire de la commune.

On évalue le **taux de raccordement**, c'est-à-dire la population effectivement raccordée au réseau par rapport à la population desservie par ce réseau :

$$\frac{\text{Nombre d'abonnés soumis à la redevance assainissement}}{\text{Nombre d'abonnés assujettis à la redevance d'abonnement}} = \frac{22\,171}{22\,691} = \mathbf{98\ \%}$$

La différence correspond aux abonnés non raccordables et aux industriels qui n'ont pas l'obligation de se raccorder au réseau.

Les usagers non domestiques

Parmi les usagers non domestiques, on classe certains établissements industriels, commerciaux ou artisanaux, dont les rejets correspondent à une utilisation de l'eau autre que domestique (« eaux industrielles »).

La nature quantitative et qualitative de ces rejets est précisée dans des conventions spéciales de rejet passées entre la Ville et l'établissement désireux de se raccorder au réseau d'évacuation public. Si les eaux peuvent être assimilées aux eaux usées domestiques, l'établissement peut être dispensé de convention.

Dans certains cas, il peut être exigé des installations de prétraitement : séparateurs de graisses pour les restaurants, cantines, établissements hospitaliers, boucheries, charcuteries…, séparateurs d'hydrocarbures pour les garages, stations-services…

Actuellement, **23 conventions spéciales de rejet sont en vigueur pour la commune de Clermont-Ferrand**. Trois d'entre elles ont été passées en 2013 (Michelin usine de Chantemerle, sucrerie de Bourdon, Novotel Brézet).Elles concernent notamment des sites industriels, commerciaux, hospitaliers.

L'évaluation des charges

Les charges polluantes collectées tiennent compte des usagers domestiques et non domestiques. On distingue la charge hydraulique (volume d'eau collecté) et les charges de pollutions au regard de différents paramètres (DBO5, DCO, MES, azote, phosphore).

Le traitement des eaux usées étant effectué par Clermont Communauté, ces charges sont évaluées globalement à l'échelle de l'agglomération. Elles sont estimées à environ 290 000 équivalent-habitants pour l'ensemble du système d'assainissement.

Pour Clermont-Ferrand, le nombre d'habitants raccordés est estimé à 139 616, et le nombre d'équivalent-habitants industriels à 44 857, soit un total de **184 473 équivalent-habitants** (selon l'étude diagnostique du système d'assainissement menée en 2008 et 2009 - se référer au rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement communautaire en *annexe* 1).

Les réseaux de collecte



Ce paragraphe traite essentiellement du réseau communal, les informations relatives au réseau intercommunal sont détaillées dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement communautaire, présenté en *annexe* 1.

Le réseau d'assainissement communal compte, au 31 décembre 2014, environ 5**60 kilomètres linéaires de conduites** hors branchements. (Les rapports précédents mentionnaient environ 600 km, ce chiffre tenait compte de réseaux hors Clermont-Ferrand, le calcul a été corrigé).

Les travaux principaux réalisés en 2013 sont présentés ci-dessous.

6,6 kilomètres de conduites ont été posés (extension ou rénovation du réseau existant).

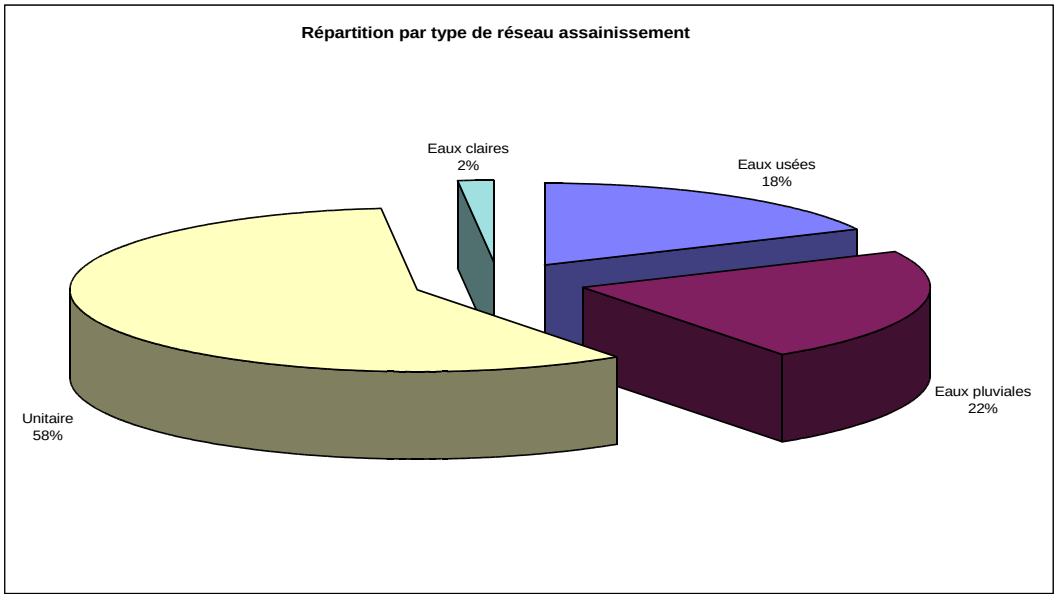
Travaux assainissement 2013	
Libellé Programme / Opération	Nature des Travaux
Chemin de la Montagne percée	Pose de réseaux séparatifs Ø 200 et 315
Rue Henri Tourrette (La Gauthière)	Pose de réseaux séparatifs Ø 300-1200-1500
Usine élévatoire	Pose de conduites eaux pluviales Ø 315
Bd Desaix	Pose de conduites unitaires Ø 315
Rue du Clos Perret	Renouvellement du réseau unitaire Ø 630
Réservoir des Roches (phase 3 :rue de Bellevue / Branly (Chamalières) / Nadaud / bd Briand	Branchements d'assainissement
Rue Volney	Renouvellement du réseau unitaire Ø 315
Secteur Pasteur Gravenoire Bd pasteur (Galiéni – De Gaulle) +place Galiéni	Branchements d'assainissement
Rue du Port Royal	Renouvellement du réseau unitaire Ø 315
Rabanesse	Renouvellement du réseau unitaire Ø 315
Pôle d'Echanges Intermodal Gare	Renouvellement du réseau unitaire Ø 315 – 400 -600
Rue Cardinal Giraud	Renouvellement du réseau unitaire Ø 315
Rue Croix Leonardoux	Renouvellement du réseau unitaire Ø 315
Rue Vaucansson	Renouvellement du réseau unitaire Ø 315
Zone d'activités des Gravanche (Bd Pompidou et Chartoire)	Pose de réseaux séparatifs Ø 250 à 1200
Rue Eugène Fourvel	Pose de réseaux séparatifs Ø 250 et 300
Place des Bughes (entre la rue de Blanzat et l'Av Maréchal Leclerc)	Remplacement du collecteur Ø 300 unitaire
Bd E. Clémentel (tranche conditionnelle)	Restructuration par l'intérieur réseau pluvial Ø400 Renouvellement réseaux séparatifs Ø250 et Ø400

Le réseau comporte des conduites cylindriques ou ovoïdes de diamètres divers jusqu'à 2 500 mm, ainsi que des canaux. Il comporte :

- des collecteurs d'eaux usées,
- des collecteurs d'eaux pluviales,
- des collecteurs unitaires,

- des collecteurs d'eaux claires (eaux de sources…),

dont la répartition est représentée par le graphique ci-dessous.



ZOOM : Les réseaux d'assainissement



Le réseau unitaire : *les eaux usées (eaux usées des toilettes, salles de bains, cuisines…) et les eaux pluviales se rejoignent dans une même canalisation qui les conduit à la station d'épuration où elles sont traitées.*



Le réseau séparatif *: les eaux usées et les eaux pluviales sont collectées dans deux conduites différentes, les eaux usées sont dirigées vers la station d'épuration, les eaux pluviales vers le milieu naturel.*

➲Le choix de l'un ou l'autre type de réseau est fonction de nombreux critères : économiques, techniques, météorologiques…

Le système de collecte comporte, outre les collecteurs, des ouvrages annexes :

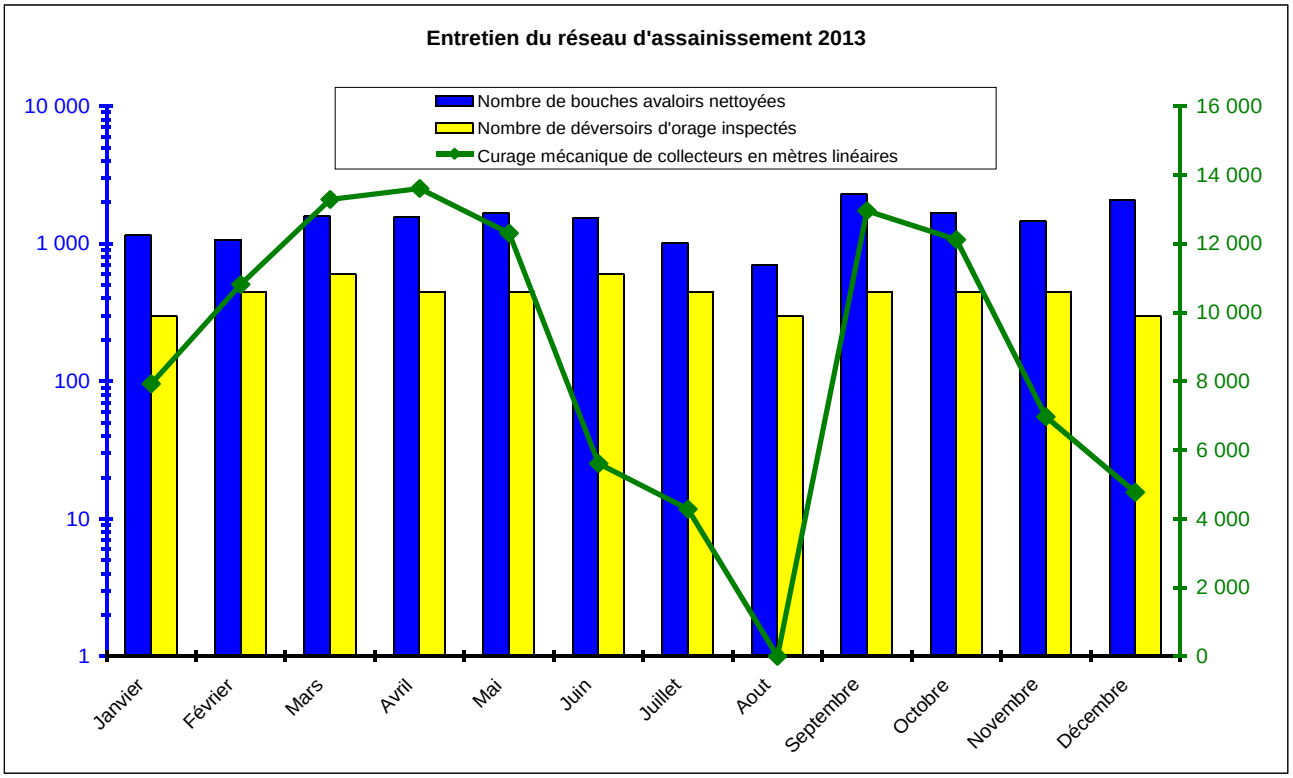
- **7 stations de refoulement :** elles permettent de relever les eaux usées en direction de la station d'épuration (compte-tenu de la topographie de l'agglomération, l'évacuation des eaux usées et pluviales est généralement gravitaire) ;
- **160 déversoirs d'orage** : ces ouvrages permettent d'évacuer directement vers le milieu naturel le surplus d'eau du débit de temps de pluie, le niveau de dilution des eaux rejetées étant compatible avec les capacités d'auto-épuration du milieu récepteur.

Par ailleurs, **le réseau communal est raccordé au réseau de transport intercommunal**, qui comporte également des ouvrages annexes (voir le rapport annuel sur le prix et la qualité du service

d'assainissement communautaire présenté en *annexe* 1). Les ouvrages de rétention dépendent également de Clermont Communauté.

Le réseau fait l'objet de surveillance et d'une maintenance régulière. En 2013, ont été effectués près de 17 800 nettoyages de bouches avaloirs, 5 250 inspections de déversoirs d'orage, 580 interventions chez des particuliers, et plus de 105 km de collecteurs ont été curés, entre autres activités d'entretien. Ci-dessous la répartition mensuelle de ces activités. Deux précisions concernant ces activités :

- le curage des collecteurs est un curage mécanique effectué par une entreprise privée sous le contrôle des agents de salubrité municipaux. Pendant la période des congés estivaux, les effectifs restreints ne permettant pas un suivi correct de l'entreprise, il a été décidé de ne pas mener cette activité,
- le nombre d'inspections de déversoirs d'orage avait fortement diminué ces dernières années, suite à la mise en place fin 2009 d'inspections plus poussées. A compter de mars 2011, les inspections se font sans descente et redeviennent plus fréquentes (près de 500 par mois contre 60).



Les indicateurs de performance

La connaissance des réseaux et la gestion patrimoniale

Comme pour l'eau potable, cet indicateur permet d'évaluer la connaissance du réseau d'assainissement et de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de son évolution.

Un barème précis (arrêté du 2 mai 2007) attribue un nombre de points selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est modifié à compter de l'exercice 2013.

La Ville de Clermont-Ferrand dispose d'une **banque de données urbaines** (BDU) sur laquelle sont répertoriés en particulier les réseaux d'assainissement.

Grâce à cet outil, cet indicateur se chiffre à **25 points sur 120 possibles** : il existe un plan du réseau, mis à jour régulièrement, il comporte des informations de diamètre, matériau, année de pose, altimétrie, ainsi que les ouvrages annexes tels que postes de relèvement…Cependant, l'ensemble des ces critères ne

peut être renseigné sur tous les tronçons, ce qui ne permet pas d'obtenir plus de points. Il existe également un programme de réhabilitation et de renouvellement.

La conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration

Le traitement des eaux usées relevant de la compétence de Clermont Communauté, ces indicateurs (dont certains sont fournis par les services de police des eaux) sont évalués globalement à l'échelle de l'agglomération.

Il convient de se référer au rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement communautaire, présenté en *annexe* 1.

Le taux de boues évacuées de façon conforme

Il convient de se référer au rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement communautaire, présenté en *annexe* 1.

La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de la police de l'eau

Il convient de se référer au rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement communautaire, présenté en *annexe* 1.

L'indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux

Il convient de se référer au rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement communautaire, présenté en *annexe* 1.

Le taux de débordement des effluents chez les usagers

Il s'agit de détecter d'éventuelles zones à problèmes en relevant le nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public.

En 2013, aucun dossier de ce type n'a été ouvert.

Le nombre de points de réseau avec interventions fréquentes

Cet indicateur permet de recenser les points noirs du réseau, c'est-à-dire nécessitant une intervention fréquente (au moins 2 fois par an), qu'elle soit curative ou préventive et quel que soit le type d'intervention.

Certains collecteurs d'assainissement qui ont tendance à s'obstruer subissent un curage préventif trois fois par an dans les quartiers de La Gauthière, Champratel / Flamina, Les Vergnes. **Le nombre de points noirs peut ainsi être chiffré à 3** (contre 4 précédemment). D'autres collecteurs sont également nettoyés préventivement moins fréquemment.

$$\frac{\text{Nombre de points noirs}}{\text{Longueur du réseau (hors branchements)}} \times 100 = \frac{3}{560} \times 100 = \mathbf{0,5}$$

Le taux moyen de renouvellement des réseaux

Cet indicateur mesure le « maintien de la valeur patrimoine » de la collectivité. Il prend en compte le renouvellement de conduite effectué dans le cadre des chantiers de travaux neufs, et non les interventions ponctuelles lors d'incidents localisés même si une partie de canalisation a été remplacée. Les extensions de réseaux ne sont pas non plus prises en compte.

Il est à mettre en relation avec d'autres indicateurs tels que la connaissance du réseau et se calcule comme suit :

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement} = \frac{\text{Linéaire moyen de réseau renouvelé sur les 5 dernières années}}{\text{Longueur du réseau(hors branchements)}}$$

$$= \frac{5{,}0}{560}$$

$$= \mathbf{0{,}9\ \%}$$

5 km de conduites ont été renouvelés en moyenne par an sur ces 5 dernières années (2009 à 2013), soit un taux moyen de renouvellement de 0,9 %, à comparer à la moyenne nationale 2010 de 0,54 %. [2]

La durée d'extinction de la dette

C'est la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affectait à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

La durée d'extinction de la dette pour le budget Assainissement au 31/12/2013 est de **8 ans.**

Le tableau ci-dessous retrace le profil d'extinction de la dette année par année :

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2014	34 373 195,23 €	2 419 832,34 €	872 494,11 €	3 292 326,45 €	32 465 142,89 €
2015	32 465 142,89 €	2 427 968,42 €	827 812,56 €	3 255 780,98 €	30 037 174,47 €
2016	30 037 174,47 €	2 446 401,49 €	764 362,58 €	3 210 764,07 €	27 590 772,98 €
2017	27 590 772,98 €	2 305 629,04 €	736 373,26 €	3 042 002,30 €	25 285 143,94 €
2018	25 285 143,94 €	2 325 725,81 €	711 738,60 €	3 037 464,41 €	22 959 418,13 €
2019	22 959 418,13 €	2 346 714,25 €	679 583,55 €	3 026 297,80 €	20 612 703,88 €
2020	20 612 703,88 €	2 198 798,36 €	648 206,11 €	2 847 004,47 €	18 413 905,52 €
2021	18 413 905,52 €	2 149 067,66 €	584 292,60 €	2 733 360,26 €	16 264 837,86 €
2022	16 264 837,86 €	2 124 400,12 €	531 237,83 €	2 655 637,95 €	14 140 437,74 €
2023	14 140 437,74 €	1 858 715,04 €	482 417,64 €	2 341 132,68 €	12 281 722,70 €
2024	12 281 722,70 €	1 861 057,61 €	433 085,14 €	2 294 142,75 €	10 420 665,09 €
2025	10 420 665,09 €	1 794 459,18 €	372 178,35 €	2 166 637,53 €	8 626 205,91 €
2026	8 626 205,91 €	1 479 652,47 €	308 843,95 €	1 788 496,42 €	7 146 553,44 €
2027	7 146 553,44 €	1 458 578,74 €	255 356,34 €	1 713 935,08 €	5 687 974,70 €
2028	5 687 974,70 €	1 410 100,83 €	203 873,63 €	1 613 974,46 €	4 277 873,87 €
2029	4 277 873,87 €	1 352 069,57 €	152 377,82 €	1 504 447,39 €	2 925 804,30 €
2030	2 925 804,30 €	1 040 585,83 €	102 645,03 €	1 143 230,86 €	1 885 218,47 €
2031	1 885 218,47 €	741 950,49 €	63 794,91 €	805 745,40 €	1 143 267,98 €
2032	1 143 267,98 €	744 664,45 €	35 700,45 €	780 364,90 €	398 603,53 €
2033	398 603,53 €	362 753,53 €	11 578,34 €	374 331,87 €	35 850,00 €
2034	35 850,00 €	35 850,00 €	907,23 €	36 757,23 €	0,00 €
total		**34 884 975,23 €**	**8 778 860,03 €**	**43 663 835,26 €**	

CRD : capital restant dû

Le taux d'impayés

Cet indicateur permet de connaître le nombre d'impayés au 31 décembre de l'année par rapport aux factures d'eau émises l'année précédente.

Le montant d'impayés sur le budget assainissement 2012 au 31/12/2013 est de **1,66 %** (59 384,95 €), contre 0,2 % l'an passé.

Au niveau national, le taux moyen d'impayés pour la partie assainissement en 2010 est de 1,32 %.[2]

La gestion des réclamations

En 2013, 261 réclamations écrites concernant aussi bien l'eau que l'assainissement ont été enregistrées. Elles concernent principalement des erreurs de facturation, des problèmes de comptage… Ainsi, 183 rectifications de factures ont été opérées en 2013 sur plus de 45 000 factures émises, soit 0,4 % d'erreurs. 22 réclamations concernant la qualité de l'eau donnant lieu à des analyses de contrôle ont été prises en charge par le laboratoire.

Cela représente un taux de réclamations (eau et assainissement) d'**environ 12 pour 1 000 abonnés**, chiffre stable.

Le financement des investissements

Les travaux engagés pendant l'exercice 2013

Les dépenses d'équipement du budget assainissement 2013 se chiffrent au total à **6 039 923 € HT**.

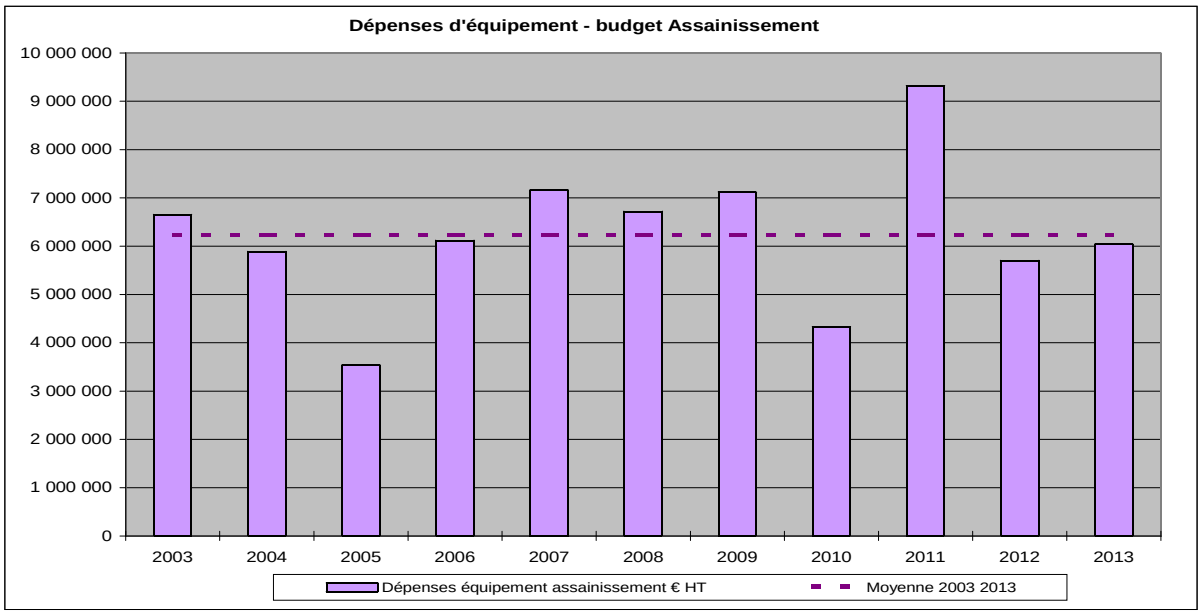
Parmi les dépenses les plus importantes en assainissement ; on peut noter :

- Réhabilitation de collecteurs assainissement : 0,210 M€
- Quartier de la Gauthière : 1,550 M€
- Pasteur / Gravenoire: 0,610 M€
- Place des Bughes : 0,400 M€
- Zone d'activités des Gravanches : 0,260 M€
- Pôle d'Echanges Intermodal Gare : 0,170 M€
- Rue Croix Léonardoux : 0,195 M€
- Rue Cardinal Giraud : 0,255 M€
- Rue du Clos Perret : 0,330 M€
- Bd E. Clémentel (tranche conditionnelle) : 0,700 M€

(Montants HT).

Le détail des travaux réalisés sur les réseaux d'assainissement est donné page 33.

L'évolution de ces dépenses sur les dernières années est présentée ci-dessous.



Remarque : en 2010, la mise en place d'une nouvelle procédure de dévolution de travaux a retardé le programme de travaux qui s'est reporté sur 2011.

La dette

Pour financer partiellement les travaux d'investissement en assainissement, la Ville contracte des emprunts, ainsi que des avances remboursables (taux 0%) auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Répartition par prêteur

Récapitulation par établissement prêteur	Dette en capital		Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
	à l'origine	au 31/12/2013		Intérêts	Capital
Agence de l'Eau Loire Bretagne	1 164 720,00 €	648 832,00 €	77 648,00 €	0,00 €	77 648,00 €
BANQUE POPULAIRE	471 000,00 €	306 150,00 €	34 594,95 €	11 044,95 €	23 550,00 €
BNP PARIBAS	1 849 360,00 €	881 623,29 €	167 142,92 €	40 654,30 €	126 488,62 €
CAISSE D'EPARGNE	9 477 220,00 €	8 888 345,00 €	498 718,16 €	209 843,16 €	288 875,00 €
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 566 000,00 €	2 566 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	19 668 710,00 €	15 534 728,00 €	1 443 691,82 €	460 256,82 €	983 435,00 €
CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 379 775,00 €	758 876,16 €	99 635,55 €	30 646,79 €	68 988,76 €
SFIL CAFFIL	557 466,20 €	343 387,14 €	55 413,09 €	15 244,22 €	40 168,87 €
SOCIETE GENERALE	9 370 212,08 €	4 445 253,64 €	640 626,76 €	121 613,82 €	519 012,94 €
total	**46 504 463,28 €**	**34 373 195,23 €**	**3 017 471,25 €**	**889 304,06 €**	**2 128 167,19 €**

Répartition par catégorie de dette

I.B.	Organisme prêteur	Durée	Date de la 1ère année de rembt.		Dette en capital		ICNE de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice		Annuité à payer dans l'exercice
			de l'int.	du cap.	à l'origine	au 31/12/2013		Intérêts	Capital	
1641 Emprunts en euros	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	20,08	31/12/2012	28/03/2013	4 916 000,00 €	4 670 200,00 €	0,00 €	185 307,18 €	245 800,00 €	431 107,18 €
1641 Emprunts en euros	SOCIETE GENERALE	15,00	20/03/2000	20/03/2000	762 245,08 €	50 816,60 €	5,61 €	219,01 €	50 816,32 €	51 035,33 €
1641 Emprunts en euros	SOCIETE GENERALE	15,00	15/03/2002	15/03/2002	2 400 309,00 €	480 061,80 €	76,17 €	1 668,12 €	160 020,60 €	161 688,72 €
1641 Emprunts en euros	SOCIETE GENERALE	20,00	21/05/2003	21/05/2003	3 075 658,00 €	1 751 375,24 €	2 257,33 €	85 342,49 €	151 576,02 €	236 918,51 €
1641 Emprunts en euros	BNP PARIBAS	15,00	28/01/2005	28/01/2005	1 849 360,00 €	881 623,29 €	6 422,63 €	40 654,30 €	126 488,62 €	167 142,92 €
1641 Emprunts en euros	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20,00	01/03/2005	01/03/2005	1 379 775,00 €	758 876,16 €	2 310,78 €	30 646,79 €	68 988,76 €	99 635,55 €
1641 Emprunts en euros	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	20,00	28/10/2005	28/12/2007	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1641 Emprunts en euros	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	20,00	30/12/2005	25/10/2006	3 503 810,00 €	2 102 288,00 €	0,00 €	84 975,24 €	175 190,00 €	260 165,24 €
1641 Emprunts en euros	SOCIETE GENERALE	20,00	18/04/2006	18/10/2006	900 000,00 €	540 000,00 €	288,37 €	1 028,81 €	45 000,00 €	46 028,81 €
1641 Emprunts en euros	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	20,00	30/10/2006	30/10/2006	1 940 900,00 €	1 164 540,00 €	7 139,92 €	45 536,21 €	97 045,00 €	142 581,21 €
1641 Emprunts en euros	BANQUE POPULAIRE	20,00	20/02/2007	20/02/2007	471 000,00 €	306 150,00 €	8 831,58 €	11 044,95 €	23 550,00 €	34 594,95 €
1641 Emprunts en euros	SOCIETE GENERALE	20,00	28/03/2008	28/03/2008	1 020 000,00 €	714 000,00 €	246,93 €	30 571,67 €	51 000,00 €	81 571,67 €
1641 Emprunts en euros	SFIL CAFFIL	13,00	25/01/2008	01/10/2008	557 466,20 €	343 387,14 €	3 402,58 €	15 244,22 €	40 168,87 €	55 413,09 €
1641 Emprunts en euros	SOCIETE GENERALE	20,00	13/02/2009	13/02/2009	1 212 000,00 €	909 000,00 €	1 569,27 €	2 783,72 €	60 600,00 €	63 383,72 €
1641 Emprunts en euros	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	20,00	15/12/2010	15/12/2010	6 282 000,00 €	5 025 600,00 €	1 756,87 €	44 757,96 €	314 100,00 €	358 857,96 €
1641 Emprunts en euros	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	19,50	30/09/2010	30/12/2011	3 026 000,00 €	2 572 100,00 €	257,92 €	99 680,23 €	151 300,00 €	250 980,23 €
1641 Emprunts en euros	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	20,00	01/05/2010	31/12/2030	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1641 Emprunts en euros	CAISSE D'EPARGNE	19,33	27/04/2011	27/04/2011	3 000 000,00 €	2 550 000,00 €	56 112,75 €	88 020,00 €	150 000,00 €	238 020,00 €
1641 Emprunts en euros	CAISSE D'EPARGNE	20,00	25/05/2013	11/01/2013	5 555 000,00 €	5 416 125,00 €	20 966,42 €	121 823,16 €	138 875,00 €	260 698,16 €
1641 Emprunts en euros	CAISSE D'EPARGNE	20,00	25/01/2014	25/04/2014	922 220,00 €	922 220,00 €	2 539,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1641 Emprunts en euros	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20,00	01/04/2014	01/04/2014	2 566 000,00 €	2 566 000,00 €	1 985,15 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1641 Emprunts en euros						**33 724 363,23 €**	**116 170,06 €**	**889 304,06 €**	**2 050 519,19 €**	**2 939 823,25 €**
16818 Autres prêteurs	Agence de l'Eau Loire Bretagne	17,00	31/12/2007	31/12/2007	570 000,00 €	304 000,00 €	0,00 €	0,00 €	38 000,00 €	38 000,00 €
16818 Autres prêteurs	Agence de l'Eau Loire Bretagne	17,00	31/12/2006	31/12/2006	90 000,00 €	42 000,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
16818 Autres prêteurs	Agence de l'Eau Loire Bretagne	17,00	31/12/2008	31/12/2008	504 720,00 €	302 832,00 €	0,00 €	0,00 €	33 648,00 €	33 648,00 €
16818 Autres prêteurs						**648 832,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**77 648,00 €**	**77 648,00 €**
total						**34 373 195,23 €**	**116 170,06 €**	**889 304,06 €**	**2 128 167,19 €**	**3 017 471,25 €**

Par ailleurs, le montant des amortissements réalisés en 2013 sur le budget assainissement est de **2 844 182,55 €.**

Les projets et les travaux

Le tableau ci-dessous retrace les principaux projets et travaux prévus en 2014 sur le budget Assainissement.

EXEMPLES de PROJETS ET TRAVAUX PREVUS EN 2014 BUDGET ASSAINISSEMENT	Coût HT en Euros
Réseaux d'assainissement	
➢ Voies diverses - réalisation de réseaux	6 500 000
➢ Environnement urbain - réhabilitation de collecteurs	150 000
➢ Remplacement de branchements	30 000
Postes de relèvement - reprise des armoires électriques	20 000

Les actions de solidarité et de coopération décentralisée

Les abandons de créances et les versements à un fonds de solidarité

Dans certains cas, après étude du dossier, les sommes dues peuvent être admises en non-valeur (abandon de créances).

En 2013, la part assainissement de ces admissions en non valeur se chiffre **10 155,32 €,** représentant 12 dossiers. Pour mémoire, elle se chiffrait à 11 087,44 € TTC en 2012 et 3 439,03 € TTC en 2011.

Cet rubrique est complétée dès l'exercice 2013 par les versement éventuels à un fonds de solidarité. Ce type d'action n'est pas mise en œuvre à ce jour.

Cela représente 0,11 centimes d'€ par m^3 facturé, contre une moyenne nationale de 0,36 centimes d'€ par m^3 facturé.[2]

La coopération décentralisée

Les opérations de coopération décentralisée, autorisées par la loi "Oudin-Santini" du 9 février 2005, ont été réalisées sur le budget Eau : voir page 30.

Le service public de l'assainissement non collectif

Les caractéristiques techniques

N'ayant pas défini de zonage d'assainissement non collectif, la Ville de Clermont-Ferrand n'a pas instauré de Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Néanmoins, il subsiste sur le territoire de la commune des usagers non desservis par un collecteur d'assainissement, ainsi que d'autres dont le raccordement est difficile voire impossible étant donné la configuration du site, bien qu'un collecteur existe dans la rue. Ainsi, **environ 250 installations d'assainissement non collectif, disséminées au sein de la zone d'assainissement collectif, ont été recensées.**

Tous les abonnés domestiques non raccordés aux réseaux publics d'assainissement ou ne pouvant se raccorder, doivent être équipés d'un **système d'assainissement non collectif conforme à la réglementation en vigueur.**

Le service assainissement ne prend pas en charge l'entretien des installations non collectives, celui-ci est assuré par l'usager, qui devra fournir les justificatifs du bon entretien (certificats de vidange…) à la demande ou lors des visites du service assainissement.

En revanche, le service assure une **mission de contrôle,** conformément à la réglementation qui a par ailleurs évolué en 2012.

- cas n°1 : Visite de contrôle de bon fonctionnement et d'entretien pour les installations existantes antérieures au 30 décembre 1998 (visite à effectuer avant fin 2012) ;
- cas n°2 : Visite de contrôle périodique (initialement prévue tous les 8 ans) ;
- cas n°3 : Visite de conformité pour les installations neuves ou récentes (postérieures au 30 décembre 1998).

Le cas échéant, le propriétaire de l'installation devra mettre celle-ci en conformité.

Ces dispositions, issues de la loi sur l'Eau et les milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, sont détaillées dans le règlement du service. Il est disponible en ligne sur www.ville-clermont-ferrand.fr et sur simple demande au 04 73 42 62 40.

Les premiers contrôles ont eu lieu en 2009. F**in 2013, l'ensemble des installations connues ont été contrôlées.** Certaines installations sont connues du service et contrôlées à l'occasion de ventes immobilières.

Quelques installations nécessitent des mises en conformité, mais ne présentent pas de risques avérés de pollution de l'environnement et des dangers pour la santé des personnes.

Les prochains contrôles périodiques seront effectués à partir de 2017.

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

A compter de 2013, cet indice est instauré pour permettre d'apprécier l'étendue des prestations instaurées en assainissement non collectif.

Il se chiffre à **80 points sur 140 possibles** : un règlement approuvé par une délibération du Conseil Municipal est appliqué, la mission de contrôle est effectuée et donne lieu à la délivrance de rapports de visites. En revanche, le service ne prend pas en charge les missions facultatives d'entretien, réalisation ou réhabilitation, vidange.

La tarification du service et les recettes du service

Par délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2008, trois tarifs spécifiques à l'assainissement non collectif ont été votés :

- Cas n°1 : 107,30 € HT,
- Cas n°2 : 51,16 € HT,
- Cas n°3 : 79,23€ HT,

Les recettes d'exploitation se montent pour 2013 à **1 394,90 € HT**.

IV - La tarification et les recettes des services d'eau et d'assainissement

Les modalités de tarification

Le type de tarification

Les tarifs comprennent :

- **une redevance d'abonnement** : destinée à couvrir certains frais fixes du service et notamment les frais d'entretien et de renouvellement de l'ensemble de comptage, elle est fonction du diamètre du compteur ;
- **un tarif eau potable au m³** appliqué à la quantité réellement consommée ;
- **un tarif assainissement au m³ part Ville (collecte des eaux usées) ;**
- **un tarif assainissement au m³ part intercommunale (traitement des eaux usées) ;**
- **diverses taxes et redevances**, notamment la TVA et les redevances reversées à l'Agence de l'Eau.

Les catégories de tarifs

Depuis l'exercice 2011, la notion de tranches de consommation d'eau est supprimée, **un seul et même tarif au m³ est applicable.**

Concernant l'assainissement, suite à une étude des tarifs industriels en matière d'assainissement, la suppression des coefficients de dégressivité, contraire à une démarche de développement durable, a été engagée en 2011. **Pour l'année 2014, la dernière tranche de dégressivité** (coefficient 0,80 au delà de 6000m3) **est supprimée.**

Remarque : La vente d'eau aux communes de Cournon et Mezel est facturée selon des tarifs en gros négociés en vertu de conventions.

Les autres prestations

La délibération du 19 décembre 2013 fixe également les tarifs 2014 concernant les **prestations diverses connexes aux activités d'eau et d'assainissement.** Il s'agit :

- des déplacements et interventions de fontainiers ou d'agents de salubrité
- de la vérification de conformité de branchement d'assainissement
- des prélèvements et analyse réalisés par le service de contrôle des eaux
- de la participation financière pour l'assainissement collectif (PFAC)
- des prestations relatives à l'assainissement non collectif.

La facture d'eau

Les éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau

Remarque : bien que ce rapport concerne l'exercice 2013, le prix de l'eau présenté est celui au 1er janvier de l'année de présentation du rapport, en l'occurrence il s'agit du prix total de l'eau au 1er janvier 2014.

Tarifs 2014	Montant HT	Commentaire	Destinataire
Approvisionnement en eau			
Abonnement (partie fixe)	25,67 € / an	Pour un compteur de diamètre 15 mm (abonné domestique)	Service de l'eau et de l'assainissement
Eau	1,090 € / m^3		Service de l'eau et de l'assainissement
Assainissement des eaux usées			
Collecte eaux usées	0,520 € / m^3		Service de l'eau et de l'assainissement
Traitement des eaux usées	0,500 € / m^3		Clermont Communauté
Taxes d'environnement			
Préservation des ressources en eau	0,052 €/ m^3	Financement d'actions d'amélioration de la gestion de la ressource	Agence de l'Eau Loire Bretagne (redevance prélèvement) et Établissement Public Loire (redevance soutien d'étiage)
Pollution domestique	0,240 € / m^3	Financement d'actions de lutte contre la pollution	Agence de l'Eau Loire Bretagne
Modernisation des réseaux de collecte	0,190 € /m^3	Financement d'actions de lutte contre la pollution.	Agence de l'Eau Loire Bretagne
TVA	Désormais 2 taux de TVA s'appliquent : - le taux réduit de **5,5 %** subsiste pour les services liés à la distribution de l'eau, considérés de première nécessité - un taux intermédiaire de **10 %** s'applique pour les autres éléments de la facture : collecte et traitement des eaux usées, redevance modernisation des réseaux de collecte		État

- **Abonnement**
  Destiné à couvrir les frais d'entretien et de renouvellement de l'ensemble de comptage et du branchement, il est indépendant de la consommation.

- **Eau et Collecte des eaux usées**
  Ces tarifs au m^3 permettent de financer la production et la distribution d'eau potable (fonctionnement des équipements, entretien des réseaux d'eau…), ainsi que la collecte des eaux usées (entretien des égouts…).

- **Traitement des eaux usées**
  Ce tarif permet de financer le transport et le traitement des eaux usées à la Station d'épuration (STEP), compétences exercées par Clermont-Communauté.

- **Redevances perçues au profit de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'Établissement Public Loire**
  A partir de janvier 2008, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a modifié le système des redevances versées aux agences de l'eau, afin de mieux partager l'effort pour lutter contre la pollution des eaux, protéger la santé, préserver la biodiversité et garantir la disponibilité de la ressource.

  - **Redevances « pollution domestique » et « modernisation des réseaux de collecte »**
    Elles permettent les actions de l'Agence de l'eau en vue de restaurer la qualité de l'eau. Le volume d'investissement des collectivités dans la lutte contre la pollution a considérablement augmenté ; l'Agence de l'eau leur apporte son concours technique et financier, et soutient leur effort en matière d'assainissement. Ainsi, l'agglomération a obtenu des aides non négligeables pour résorber les rejets directs d'eaux usées et renforcer la station d'épuration.

  - **Redevance « préservation des ressources en eau »**
    Le même principe s'applique également pour cette redevance, dont le produit est destiné à l'amélioration de la gestion des ressources en eau. Ainsi, l'Agence de l'eau est intervenue, par exemple, pour la réalisation des retenues de Naussac, destinées à réguler le cours de l'Allier, pour la mise en place des périmètres de protection des captages de la Ville et elle participe à hauteur de 50 % aux dépenses de recherches de nouvelles ressources dans la chaîne des Puys.
    Le tarif présenté intègre également une redevance reversée à l'Établissement Public Loire, gestionnaire du barrage de Naussac, pour le soutien d'étiage de l'Allier.

Les modalités d'évolution et de révision des tarifs

Les tarifs d'eau et d'assainissement sont révisés annuellement et font l'objet d'une délibération du Conseil Municipal. Les tarifs applicables en 2014 ont été adoptés en séance du 19 décembre 2013 et sont présentés en annexe 5.

Conformément à la réglementation, l'eau et l'assainissement sont gérés sous la forme d'un service public à caractère industriel et commercial. Cela implique un financement par l'usager, bénéficiaire du service, et non par le contribuable au travers de l'impôt.

L'ensemble de l'activité étant exploitée en régie directe, les budgets d'eau et d'assainissement ne génèrent pas de bénéfices, ils ne doivent pas non plus être en déficit. Cela se traduit par le **principe de l'obligation d'équilibre** par section d'exploitation et d'investissement, en recettes et en dépenses, des budgets de l'eau et de l'assainissement. Cela garantit une saine gestion économique du service et en conséquence un tarif et un coût les plus justes pour l'usager.

Les évolutions ou révisions de tarifs sont ainsi guidées par l'évolution des coûts supportés pour l'entretien, la gestion, l'exploitation et le développement des réseaux et infrastructures d'eau et d'assainissement (achats de matières premières, de carburant, entretien des réseaux, des bâtiments et des matériels, impôts, taxes et

assurances, frais de personnels, frais financiers, dotations aux amortissements et provisions, autofinancement nécessaire). Leur détail figure en annexe 6.

Compte tenu de ces éléments, la facture globale pour un usager consommant 120 m^3 par an (« consommation de référence » définie par l'INSEE) est portée en 2014 à **361,76 € TTC, soit un prix moyen de 3,015 € TTC / m^3**. Pour comparaison, le prix total de l'eau 1er janvier 2011 en France était évalué à 3,66 €/m^3 , soit une facture annuelle de 439,20 €/an. [2]

Cette facture 2014 (voir exemple en annexe 8) subit une augmentation de **5,4 %**. par rapport à 2013. L'évolution détaillée des tarifs est présentée ci-dessous..

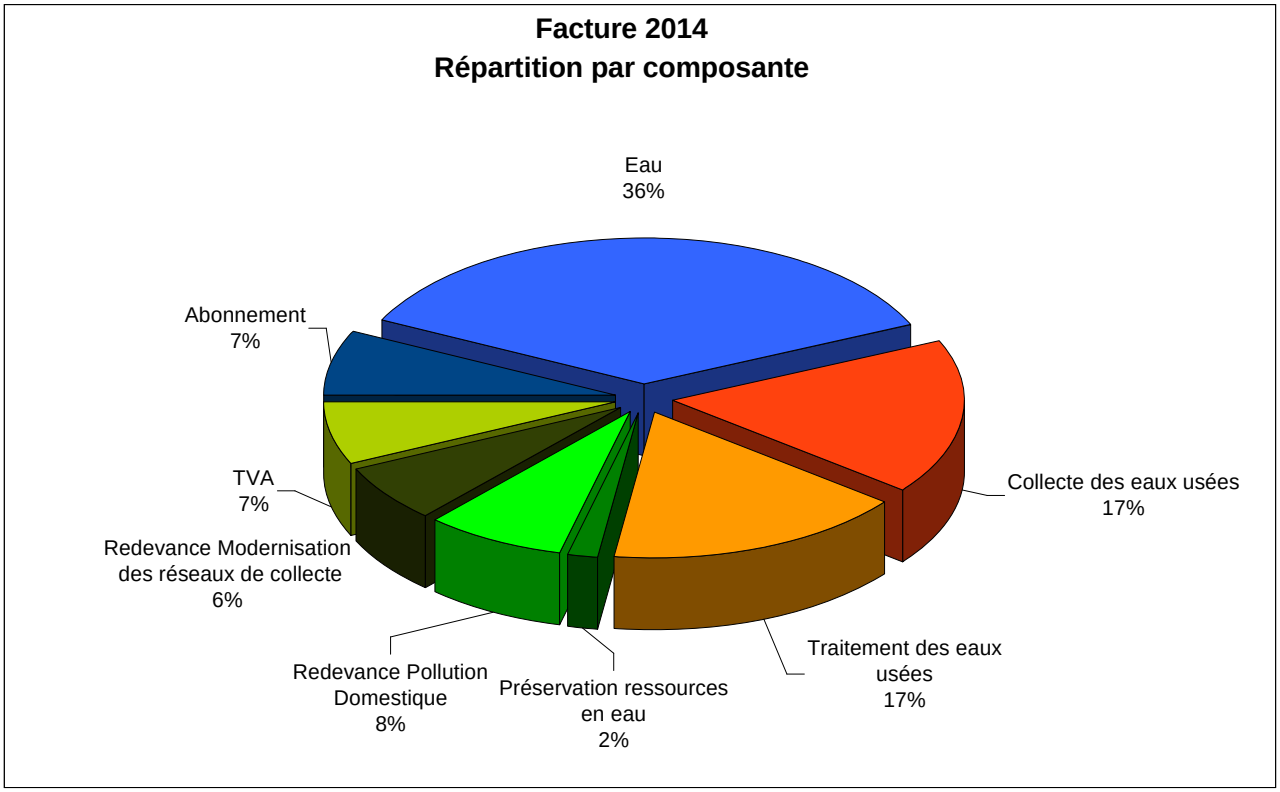
FACTURE TTC 120 m^3	2013	2014	Evolution	Commentaires
Approvisionnement en eau				
Abonnement (partie fixe)	22,58 €	27,08 €	+ 20,0 %	Pour un compteur de diamètre 15 mm (abonné domestique)
Eau	135,46 €	137,99 €	+ 1,9 %	
Total eau	**158,04 €**	**165,08 €**	**+ 4,5 %**	
Assainissement des eaux usées				
Collecte eaux usées	65,48 €	68,64 €	+ 4,8 %	
Traitement des eaux usées	58,42 €	66,00 €	+ 13,0 %	
Total assainissement	**123,91 €**	**134,64 €**	**+ 8,7 %**	
Taxes d'environnement				
Préservation des ressources en eau	6,58 €	6,58 €	-	
Pollution domestique	30,38 €	30,38 €	-	
Modernisation des réseaux de collecte	24,40 €	25,08 €	+ 2,8 %	
Total taxes	**61,36 €**	**62,05 €**	**+1,1 %**	
Total facture	**343,31 €**	**361,76 €**	**+ 5,4 %**	

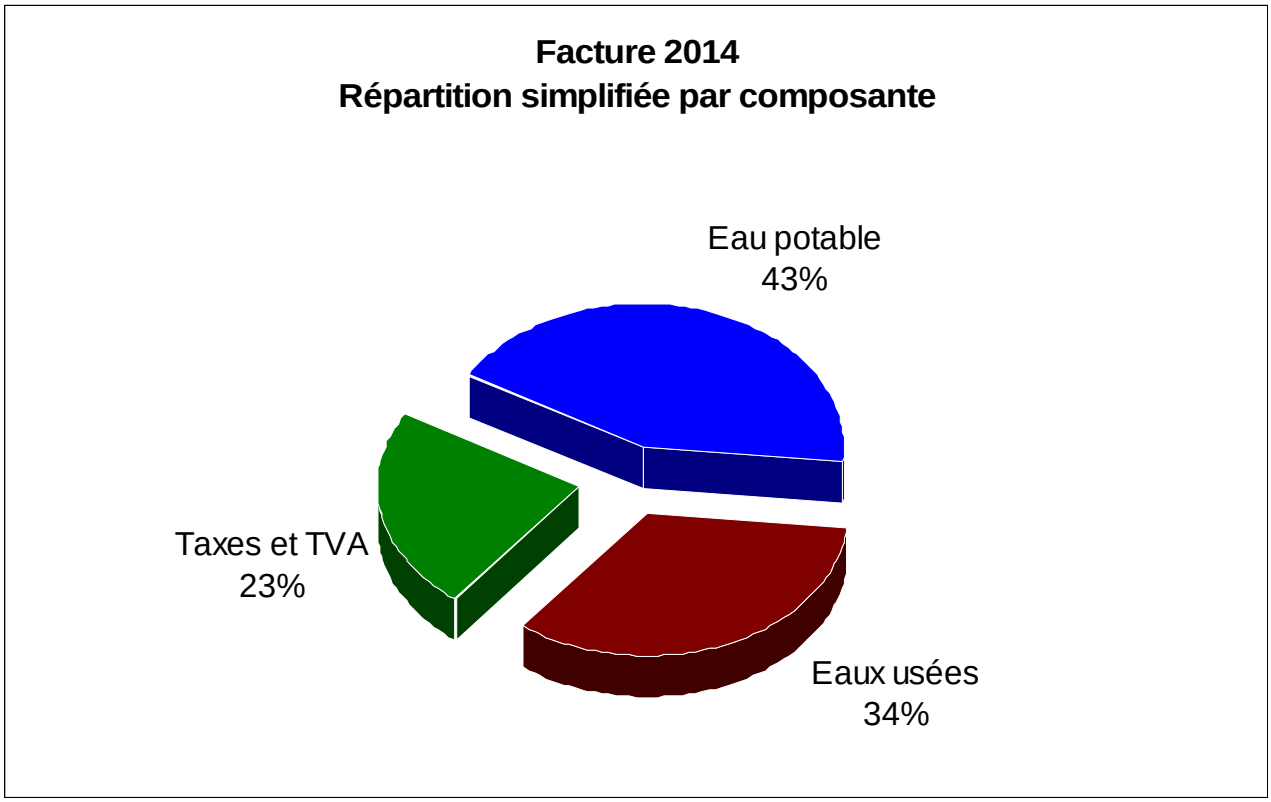
Les principales évolutions entre 2013 et 2014 sont les suivantes :

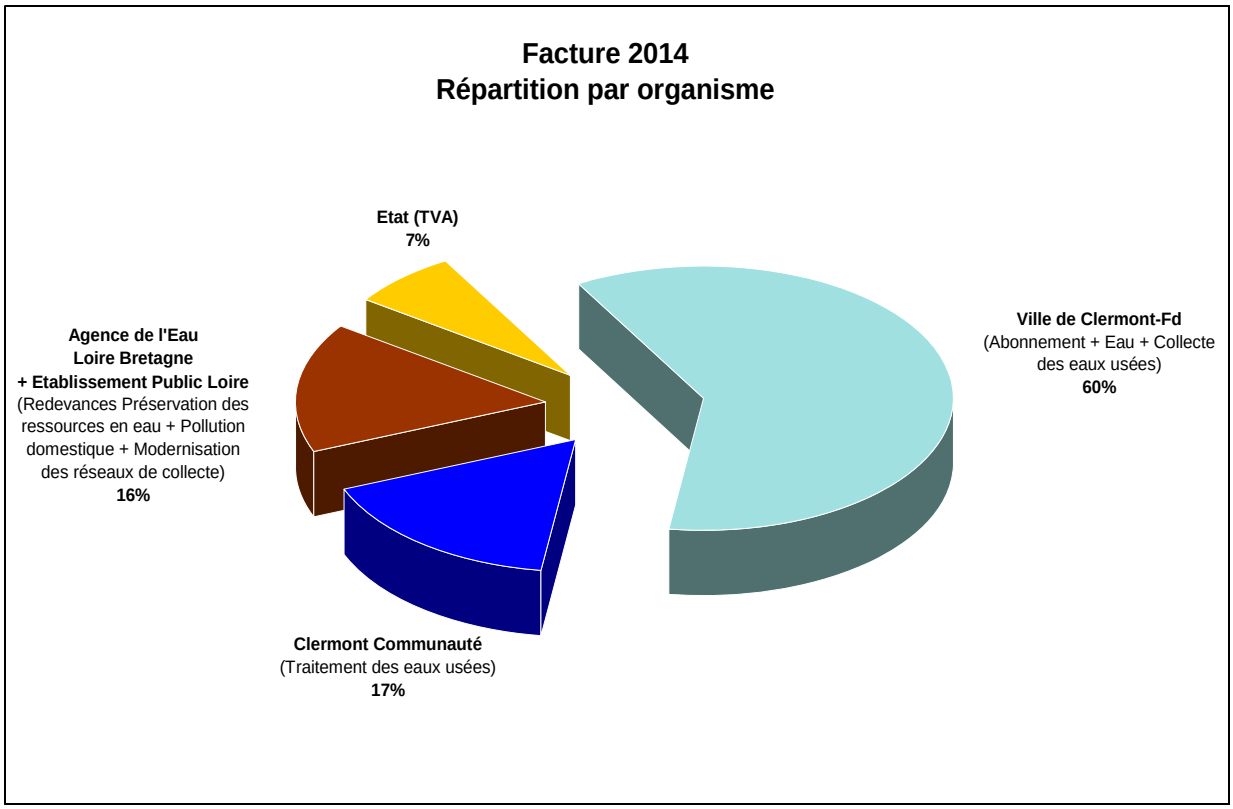
- l'abonnement (+20%) : le montant de l'abonnement annuel, tout en restant relativement modeste, a subi une revalorisation progressive afin d'être plus en cohérence avec la réalité des coûts d'entretien et de maintenance du branchement et de l'ensemble de comptage. 2014 constitue la dernière année du rattrapage entamé en 2008.
- l'évolution des tarifs Eau et Collecte des eaux usées (respectivement +1,9 % et + 4,8%) sont justifiés par l'évolution des coûts des prestations réalisées (notamment liée à l'augmentation du coût de l'énergie) et par les investissements réalisés en matière de renouvellement de réseaux et de construction de la nouvelle usine de traitement.
- l'évolution du tarif de traitement des eaux usées est la conséquence de l'augmentation de la redevance appelée par Clermont-Communauté, nécessaire pour financer le schéma directeur d'assainissement communautaire (voir le rapport annuel de l'assainissement communautaire en annexe)
- l'évolution des taxes est fixée par la structure pour laquelle elles sont prélevées (Agence de l'Eau et Établissement Public Loire)

Il faut souligner par ailleurs qu'au 1er janvier 2014, la TVA applicable sur la part assainissement a augmenté, passant de 7 % à 10 %. Cette évolution a été intégrée dans les augmentations présentées ci-dessus.

Les graphes ci-dessous montrent la répartition d'une facture d'eau 2014 pour chaque composante et pour chaque organisme.






Facture 2014
Répartition par organisme
Etat (TVA)
7%
Agence de l'Eau
Loire Bretagne
+ Etablissement Public Loire
(Redevances Préservation des ressources en eau + Pollution domestique + Modernisation des réseaux de collecte)
16%
Ville de Clermont-Fd
(Abonnement + Eau + Collecte des eaux usées)
60%
Clermont Communauté
(Traitement des eaux usées)
17%

Les recettes des services

Les tableaux ci-dessous retracent les recettes liées à la facturation du prix de l'eau et autres recettes d'exploitation réalisées en 2013.

Recettes d'exploitation 2013 – Budget eau			
Chap./ art	**Libellé**	**Montant € HT (réalisé)**	**Evolution 2012 / 2013**
013	**Atténuation de charges**	**714 543,82**	**+ 0,2 %**
70	**Ventes de produits fabriqués, prestations, marchandises**	**14 064 926,35**	**+ 9,4 %**
70111	Vente d'eau aux abonnés	10 490 640,91	
70118	Autres ventes d'eau	175 239,52	
70123	Contre-valeur prélèvement	471 614,26	
701241	Redevance pollution domestique	1 812 155,77	
704	Facturation de travaux	407 221,25	
7068	Autres prestations de service	704 190,58	
7083	Locations diverses	3 864,06	
77	**Produits exceptionnels**	**25 367,79**	**+ 44,2 %**
	TOTAL	**14 804 837,96**	**+ 8,9 %**

Recettes d'exploitation 2013 – Budget assainissement			
Chap./ art	**Libellé**	**Montant € HT (réalisé)**	**Evolution par rapport à 2011**
013	**Atténuation de charges**	**0,00**	**-**
70	**Ventes de produits fabriqués, prestations, marchandises**	**14 676 912,28**	**+ 10,3 %**
704	Facturation de travaux	346 490,20	
70611	Redevance assainissement collectif	8 222 365,12	
706121	Redevance modernisation réseaux de collecte	1 468 546,62	
70613	Participation pour assainissement collectif	5 548,80	
7062	Redevance assainissement non collectif	1 394,90	
7063	Contribution communale eaux pluviales	3 495 381,00	
7068	Autres prestations de service	535 549,64	
7084	Mise à disposition de personnel facturée	601 636,00	
77	**Produits exceptionnels**	**1 078,87**	**- 12,9 %**
	TOTAL	**14 677 991,15**	**+ 10,4 %**

Annexes

Annexe 1

-

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement communautaire Année 2013

CLERMONT COMMUNAUTÉ

Service Assainissement de Compétence Communautaire (A.C.C.)

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement communautaire

2013

Sommaire

Les caractéristiques techniques....3
Le territoire desservi....3
Le nombre d'habitants desservis....4
Les usagers non domestiques....5
L'évaluation des charges....5
Les réseaux de collecte....6
Les ouvrages d'épuration....7
Quantités traitées en 2013....9
Consommations d'énergie et de réactifs....10
Les sous produits issus des ouvrages d'épuration....10

Coûts du service....13

La tarification et recettes du service....13

Les indicateurs de performance....14
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte....14
La conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration....15
Le taux de boues évacuées de façon conforme....16
Le taux de débordement des effluents chez les usagers....16
Le nombre de points de réseau avec interventions fréquentes....16
Le taux moyen de renouvellement des réseaux....16
La conformité de la performance des équipements d'épuration au regard des prescriptions de la police de l'eau....17
L'indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux....17
La durée d'extinction de la dette....17

Le financement des investissements....18
Les travaux engagés pendant l'exercice 2013....19
Les projets et travaux 2014....20
La dette....20

Glossaire....20

En matière d'assainissement, Clermont Communauté a pour compétences **le transport intercommunal et le traitement des effluents raccordés à la station d'épuration communautaire.**

Le service Assainissement de Compétence Communautaire (A.C.C.) est assuré dans le cadre d'une mutualisation par la mise à disposition d'agents de la Ville de Clermont-Ferrand.

Les caractéristiques techniques

Le territoire desservi

Les réseaux d'assainissement de l'agglomération, pour la plupart unitaires, peuvent être divisés en trois branches principales :

- **Branche Nord** : elle collecte notamment les communes de Durtol (pour partie), Nohanent, Sayat, Blanzat, Châteaugay, et Cébazat avant de rejoindre les réseaux du Nord de Clermont (raccordement au carrefour des Fourches). Les exutoires naturels de cette branche Nord sont le Bedat (+ affluents) et le Rif.
- **Branche Centre** : elle collecte notamment les communes de St-Genès-Champanelle (villages de Manson et Thèdes + circuit de Charade), Royat, Orcines, Chamalières, une partie de Beaumont et de Durtol et la majeure partie de Clermont-Ferrand. Les exutoires naturels de cette branche Centre sont les Tiretaine Nord et Sud.
- **Branche Sud** : elle collecte notamment les communes de Ceyrat, Beaumont (pour partie), Romagnat, Aubière, Cournon (pointe) et une petite partie de Clermont-Ferrand (secteur de la Pardieu) avant de rejoindre les réseaux de Clermont au niveau du secteur du Brézet. Le réseau intercommunal appartient à Clermont Communauté. Les exutoires naturels de cette branche Sud sont l'Artière et la rase de Sarlième.

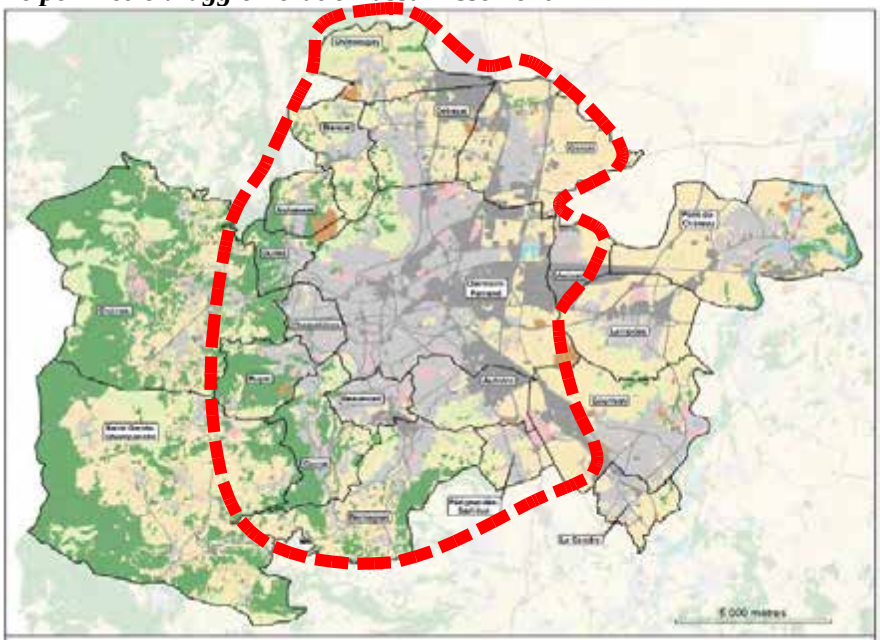
Actuellement la plus grande partie des réseaux d'assainissement sont entretenus et exploités par les communes qui se sont engagées par convention à les mettre aux normes au regard des exigences de la directive ERU (Eaux Résiduaires Urbaines). **Seul un linéaire de réseaux et un nombre d'ouvrages réduit sont gérés par Clermont Communauté** à savoir :

- La Station d'Epuration (STEP) des Trois Rivières traitant l'ensemble des eaux collectées sur les 3 branches décrites précédemment.
- Un collecteur d'eaux usées dit « collecteur nord » qui représente le réseau structurant de la branche nord. Une partie de ce réseau est actuellement exploité par le SIVOM de la vallée du Bédat qui doit en transférer la maîtrise d'ouvrage à Clermont-Communauté.
- Un collecteur d'eaux usées dit « collecteur sud » qui représente le réseau structurant de la branche sud.
- Un collecteur d'eaux usées dit « collecteur ouest » situé sur la commune de Chamalières.
- Trois postes de refoulement importants : Aulnat, Aubière et Gerzat.
- Des exutoires pluviaux (bassin et rivières couvertes ou non)
- Un important système de réseau de mesures.

D'autres communes de la communauté d'agglomération font partie d'un autre système d'assainissement ou y sont raccordées partiellement :

- Cournon d'Auvergne et Le Cendre, membres du syndicat du Val d'Auzon qui possède une station d'épuration à Cournon ;
- Lempdes et Pont-du-Château, membres du SIAREC (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand) et raccordées à la station d'épuration située à Pont-du-Château ;
- Village d'Opme (commune de Romagnat) et villages de Theix, Beaune, Pardon et Saint-Genès (commune de Saint-Genès-Champanelle) raccordés au syndicat du Val d'Auzon ;
- Plusieurs hameaux des communes d'Orcines et Saint-Genès-Champanelle possèdent des installations de traitement autonomes ou individuelles.

Le périmètre d'agglomération assainissement



Les principaux collecteurs



Le nombre d'habitants desservis

- Nombre théorique d'habitants desservis : 243 766

Les usagers non domestiques

- Liste des principaux industriels (issue du diagnostic assainissement)

EAUX USEES AUTRES QUE DOMESTIQUES - INVENTAIRE DES ETABLISSEMENTS

Dénomination de l'établissement	Adresse	Commune	Activité principale	Nombre estimé de jours annuels d'activité	Consommation AEP (m3/j)	Arrêté d'autorisation de rejet oui/non
AUCHAN		AUBIERE	Distribution	313		non
ELIS AUVERGNE	Avenue du Roussillon	AUBIERE	Blanchisserie	250	240	non
REVETEMENTS ELECTROLYTIQUES CLERMONTOIS	Rue des Sauzes	AUBIERE	Traitement de surface	250	42	oui
CLINIQUE CHATAIGNERAIE	59, Rue de la Chataigneraie	BEAUMONT	Activités hospitalières	366		non
INITIAL RTR SA	Rue Becquerel	BEAUMONT	Location linge, EPI	250	300	oui
EHPAD	Rue des Jonquilles	BLANZAT	Activités hospitalières	365	18	non
APM CLERMONT SA	ZI Ladoux	CEBAZAT		250		non
FOYER SONACOTRA	Avenue de la république	CEBAZAT		365	32	non
HOPITAL NORD	Rue de Châteaugay	CEBAZAT	Activités hospitalières	366	38	non
LABO CENTRE FRANCE SAS	ZI Ladoux	CEBAZAT		250		non
MAISON DE RETRAITE	Rue Blaise Pascal	CEBAZAT	Activités hospitalières	365	12	non
13EME BASE SOUTIEN MATERIEL	Rue de l'Arsenal	CLERMONT-FERRAND		365		non
92ème RI	Rue Auger	CLERMONT-FERRAND		365		non
ACC MAINTENANCE	Rue du Pré la Reine	CLERMONT-FERRAND		250		non
ADIV	Rue Chappe	CLERMONT-FERRAND	Agroalimentaire	250	10	oui
AUCHAN FRANCE SA	Bd Etienne Clémentel	CLERMONT-FERRAND	Distribution	313		non
BANQUE DE France	Boulevard Ducloux	CLERMONT-FERRAND		250	197	oui
BEURALIA	Rue de la Charme	CLERMONT-FERRAND	Agroalimentaire	313	940	oui
CENTRE DE STOCKAGE	Puy Long	CLERMONT-FERRAND		313	343	oui
CENTRE HOSPITALIER STE MARIE	Avenue Roosevelt	CLERMONT-FERRAND	Activités hospitalières	365		non
CHU	Bld Churchill	CLERMONT-FERRAND	Activités hospitalières	365	95	non
CRUZILLES	Avenue Jean Marmoz	CLERMONT-FERRAND	Agroalimentaire	250	56	oui
ECHALIER	Rue Newton	CLERMONT-FERRAND		250	3,3	oui
ETS CROMARIAS SAS	Bd St Jean	CLERMONT-FERRAND		250		non
HOTEL DIEU	Bd Maifreyt	CLERMONT-FERRAND	Activités hospitalières	365		non
LA MONTAGNE	Rue Morel	CLERMONT-FERRAND		365	46	non
LECLERC	La Pardieu	CLERMONT-FERRAND	Distribution	313	55	oui
LIMOUJOUX AUVERGNE	Bd St Jean	CLERMONT-FERRAND	Agroalimentaire	250		non
MICHELIN "Cataroux"	Rue de la Charme	CLERMONT-FERRAND	Fabrication de pneumatiques	250	909	oui
MICHELIN "La Combaude"	Rue de la Charme	CLERMONT-FERRAND	Fabrication de pneumatiques	250	847	oui
MICHELIN "Les Carmes"	Place des Carmes	CLERMONT-FERRAND	Fabrication de pneumatiques	250	1348	non
OST	Rue Georges Besse	CLERMONT-FERRAND		250	15	oui
PORCENTRE SA	Rue du Pré la Reine	CLERMONT-FERRAND	Agroalimentaire	250		non
PREFECTURE	Bd Desaix	CLERMONT-FERRAND		260		non
S.N.C.F. DEPOT DE CLERMONT	Avenue Jean Marmoz	CLERMONT-FERRAND		366		non
SECURITE SOCIALE	Rue Pélissier	CLERMONT-FERRAND		260		non
SODIGSAS	Rue de Chantemerle	CLERMONT-FERRAND	Fabrication de pneumatiques	250		non
TRELLEBORG	ZI la Combaude	CLERMONT-FERRAND		250	200	oui
CALDIC CENTRE	Cournon d'Auvergne	COURNON		250	7	oui
FERLUX	24, Avenue d'Aubière	COURNON	Laboratoire pharmaceutique		9773	non
MOREL Rté	7, rue Maryse Bastié	COURNON	Vente matériels TP		163	non
TOTAL RAFFINAGE	141, Avenue de la Gare	COURNON	Stockage hydrocarbures		2150	non
CLINIQUE PNEUMOLOGIQUE		DURTOL	Activités hospitalières	365		non
LUXFER GAS CYLINDERS	Rue de l'industrie	GERZAT		250	60	oui
CENTRE INFANTILE	Rue de la Prugne	ROMAGNAT	Activités hospitalières	360		non
BIOPOLE		SAINT-BEAUZIRE	Agroalimentaire	250	325	oui
MAROQUINERIE DE SAYAT	Route de Volvic	SAYAT	Maroquinerie	260	13	oui
SOCIÉTÉ LAITIÈRE DISCHAMP	Rue des Routons	SAYAT	Agroalimentaire	250	34	oui

Les arrêtés de déversement des eaux usées autres que domestiques sont pris par les communes concernées. En 2013, pour Clermont-Ferrand, 3 nouveaux arrêtés ont été signés (Michelin usine de Chantemerle, sucrerie de Bourdon, Novotel Brézet).

L'évaluation des charges

La **CBPO** (Charge Brute de Pollution Organique) se définit comme la pollution produite par le système d'assainissement au sens de la Directive ERU (Eaux Résiduaires Urbaines).

La CBPO théorique estimée pour l'agglomération d'assainissement est de **290 000 EH** (Equivalents Habitants), selon le tableau ci-dessous issu du diagnostic assainissement.

Commune	Nombre d'habitants total (1)	Nombre d'abonnés total (2)	Nombre d'abonnés raccordés à la STEP communautaire (3)		Nombre d'habitants raccordés estimé (4)	Nombre d'équivalent-habitant industriels estimé
Aubière	10 278	3 854	3 391		9 043	4 310
Aulnat	4 378	1 242	1 224		4 315	
Beaumont	11 510	3 096	3 057		11 365	2 235
Cébazat	7 914	2 944	2 715		7 298	3 471
Ceyrat	5 653	2 415	2 405		5 630	
Chamalières	18 300	2 961	2 783		17 200	248
Clermont-Ferrand	142 449	23 936	23 460		139 616	44 857
Cournon (la pointe)**						3 850
Durtol	2 015	760	756		2 004	
Gerzat	10 064	3 054	2 950		9 721	2 625
Orcines	3 363	1 591	1 247		2 636	
Romagnat	8 545	3 089	2 698		7 463	
Royat	4 802	1 522	1 347		4 250	
St Genès Champanelle*	3 143				400	
Blanzat	3 983	1 775	1 745		3 916	
Châteaugay	3 165	1 200	1 155		3 046	
Nohanent	1 905	820	794		1 845	
Sayat	2 299	1 001	924		2 122	500
TOTAL	**243 766**	**55 260**	**52 651**		**231 870**	**62 096**

A noter que la Commune de Pérignat-lès-Sarlième a été raccordée à la Station des Trois Rivières en 2009 (charge évaluée en 2006 à 2 630 EH et à l'horizon 2026 à 3 657 EH)

Pour 2013, la CBPO mesurée est 233 822 EH, contre 282 000 en 2012. En moyenne, sur 5 ans, elle est inférieure de 8,5 % à la CBPO théorique.

Les réseaux de collecte

- **Caractéristiques du réseau**

Clermont Communauté assure le suivi et l'entretien d'une **trentaine de kilomètres de collecteurs** et de 12 déversoirs d'orage sur le réseau de compétence communautaire. L'exploitation est assurée par Véolia Eau, sous contrôle du service d'Assainissement de Compétence Communautaire, par l'intermédiaire d'un marché de prestation de service.

Les réseaux communaux sont sous maîtrise d'ouvrage communale. Des conventions ont été signées entre Clermont Communauté et les communes faisant partie du territoire de l'agglomération d'assainissement pour préciser les relations entre les collectivités concernées et pour contractualiser les engagements permettant de respecter la conformité du système d'assainissement dans sa globalité.

Fin 2013, toutes les collectivités concernées ont engagé ou réalisé un diagnostic de leur réseau d'assainissement communal.

Le linéaire total de l'ensemble des réseaux de l'agglomération est supérieur à 1 250 km, répartis comme suit :

- réseaux unitaires/eaux usées strictes : > 900 km
- réseaux d'eaux pluviales : > 350 km

Les diamètres des réseaux unitaires et eaux usées s'étalent entre 200 et 2 000 mm.

Les matériaux sont divers, principalement PVC et béton armé.

- **Inventaire des ouvrages annexes**

L'ensemble des réseaux communaux comporte (liste indicative non actualisée) :

o Au moins 351 déversoirs d'orage (dont 158 sur la commune de Clermont-Ferrand): l'étude diagnostique menée en 2008/2009 faisait état de 333 déversoirs d'orage, mais tous les réseaux secondaires n'avaient pas été pris en compte ; le complément apporté par les diagnostics communaux permettent d'affiner ce résultat initial.

o 35 postes de refoulement (25 identifiés dans l'étude initiale)

o 2 ouvrages de rétention d'eau de surverse :

- le bassin de la Pointe de Cournon (1500 m3,appartenant à la commune de Cournon) ;
- le bassin de Saint-Jacques (15 000 m^3 - Clermont Communauté).

:***Plan de l'ossature principale des réseaux sur le réseau communautaire***



- **Déversements par temps de pluie**

Dans le cadre de la mise en conformité des réseaux vis à vis de la Directive ERU (Eaux Résiduaires Urbaines), la mise en place d'un réseau de mesure communautaire performant au niveau des déversoirs d'orage s'est poursuivie. L'objectif est de connaître la quantité et la qualité des rejets urbains véhiculés par le réseau d'assainissement, afin de maîtriser les rejets vers le milieu naturel, et ainsi de préserver et restaurer la qualité des milieux récepteurs.

L'agglomération compte environ 350 déversoirs d'orage, qui déversent par temps de pluie d'importantes quantités de pollution. 59 de ces déversoirs d'orage, les plus importants, doivent être équipés, soit de détecteurs de déversement, soit d'appareils de mesure directe.

Un partenariat innovant avec l'Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES), a permis de modéliser en 3D chaque site, et ainsi avoir une mesure correcte à partir de mesures de hauteur par ultrasons, sans recourir à de coûteuses modifications des ouvrages existants.

La fourniture des appareils fait l'objet d'un marché à bons de commande. L'installation et le réglage de ces appareils sont effectués en régie par le service Assainissement de Compétence Communautaire. **Plus de 80% des ouvrages ont été instrumentés à fin 2013** (75 % fin 2012). Les derniers déversoirs nécessitent des travaux plus lourds (génie civil) afin de pouvoir être équipés.



Les ouvrages d'épuration

La « **station des Trois Rivières** » a été mise en service en 2004. L'entretien et l'exploitation sont réalisés, comme pour le réseau communautaire, sous contrôle de Clermont Communauté, par l'intermédiaire d'un marché de prestation de service. En 2013, une nouvelle mise en concurrence a été effectuée, le nouveau contrat prenant effet au 1er février 2014, pour une durée de 2 ans, avec le même prestataire , Véolia eau.

Les capacités de traitement garanties par le constructeur sont les suivantes :

- **Charges hydrauliques**
  - Débit de pointe par temps sec (pointe hebdomadaire maximale) = 5 600 m^3/h
  - Débit de pointe par temps de pluie = 7 300 m^3/h
  - Débit journalier en moyenne annuelle = 78 800 m^3/j
  - Débit journalier pour la pointe hebdomadaire maximale = 100 300 m^3/j
  - Débit journalier en pointe temps de pluie = 176 000 m^3/j

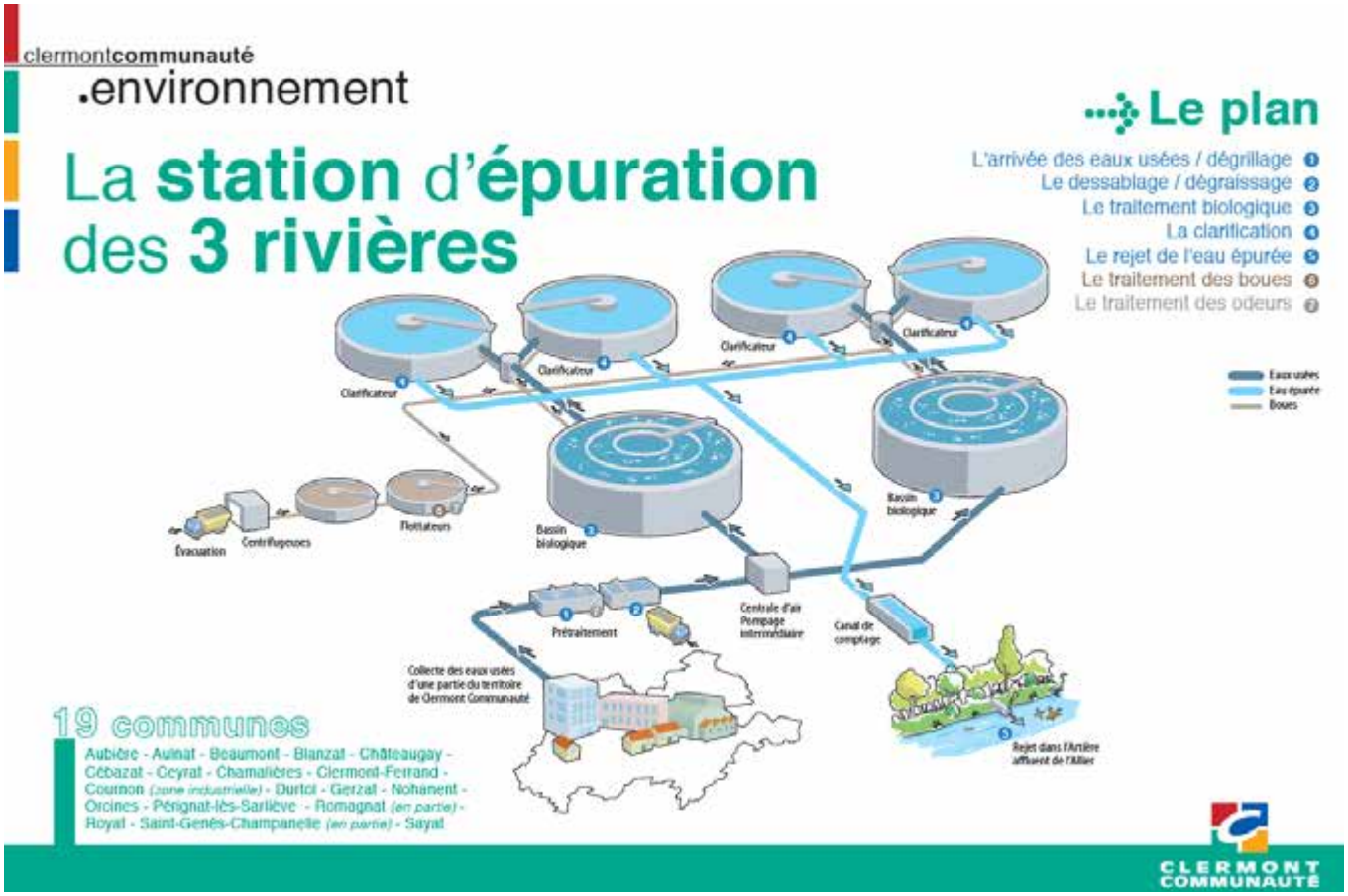
- **Charges polluantes**

	Valeurs moyennes annuelles	Pointe hebdomadaire de temps sec	Pointe de temps de pluie
DCO en kg/j	52 400	67 000	94 900
DBO_5 en kg/j	21 000	25 500	34 700
MES en kg/j	23 900	32 500	49 300
NTK en kg/j	4 100	5 200	6 900
Pt en kg/j	896	1 113	1 584

Les garanties sur les performances de l'installation données par le constructeur sont les suivantes :

Paramètre	Règle de conformité de l'échantillon	Concentration maximale	Rendement épuratoire minimum	Concentration rédhibitoire sur échantillon journalier
DBO_5	Moyenne journalière	25 mg/l ou 91%		50 mg/l
DCO	Moyenne journalière	80 mg/l ou 88%		250 mg/l
MES	Moyenne journalière	30 mg/l ou 90%		85 mg/l
NGL	Moyenne annuelle	10 mg/l ou 80%		20 mg/l
NH4	Moyenne annuelle	4 mg/l ou 85%		
Pt	Moyenne annuelle	2 mg/l ou 80%		

- **Principales caractéristiques**
  - File eau : boues activées faible charge, aération par fines bulles, nitrification et dénitrification par séquençage de l'aération, déphosphatation biologique et physico-chimique.
  - File boues : flottation des boues en excès, déshydratation des boues flottées sur centrifugeuses, chaulage et mise en décharge.



Pour tenir compte de l'évolution de la réglementation, l'arrêté autorisant le système d'assainissement de l'agglomération a été modifié par un nouvel arrêté préfectoral daté du 26 octobre 2011. Il impose les conditions de rejet suivantes :

Paramètres	Flux rejeté maximum autorisé en kg/j	Taux de dépollution minimum en %	Concentration maximale en mg/l
DBO_5	1892	91 %	25
DCO	6286	88 %	80
MES	2385	90 %	30
NGL	820	80 %	10
NH4	527	85 %	4
Pt	173	80 %	1

Ces valeurs s'imposent au rejet dans les conditions de temps sec et de temps de pluie.

Pour les paramètres DBO5, DCO et MES, les valeurs données ci-dessus s'entendent pour chaque échantillon représentant une moyenne journalière.

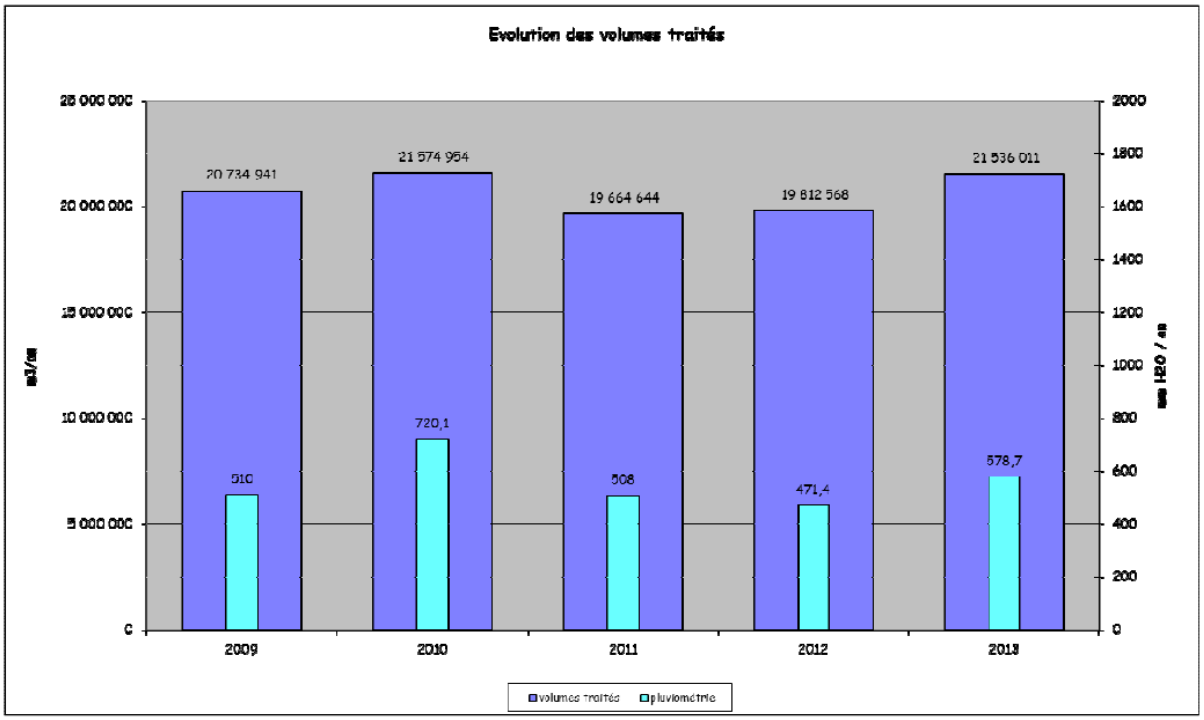
Pour les paramètres NGL et Pt, ces valeurs doivent être respectées en moyenne annuelle.

Quantités traitées en 2013

La station des Trois Rivières a de nouveau très bien fonctionné en 2013.

- **Volume traité en 2013**

Le volume total annuel des effluents comptabilisés en entrée de station a été en 2013 de **21,5 millions de m^3**, en hausse de 8,7 % par rapport à 2012. La pluviométrie, qui est un des facteurs de variation de ce volume, est aussi revenue à une valeur moyenne après une année 2012 très sèche.



- **Pollution traitée en 2013**

En 2013, on constate pour les charges de pollution en entrée une légère baisse sur tous les paramètres (de 3,61% à 6,77%) sauf pour l'azote global qui a augmenté de 0,90%

Les taux de dépollution minimum prescrits par arrêtés préfectoral ont de nouveau été respectés en 2013. **Les objectifs de performance épuratoire sont donc atteints, voire même largement dépassés** comme le montre de la tableau ci-après. (voir aussi paragraphe « La conformité de la performance des équipements d'épuration au regard des prescriptions de la police de l'eau »).

	Pollution mesurée à l'entrée de station (en tonnes)	Rendement d'épuration moyen en 2013	*Norme Rendement épuratoire minimum à respecter*
Matières en suspension	3 437	98,4 %	*90%*
DBO5	3 787	98,4 %	*91%*
DCO	7 894	94,2 %	*88%*
Azote global	959	90,1 %	*80%*
Phosphore total	96	82,6 %	*80%*

La pollution traitée provient essentiellement des réseaux de l'agglomération, mais également des **déversements directs** dans les ouvrages prévus à cet effet par les entreprises de vidange-curage qui sont autorisées par conventions :

en tonnes	**2012**	**2013**	**Évolution 2013 / 2012**
matières de vidange	2 756	3 058	+ 11 %
graisses	3 015	2 841	- 6 %
produits de curage	4 788	5 458	+14%
produits mélangés déversés en tête de station	324	133	- 59 %
feuilles	97	132	+ 36 %

- **Surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux traitées et rejetées au milieu naturel**

Dans le cadre du plan national d'action contre la pollution des milieux aquatiques par les micropolluants, une surveillance de ces substances dans les eaux traitées et rejetées au milieu naturel est mise en œuvre.

Après une campagne initiale de recherche portant sur plus d'une centaine de substances effectuée sur 2011 et 2012, 8 substances, dont 5 métaux et 1 pesticide, ont été considérés comme significativement présents et ont ainsi fait l'objet en 2013 d'une surveillance régulière (dix campagnes d'analyses par an), en lien avec la Police de l'eau et l'Agence de l'Eau.

Consommations d'énergie et de réactifs

		2012	**2013**	**Évolution 2013/2012**
Traitement eau	$FeCl_3$	553 tonnes	510 tonnes	- 7,8 %
Traitement boues	Polymère	77,9 tonnes	82,7 tonnes	+ 6,2 %
	Chaux vive	2 435 tonnes	2 295 tonnes	- 5,8 %
Désodorisation	Javel	30 893 kg	12 563 kg	- 59 %
	Soude	11 527 kg	4 712 kg	- 59 %
	Acide sulfurique	872 kg	944 kg	+ 8,3 %
Energie	Électricité (EDF + groupes électrogènes)	10 544 500 kWh	10 462 621 kWh	- 0,8 %
	Fuel GE	133 187 litres	155 451 litres	+ 16,7 %

La baisse de consommation par rapport à l'année dernière pour la javel et la soude est le résultat d'un arrêt de la 1ère tour de désodorisation pendant 2 mois pour réparation et entretien.

Le contrat souscrit actuellement est auprès d'EDF comporte une option EJP (Effacement Jours de Pointe) : pendant les jours de pointe, l'électricité est fournie par les groupes électrogènes. Malgré un nombre de jours de pointe supérieur en 2013, ce fonctionnement reste économiquement avantageux.

Les sous produits issus des ouvrages d'épuration

- **Boues**

Les boues d'épuration sont issues des processus de dégradation biologique mis en œuvre lors de l'épuration de l'eau, processus qui reproduisent en les amplifiant, les phénomènes de biodégradation qui se déroulent

naturellement dans les rivières. Ces boues sont composées en majeure partie de matière organique, d'azote, de phosphore et d'oligo-éléments. Pour devenir un amendement organique, elles sont stabilisées, déshydratées jusqu'à devenir solides (30% de matière sèche) et hygiénisées à la chaux.

La quantité totale de boues humides produites par la STEP en 2013 s'élève **25 046 tonnes**. (24 681 tonnes en 2012). Cela représente une production de **7 675 tonnes de matières sèches**, y compris réactifs, et 4 786 tonnes de matières sèches hors réactifs.

Jusqu'en 2010, ces boues étaient intégralement évacuées à l''Installation de Stockage des Déchets non Dangereux de Puy Long. **Depuis 2011, une partie de ces boues (5 000 tonnes par an) est valorisée en agriculture (par épandage direct ou après compostage).** Clermont Communauté a confié à une société spécialisée et expérimentée, SEDE Environnement, la responsabilité de la valorisation de ses boues par l'intermédiaire d'un marché de prestation de service. La valorisation agricole des boues d'épuration est une pratique réglementée et encadrée.

L'évaluation de cette première expérience a démontré que les boues produites sont de grande qualité et permettent l'amendement des terres agricoles avec un produit naturel aux caractéristiques environnementales bien supérieures aux produits chimiques habituellement utilisés.

Au vu de ce bilan très positif, Clermont Communauté souhaite valoriser en filière agricole la totalité des boues produites par la station d'épuration. Ce **projet d'extension du plan d'épandage** permettrait à l'assainissement communautaire de s'inscrire dans une véritable démarche environnementale vertueuse et durable. La loi impose que des études soient réalisées pour préserver l'eau et l'environnement. Celles-ci ont été engagées dès 2012. Par ailleurs, le projet est soumis à enquête publique. Cette dernière a été ouverte fin 2013. (voir aussi paragraphe « Le taux de boues évacuées de façon conforme »).

- **Analyse des boues :**

Conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet du 7/12/2000 (et modifié le 26 octobre 2011), les boues évacuées en décharge sont analysées trimestriellement.

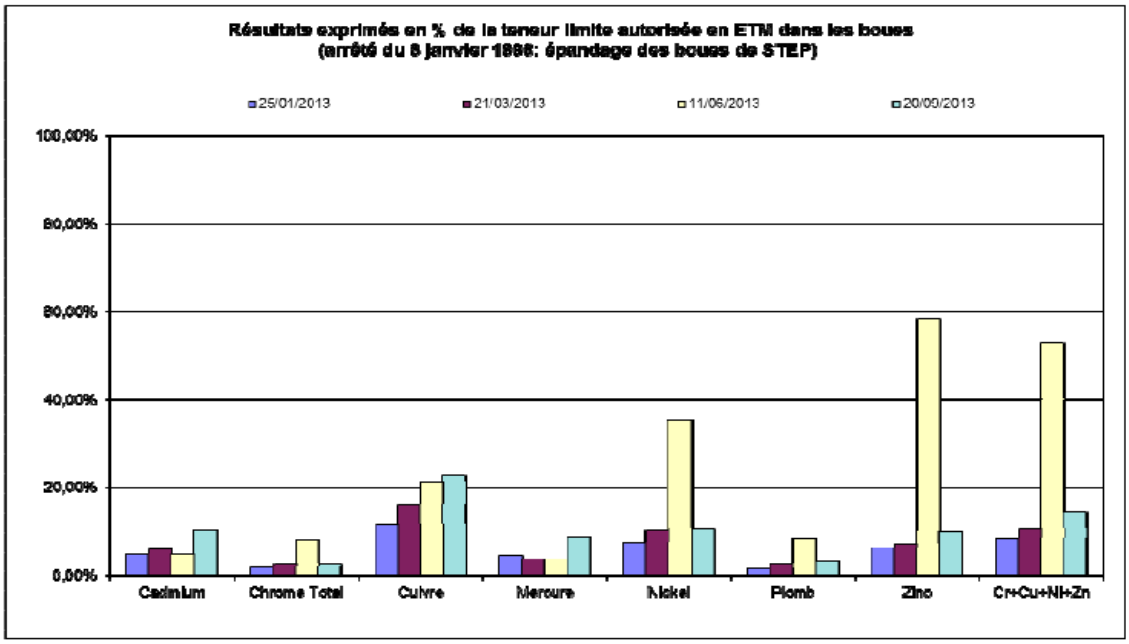
Valeur agronomique des boues

		25/01/2013	21/03/2013	11/06/2013	20/09/2013
Siccité	%	30,2	29,5	31	32,5
pH		12,7	12,6	12,6	12,7
Carbone (perte au feu)	g/kg sec	208	223	198	152
NTK	g/kg sec	40,3	41,1	39,8	37,8
NH4	g/kg sec	0,016	0,016	0,013	1,08
NO2+No3	g/kg sec	<0,035	<0,035	<0,035	<0,035
Rapport C/N		5,15	5,42	4,98	4,03
Phosphore	g/kg sec	11,2	11,2	9,04	13,1
Calcium	g/kg sec	225	332	215	234
Magnesium	g/kg sec	3,44	4,12	3,73	4,03
Potassium	g/kg sec	3,93	8,9	5,46	5,4
Bore	mg/kg sec	11,9	12,5	18,1	18,1
Soufre total	mg/kg sec	3 640	4 000	3 398	4 320
Cobalt	mg/kg sec	<1,00	<1,00	<1,00	<1,00
Fer	mg/kg sec	7 310	6 640	15 100	15 200
Manganèse	mg/kg sec	87	95,8	1 310	144
Molybdène	mg/kg sec	2,55	2,34	13	3,44
Arsenic	mg/kg sec	11,9	11,7	14,80	21,3

Éléments Traces Métalliques (ETM)

		25/01/2013	21/03/2013	11/06/2013	20/09/2013
Cadmium	mg/kg sec	0,49	0,59	0,48	1,02
Chrome total	mg/kg sec	18,3	24,6	80,7	24,2
Cuivre	mg/kg sec	113	158	212	227
Mercure	mg/kg sec	0,44	0,37	0,37	0,86
Nickel	mg/kg sec	14,9	20,3	70,5	20,8
Plomb	mg/kg sec	13,6	20,4	66,3	25
Zinc	mg/kg sec	186	212	1750	298
Cr+Cu+Ni+Zn	mg/kg sec	332,2	414,9	2113,2	570

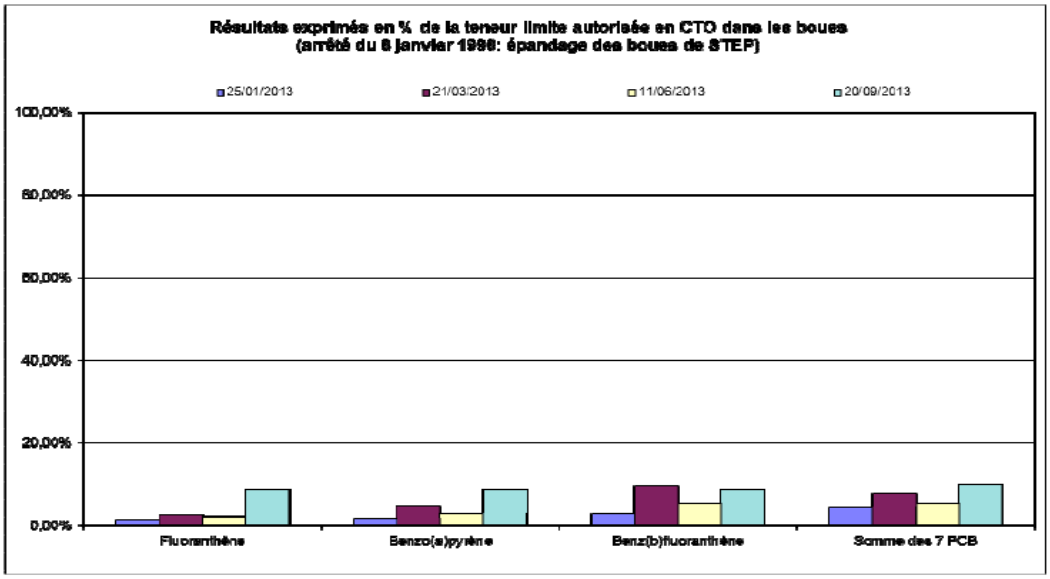
Le graphique suivant exprime les résultats des ETM en pourcentage de la valeur limite autorisée dans les boues destinées à l'épandage suivant l'arrêté du 8 janvier 1998.



Composés Traces Organiques (CTO)

		25/01/2013	21/03/2013	11/06/2013	20/09/2013
Fluoranthène	mg/kg sec	0,06	0,08	0,13	0,21
Benzo(a)pyrène	mg/kg sec	<0,05	0,09	0,19	0,15
Benz(b)fluoranthène	mg/kg sec	<0,05	0,07	0,13	0,13
PCB 028	mg/kg sec	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
PCB 052	mg/kg sec	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
PCB 101	mg/kg sec	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
PCB 118	mg/kg sec	<0,01	<0,01	<0,01	0,02
PCB 138	mg/kg sec	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
PCB 153	mg/kg sec	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
PCB 180	mg/kg sec	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Somme des 7 PCB	mg/kg sec	<0,07	<0,07	<0,07	0,02<x<0,08

Le graphique suivant exprime les résultats des CTO en pourcentage de la valeur limite autorisée dans les boues destinées à l'épandage suivant l'arrêté du 8 janvier 1998.



- **Autres sous-produits :**

En sus des boues, **690 tonnes de refus de dégrillage** ont été évacués au CET de Puy Long (+11 % par rapport à 2012), et **612 tonnes de sable ont été recyclés** en travaux publics (+7,6 % par rapport à 2012).

Coûts du service

- **Coûts d'exploitation**

Le coût du contrat d'exploitation passé avec VEOLIA eau a été de **2,7 millions d'€ HT** (+ 1,3 % par rapport à 2012).

Ce montant inclut le coût d'exploitation du réseau d'assainissement communautaire, y compris les postes de refoulement, les bassins d'orage et la maintenance du réseau de mesures.

- **Coût du traitement des boues**
  - 15 143 tonnes de boues humides ont été envoyées au Centre d'Enfouissement Technique de Puy – Long pour un coût de 597 224 € HT Ce coût n'inclut pas le transport qui est compris dans le coût d'exploitation de la station.
  - 5 706 tonnes de boues ont été évacuées en compostage et 4 196 tonnes en épandage, dans le cadre de marchés avec la SEDE Environnement / Véolia Eau, pour un coût de 348 525 € HT.

En 2013, le coût total du traitement des boues s'élève à 945 749 € HT, soit un coût moyen du traitement des boues (enfouies ou valorisées en agriculture) de **38 € HT/ tonne de boues humides** (contre 43 € HT / tonne en 2012).

- **Coût d'entretien des espaces verts**

Le coût du marché passé avec l'entreprise Giraudon pour l'entretien des espaces verts de la station s'est élevé en 2013 à **38 205 € HT** (contre 35 280,70 € HT en 2012).

La tarification et recettes du service

L'équilibre du budget annexe assainissement de Clermont Communauté est obtenu par le **versement par les communes de contributions calculées annuellement** en répartissant chaque année le montant de la recette

nécessaire pour équilibrer les dépenses de fonctionnement inscrites au budget annexe assainissement de Clermont Communauté, **au prorata de la population totale des communes raccordées**.

Les dépenses de fonctionnement comportent notamment les frais d'administration générale, le coût d'exploitation et les annuités d'emprunt de la station d'épuration des Trois Rivières, le coût d'exploitation et les annuités d'emprunt des réseaux, bassins de rétention d'eaux usées, ouvrages de laminage-décantation et autres installations d'assainissement, le coût de l'instrumentation du réseau d'assainissement, l'amortissement des installations, etc.

COMMUNES	Totaux T.T.C 2012	Totaux T.T.C 2013
AUBIERE	267 913,56 €	280 190,56 €
AULNAT	112 924,46 €	119 584,15 €
BEAUMONT	301 501,98 €	326 045,07 €
BLANZAT	103 596,82 €	109 962,46 €
CEBAZAT	205 260,21 €	218 550,36 €
CEYRAT	147 488,32 €	157 592,35 €
CHAMALIERES	463 272,51 €	500 329,12 €
CHATEAUGAY	83 400,04 €	91 406,29 €
CLERMONT FD	3 748 862,59 €	4 094 806,36 €
DURTOL	51 994,39 €	57 043,03 €
GERZAT	275 230,54 €	297 585,86 €
NOHANENT	49 956,41 €	54 293,95 €
ORCINES	87 815,64 €	95 529,86 €
PERIGNAT	72 609,25 €	77 660,97 €
ROMAGNAT	207 585,60 €	221 886,68 €
ROYAT	120 658,32 €	129 205,88 €
ST GENES	11 757,50 €	15 807,12 €
SAYAT	59 754,35 €	64 602,92 €
TOTAUX	6 371 582,50 €	6 912 082,99 €

Le tableau est actualisé selon les chiffres en vigueur du recensement de l'INSEE et suivant les modifications éventuelles des territoires desservis.

Les contributions de **Cournon d'Auvergne**, pour la ZI de la Pointe, et de la **Communauté de Communes du Canton d'Ennezat, pour le Biopôle Clermont-Limagne**, sont calculées en fonction du volume rejeté au réseau de Clermont Communauté selon les termes de conventions spécifiques : pour 2013, le montant facturé à Cournon s'élève à 192 625, 67 € HT (171 043,92 € HT en 2012) et le montant facturé à la Communauté de Commune d'Ennezat s'élève à 41 321,39 € HT (34 953,17 € HT en 2012).

Pour le SIVOM Vallée du Bédat, la redevance a été calculée par commune à partir du 01/01/2012 (délibération du 6 juin 2011 du SIVOM).

- **Bilan financier des apports extérieurs de l'année 2013**

TOTAL FACTURES					
Curage	Matières Vidange	Graisses	Tête de station	Feuilles	Total
66 326,60 €	**78 109,54 €**	**169 857,20 €**	**10 942,87 €**	**2 675,76 €**	**327 911,97 €**

Les apports extérieurs sont facturés sur la base d'une convention de déversement. Celle-ci prévoit notamment une facturation de chaque produit à la tonne, les camions étant pesés à l'entrée et à la sortie de l'usine sur le pont bascule.

L'augmentation constante des apports de graisses, avec des demandes de provenances souvent lointaines, avait conduit à s'interroger sur les coûts de revient du traitement des apports des vidangeurs et à une réévaluation des tarifs depuis 2010.

	unité	2011	2012	2013
Matières de Curage	€/T	10,72	11,21	**11,28**
Matières de Vidange	€/T	21,44	22,41	**22,56**
Graisses	€/T	53,6	56,04	**56,40**
Feuilles	€/T	18,76	19,61	**19,74**
Tête de station	€/T	75,04	78,45	**78,96**
Provenance hors CC		+25%	+25%	**+25%**

Les indicateurs de performance

Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte

Cet indicateur permet d'évaluer la connaissance du réseau d'assainissement et de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de son évolution.

Un barème précis attribue un nombre de points selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Un nouveau mode de calcul a été mis en place à partir de 2013.

Concernant le **réseau intercommunal**, on peut chiffre cet indicateur à **25 point sur 110 possibles** : il existe un plan des collecteurs et ouvrages intercommunaux mis à jour régulièrement suite aux travaux effectués, cet inventaire mentionne des précisions concernant les diamètres, matériaux... pour au moins la moitié du réseau. Cependant certaines informations comme la date de pose sont incomplètes.

Un plan pluriannuel de travaux a été engagé pour renouveler ces collecteurs (voir paragraphe « Le financement des investissements »).

Par ailleurs, les informations concernant les réseaux communaux ne sont pas homogènes sur l'ensemble de l'agglomération d'assainissement. Fin 2013, toutes communes ont réalisé ou engagé un diagnostic de leur réseau, ce qui devrait permettre à terme d'avoir un plan de l'ensemble des réseaux.

La conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration

Le bilan annuel de fonctionnement fourni par la police de l'eau (ci-dessous), présente la situation 2012 pour l'agglomération d'assainissement de Clermont-Ferrand :

- **"Conforme ERU"** pour l'année 2012 vis à vis de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, étant donné que le programme de travaux a été validé en conseil communautaire du 9/04/2010, et
- **"Non conforme" au regard des obligations nationales fixées par l'arrêté du 22 juin 2007**, notamment vis à vis de l'instrumentation des 60 DO en cours de finalisation sur l'année 2013 et la lutte contre les déversements par temps sec. L'engagement des communes sur le sujet doit être validé par des programmes de travaux communaux et transmis au service en charge de la police de l'eau.



Bilan Annuel de fonctionnement
ANNÉE 2012
(Arrêté du 22 juin 2007 - Article 17-VII)

AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT DE
"CLERMONT-FERRAND"

Analyse et conclusion

1. Respect des objectifs reglementaires

CRITÈRES D'ÉVALUATION	RESPECT		OBLIGATIONS ISSUES DE		
	Oui	Non	Directive ERU	Directive DCE	Arrêté ministériel 22 juin 2007
Pas de déversement par temps sec	*				
Rapport CBPO(Charge entrante	**				
Conformité en équipement (1)					
Conformité en performances (2)					
Respect du nombre de bilan 24H station					
Etablissement du manuel d'autosurveillance traitement (Art 17II)					
Etablissement du manuel d'autosurveillance collecte (Art 17II)					
Respect de la filière boues (plan, suivi agronomique, ...)					
Instrumentation et suivi des DO					
Préservation de la masse d'eau					
Préservation des usages de l'eau (4)					
Suivi du milieu récepteur (5)					
Respect du nombre de bilan 24H milieu					
Respect de "l'état physico-chimique"					
Conservation du "bon état"					
Validation du service police de l'eau 63			Non	Non	Non

* : Considéré comme respecté car un programme de travaux de lutte contre les rejets de temps sec a été validé et transmis au Préfet.

** : Considéré comme respecté car un programme de travaux de réalisation des bassins de rétention des 1ers flots d'orage a été validé et transmis au Préfet.

(1) : Selon le guide définitions (version 1.5 de septembre 2008) sur l'application de la directive "ERU", le réseau de collecte n'est pas conforme si les rejets directs par temps sec représentent plus de 5% de la CBPO.

(2) : La non conformité en équipement est liée à un sous-dimensionnement de la station, soit liée à l'absence de traitement.

(3) : Une station d'épuration dont les performances de traitement respectent régulièrement les exigences de la directive est naturellement conforme en équipement. Inversement, une station conforme en équipements peut une année donnée ne pas être conforme en performances, notamment si sa gestion n'est pas efficiente avec une vigueur suffisante.

(4) : les usages de l'eau concernés les usages à l'aval du rejet, comme une zone de baignade, du prélèvement d'eau potable, de reproduction des poissons (frayères), une pisciculture, ...

(5) : Lorsqu'il y a un suivi de la qualité du milieu naturel, alors compléter les étapes suivantes.

Validation du bilan annuel 2012 — Agglomération d'assainissement : "Clermont-Ferrand" — Arrêté du 22 juin 2007 – 17-VII
Date : 21/05/2013 — DDT 63 - Police de l'Eau — 1/2



Commentaires (causes de non conformité, ...) :

- La charge mesurée à l'entrée de la station (mois de la moyenne glissante : 282 323 EH, arrondie à 282.000 EH) est inférieure à la CBPO Théorique, estimée à 290.000 EH (donnée étude diagnostique). La charge mesurée à l'entrée de la station en 2012 est supérieure de 32 00 EH par rapport à 2011

Avec l'instrumentation et le suivi des DO, l'amélioration des réseaux et la suppression de rejets par temps secs, la charge devrait augmenter : **le SPE vérifiera que cette donnée s'améliore d'année en année**.
L'agglomération devra être vigilante sur l'entretien des DO (encrassement) pour éviter les déversements

- Le manuel d'autosurveillance du système de collecte validé le 23/06/2011, est en phase d'actualisation suite à l'instrumentation en cours des 60 DO exploités par Clermont-Communauté. L'Agence de L'eau Bretagne a fait ses dernières remarques en février 2013.

COMMENTAIRES LIÉS À L'ENSEMBLE DE L'AGGLOMÉRATION :

- Suite à l'étude diagnostique communautaire validée en conseil communautaire du 9/04/2010, Clermont-Communauté à signé le 13 janvier 2012 un "contrat d'agglomération" avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, qui engage la collectivité pour un programme de travaux sur les cinq prochaines années (2011 – 2015).

***Pour mémoire** : l'ensemble des travaux représente une enveloppe de l'ordre de 100 M€, dont les principales actions sont la création de bassins de rétentions des 1ers flots d'orage (80.000 m³), la lutte contre les rejets directs du temps sec, l'instrumentation des 60 principaux déversoirs d'orage et la réalisation des ouvrages de laminage-décantation à la confluence de "L'Artière et du Bec" pour un volume de 200.000 m³ et au niveau du "Bédat" pour un volume de 100.000 m³.*

- Pour l'ensemble des communes adhérentes à l'agglomération d'assainissement, et suite à la lettre de relance en date du 29 juin 2010, signée par Monsieur le Préfet, les études diagnostiques communales ont été réalisées ou sont en cours de phase finale.
- En ce qui concerne la zone industrielle de Ladoux, suite à l'étude diagnostique réalisée en 2011, la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) est en discussion avec Clermont Communauté pour une rétrocession de la gestion de cette zone à la collectivité.

- Les communes disposant déjà des conclusions de leur étude diagnostique, doivent impérativement engager un programme de travaux d'amélioration de leur réseau communal et dans tous les cas procéder à la police des branchements pour lutter contre les rejets directs. **Le programme doit être validé par délibération et transmis au service en charge de la police de l'eau.**

- En ce qui concerne la gestion des boues, Clermont-Communauté a déposé en février 2013 un dossier d'épandage pour les 15 000 tonnes de boues qui sont valorisées en agriculture, les 10 000 tonnes restantes sont compostées. Ce dossier est en cours d'instruction.

Rédigé par le
Chef Technicien
DDT 63 - Bureau Police de l'Eau

Vu et vérifié le 21/05/2013,
Le Chef du Service Eau, Environnement et Forêt

Eric MINET — Béatrice MICHALLAND

Validation du bilan annuel 2012 — Agglomération d'assainissement : "Clermont-Ferrand" — Arrêté du 22 juin 2007 – 17-VII
Date : 21/05/2013 — DDT 63 - Police de l'Eau — 2/2

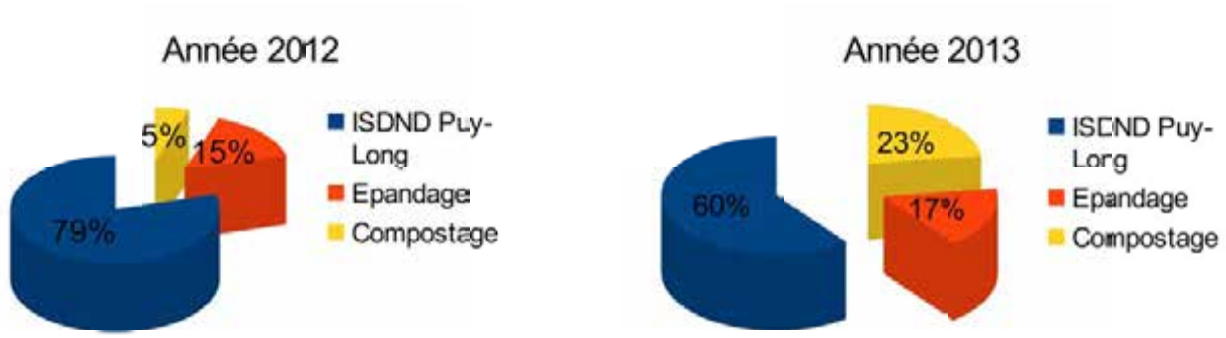
Le taux de boues évacuées de façon conforme

100 %

Le dépôt des boues d'épuration au Centre d'Enfouissement Technique de Puy Long (ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) est autorisé sous réserve que la siccité des boues soit supérieure à 30 %. En 2012, 15 143 tonnes de boues humides, de siccité moyenne à 30,7 %, y ont été envoyées (soit environ 4 650 tonnes de matières sèches chaulées).

La valorisation des boues en agriculture fait l'objet des autorisations nécessaires (plan d'épandage soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau). En 2013, 9 902 tonnes de boues humides ont été ainsi valorisées (soit 3 040 tonnes de matières sèches chaulées) :

- 4 196 tonnes ont été dirigées en épandage (soit 1 288 tonnes de matières sèches chaulées);
- 5 706 tonnes de boues chaulées ont été compostées sur le site de Manglieu (soit 1 752 tonnes de matières sèches chaulées).



Le taux de débordement des effluents chez les usagers

Sans objet : Clermont Communauté n'a pas d'usagers directs.

Le nombre de points de réseau avec interventions fréquentes

Cet indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

2 points noirs principaux subsistent sur le réseau intercommunal de longueur totale 30 km, soit environ 7 points noirs pour 100 km.

Les travaux en cours ou programmés doivent permettre d'y remédier (voir paragraphe « Le financement des investissements »).

Le taux moyen de renouvellement des réseaux

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement} = \frac{\text{Linéaire moyen de desserte renouvelé sur les 5 dernières années}}{\text{Longueur du réseau}}$$

$$= \frac{2{,}7 / 5}{30}$$

$$= \mathbf{1{,}8\ \%}$$

Le programme de travaux approuvé pour la période 2011-2015 comporte d'importants travaux sur les collecteurs (voir paragraphe « Le financement des investissements »).

Les travaux du collecteur Nord engagés fin 2011 se sont poursuivis en 2012 puis 2013. Des travaux sur le secteur Rabanesse sont également intervenus.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux passe s'améliore ainsi, passant de 1,2 % en 2012 à 1,8 % en 2013.

La conformité de la performance des équipements d'épuration au regard des prescriptions de la police de l'eau

100 %

Tous les bilans sont conformes à la réglementation.

Les analyses sont réalisées par le laboratoire interne de la Station d'épuration des Trois Rivières, exploité par Véolia Eau. Ce dernier n'étant pas agréé, une analyse contradictoire est effectuée une fois par an entre ce laboratoire et un laboratoire certifié COFRAC (Comité Français d'Accréditation) et accrédité par le ministère de l'environnement. L'analyse confiée au laboratoire Vétérinaire et Biologique du Puy-de-Dôme a permis de valider les résultats des analyses du laboratoire de la Station d'épuration pour l'année 2013.

L'indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux

Cet indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles). On peut le chiffrer actuellement à **110 points sur 120 possibles**.

Un relevé complet des rejets sur les 100 km de cours d'eau de l'agglomération a été effectué par le bureau d'étude SAFEGE dans le cadre du diagnostic du système d'assainissement.

Afin de répondre aux exigences réglementaires, Clermont Communauté a fait le choix, compte tenu du grand nombre de déversoirs d'orage, d'équiper les 59 principaux. Plus de 80% des ouvrages ont été instrumentés à fin 2013 (75 % fin 2012). Les derniers déversoirs nécessitent des travaux plus lourds afin de pouvoir être équipés.

De plus, même si toutes les anomalies ne sont pas communiquées, un inventaire des pollutions est réalisé chaque année, ainsi que le suivi de la qualité des milieux récepteurs.

La durée d'extinction de la dette

TABLEAU PRÉVISIONNEL

Prévision du 01/01/2014 au 31/12/2036

Etat prévisionnel - CLERMONT COMMUNAUTE - montants en Euros

CLERMONT COMMUNAUTÉ

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2014	743 982,54	1 300 785,47	2 050 077,67	14 631 812,21
2015	736 347,40	1 273 339,04	2 009 686,44	13 895 464,81
2016	747 106,13	1 213 847,24	1 960 953,37	13 148 358,68
2017	758 053,63	1 151 376,64	1 909 430,27	12 390 305,05
2018	770 134,31	1 087 296,89	1 857 431,20	11 620 170,74
2019	782 464,58	1 023 525,01	1 805 989,59	10 837 706,16
2020	795 368,55	960 091,17	1 755 459,72	10 042 337,61
2021	808 611,52	894 127,87	1 702 739,39	9 233 726,09
2022	789 661,28	826 350,91	1 616 012,19	8 444 064,81
2023	704 451,71	759 527,89	1 463 979,60	7 739 613,10
2024	719 930,80	696 448,33	1 416 379,13	7 019 682,30
2025	735 928,85	631 202,81	1 367 131,66	6 283 753,45
2026	753 076,40	563 986,44	1 317 062,84	5 530 677,05
2027	770 820,27	200 801,57	971 621,84	4 759 856,78
2028	689 970,17	172 587,51	862 557,68	4 069 886,61
2029	704 791,06	148 099,95	852 891,01	3 365 095,55
2030	720 572,46	122 720,76	843 293,22	2 644 523,09
2031	736 965,00	96 982,86	833 947,86	1 907 558,09
2032	754 129,19	70 657,90	824 787,09	1 153 428,90
2033	487 282,24	43 720,61	531 002,85	666 146,66
2034	506 146,66	25 180,03	531 326,69	160 000,00
2035	80 000,00	6 080,00	86 080,00	80 000,00
2036	80 000,00	3 040,00	83 040,00	0,00
TOTAL GENERAL	**15 375 794,75**	**13 271 776,90**	**28 652 881,31**	**149 624 167,74**

L'**épargne brute** sur le budget 2014 s'élève à 1.615.500 € (recettes réelles fonctionnement de 7.651.010 € - dépenses réelles fonctionnement 6.034.510 €).

Le financement des investissements

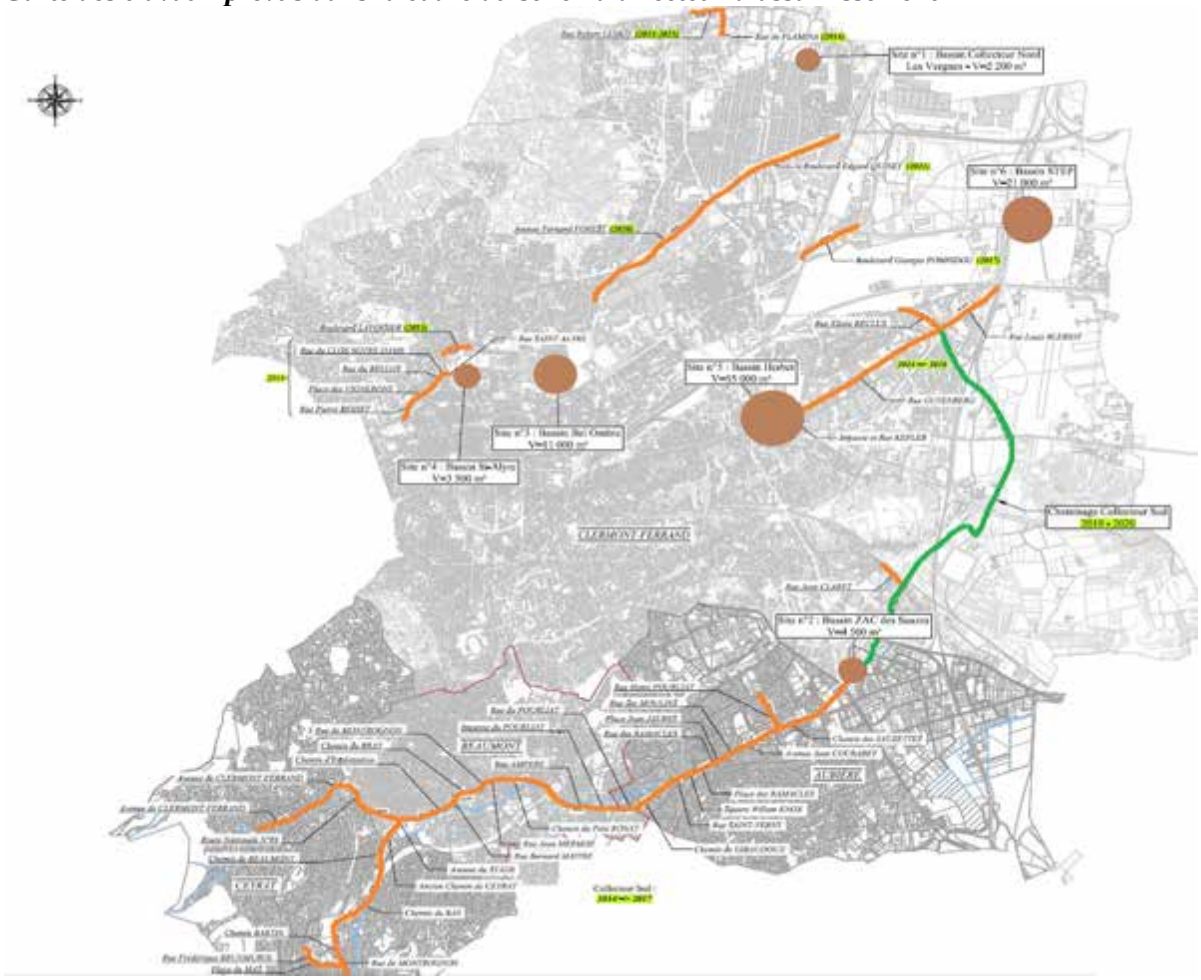
Le schéma directeur d'assainissement de l'agglomération doit permettre d'atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (2000) en particulier le « bon état des eaux et milieux aquatiques » d'ici 2015 et 2021. Les études et démarches engagées dès 2008 se sont poursuivies en 2013.

En date du 8 avril 2011, le conseil de la Communauté a approuvé le schéma directeur d'assainissement de l'agglomération clermontoise et la 1ère tranche du programme de travaux correspondants pour la période 2011 / 2015, d'un montant de 50 millions d'euros (l'ensemble des travaux nécessaires s'étalera jusqu'en 2021 pour une enveloppe de 100 millions d'euros). Ce programme de travaux fait l'objet d'un **contrat d'agglomération avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne**, prévoyant l'aide financière de celle-ci signé officiellement le 13 janvier 2012 lors du Carrefour National de la Pêche et des Loisirs.

Principalement, deux types d'opérations sont prévus dans le schéma directeur :

- La réalisation de **bassins de stockage restitution** : L'objectif est de réduire significativement les rejets d'eaux polluées au milieu naturel à l'occasion d'événements pluvieux. Les bassins de stockage-restitution ont pour vocation de stocker temporairement, par temps de pluie, les eaux de réseaux unitaires en vue d'une part d'éviter leur déversement dans le milieu naturel et d'autre part de les restituer ensuite vers le réseau pour un traitement différé au niveau de la station d'épuration intercommunale ;
- Le **renforcement de collecteurs** pour permettre de transporter les effluents entrants et sortants des bassins de stockage restitution.

Carte des travaux prévus dans la cadre du schéma directeur d'assainissement



Les travaux engagés pendant l'exercice 2013

- **Bassins de stockage-restitution**

Au total, 6 bassins seront construits d'ici 2021, soit un volume total de stockage près de 80 000 m^3 pour un montant global de 46,4 millions d'euros.

  - **Poursuite des études complémentaires** concernant 5 des 6 bassins : études géotechniques, permettant de déterminer les systèmes de fondations et détermination des techniques et process à employer (bureau d'étude SAFEGE).
  - Parallèlement, le **bassin de stockage restitution des Vergnes,** qui sera le 1er construit, fait l'objet d'un marché de maîtrise d'œuvre séparé notifié fin 2013 (mandataire : Egis Eau – cotraitant : Intersite architecte). L'année 2014 permettra d'affiner le projet, les travaux devraient être lancés fin 2014 pour une mise en service fin 2015.

- **Renforcement de collecteurs**
  - **Poursuite des travaux sur le collecteur Nord :** renouvellement et renforcement (diamètre 800 mm sur plus de 700 mètres – coût 970 000 € HT) sur rue de Flamina à Clermont-ferrand, fin 2013 et début 2014
  - Renouvellement et renforcement du **collecteur rue de Rabanesse** à Clermont-Ferrand (diamètre 1500 mm – coût 880 000 € HT)

- **Instrumentation des déversoirs d'orage** : 80 % des travaux effectués fin 2013.

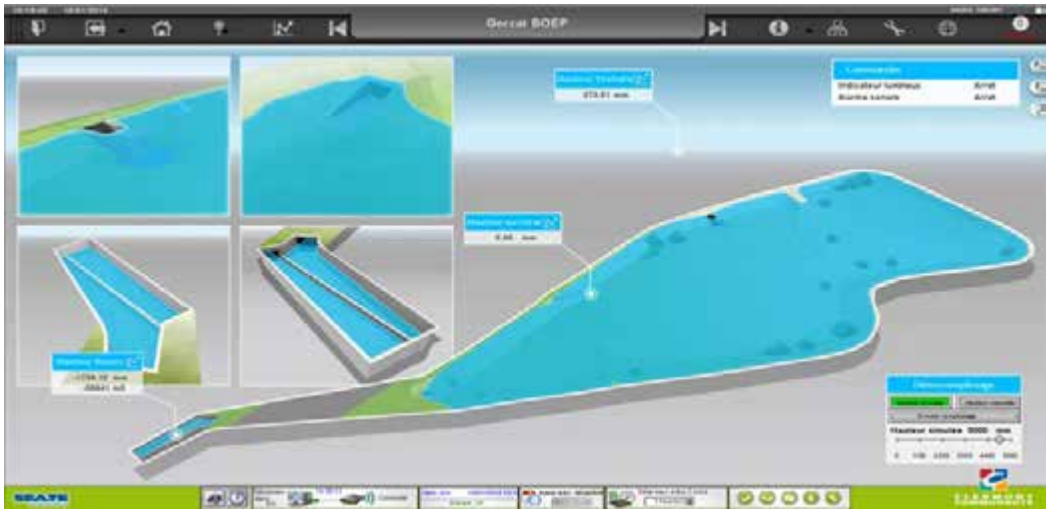
- **Acquisition d'un nouveau logiciel de supervision des réseaux d'assainissement** (280 000 € HT) : pour permettre la gestion et l'exploitation des données issues à la fois des capteurs installés sur les déversoirs d'orage mais aussi de celles provenant des stations d'alerte en rivière, l'agglomération se dote d'un logiciel de supervision. Ce système permettra d'analyser plusieurs dizaines de millions de données individuelles par an, de produire les rapports correspondants et d'alerter en temps-réel des pollutions éventuellement détectées

- **Diagnostic et perspectives d'investissement décennal concernant la station d'épuration**

Après de 10 ans de fonctionnement, Clermont Communauté souhaite avoir un bilan précis de la station d'épuration et une vision des 10 années à venir. Ainsi en 2013, une importante étude a été lancée avec pour thèmes l'obsolescence des installations, l'amélioration des process et traitements, et un audit énergétique incluant un bilan carbone.

Le marché a été attribué en 2013 (cabinet Merlin) pour un montant de 119 200 €. L'étude sera menée en 2014 en 3 phases : diagnostic, propositions d'améliorations techniques, plan pluriannuel d'investissement. En terme énergétique, l'objectif est d'atteindre l'autonomie de la station d'épuration.

Vue issue du nouveau logiciel de supervision



Les projets et travaux 2014

- **Bassins de stockage-restitution :**
  - **Début des travaux du bassin de stockage restitution des Vergnes** (4 millions d'€)
  - Finalisation de l'étude d'optimisation des bassins de rétention des eaux usées et de transfert à la station d'épuration
  - Consultation de maîtrise d'œuvre des bassins de Bel Ombre et ZAC des Sauzes

- **Renforcement de collecteurs**
  - Collecteur Sud : secteur Ceyrat-Beaumont (3,8 millions d'€)
  - Collecteur Herbet Step (2 millions d'€)

- Exécution du marché d'acquisition d'un logiciel de traitement et d'analyse des données d'autosurveillance (100 000 €)

La dette

ETAT DE LA DETTE BUDGET ASSSAINISSEMENT

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

Etat prévisionnel - CLERMONT COMMUNAUTE - montants en Euros

CLERMONT COMMUNAUTE

N° FICHE	ANNÉE RÉALISATION	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	INDICE	MARGE (%)	TAUX ACTUARIEL (%)	PÉRIODE	DATE 1ÈRE ANNÉE INTÉRÊT	CAPITAL	ENCOURS AU 01/01/2014	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ	FRAIS
9	1998	CLF - Dexia CLF	15	R	LICHF12M	0,25000	3,12	A	01/01/2000	376 634,75	17 915,86	122,45	17 915,86	23 347,97	5 309,66
94	2003	CE - Caisse d'Epargne	30	F	TAUX FIXE	0,00000	4,01	A	25/01/2005	3 500 000,00	2 879 720,85	125 547,83	86 624,57	212 172,40	0,00
133	2005	CA - Crédit Agricole	30	F	TAUX FIXE	0,00000	3,80	A	05/01/2007	2 400 000,00	1 840 000,00	69 920,00	80 000,00	149 920,00	0,00
136	2006	CAFFIL -	28	R	FORMULE	0,00000	8,23	A	01/01/2007	3 392 005,96	2 919 120,31	332 643,11	81 724,01	414 367,12	0,00
137	2006	CAFFIL -	26	R	FORMULE	0,00000	8,50	A	01/10/2007	7 404 075,00	5 410 670,16	677 498,57	284 772,12	962 270,69	0,00
138	2006	CAFFIL -	15	F	TAUX FIXE	0,00000	2,65	A	01/05/2007	500 000,00	266 666,62	8 165,18	33 333,34	41 498,52	0,00
160	2009	SG - Société Générale	25	F	TAUX FIXE	0,00000	4,13	S	29/03/2010	150 000,00	126 000,00	5 080,22	6 000,00	11 080,22	0,00
172	2012	CDC -	15	F	TAUX FIXE	0,00000	4,51	A	01/02/2013	1 067 000,00	1 015 700,95	45 608,11	53 612,64	99 420,75	0,00
173	2012	CA - Crédit Agricole	10	F	TAUX FIXE	0,00000	4,02	A	21/11/2013	1 000 000,00	900 000,00	36 000,00	100 000,00	136 000,00	0,00
TOTAL GENERAL										19 789 915,71	15 375 794,75	1 300 785,47	743 982,54	2 050 877,67	5 309,66
												Remboursement 2014			

Glossaire

- **CBPO :** Charge Brute de Pollution Organique, se définit comme la pollution produite par le système d'assainissement au sens de la Directive ERU (Eaux Résiduaires Urbaines).
- **DBO_5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours : C'est la quantité d'oxygène consommée à 20°C et à l'obscurité durant 5 jours pour assurer l'oxydation par voie biologique des matières organiques présentes dans l'eau ; c'est la pollution carbonée biodégradable.
- **DCO** : Demande Chimique en Oxygène : C'est la consommation globale à chaud de l'oxygène par le dichromate de potassium ; Elle représente la majeure partie des composés organiques ainsi que la plupart des sels minéraux oxydables.
- **EH** : Equivalents Habitants
- **ERU** : Eaux Résiduaires Urbaines
- **$FeCl_3$** : Chlorure ferrique : réactif utilisé pour la précipitation physico-chimique du phosphore.
- **MES** : Matières en Suspension : il s'agit de tous les éléments en suspension dans l'eau dont la taille permet leur rétention sur un filtre de porosité donnée.
- **NTK** : Azote Kjeldahl : il s'agit de la somme de l'azote organique et de l'azote ammoniacal (N-NH4)
- **NGL** : Azote Global : il s'agit de la somme de l'azote Kjeldahl (NTK), des Nitrites (N-NO2) et des nitrates (N-NO3). Il regroupe l'ensemble des formes de l'azote.
- **Pt** : Phosphore total : il s'agit de l'ensemble du phosphore présent sous ses différentes formes (dont les phosphates).
- **STEP** :Station d'épuration

Annexe 2

-

Contenu des analyses types

Extrait de l'arrêté du 21 janvier 2010
relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire
pour les eaux fournies par un réseau de distribution

CONTENU DES ANALYSES TYPES

RESSOURCE			POINT DE MISE EN DISTRIBUTION		DISTRIBUTION aux robinets visés à l'article R. 1321-5 (1°)	
RP	RS	RSadd	P1	P2	D1	D2
Paramètres microbiologiques						
			Spores de micro-organismes anaérobies sulfito-réducteurs (pour les eaux d'origine superficielle ou influencées par une eau d'origine superficielle)		Spores de micro-organismes anaérobies sulfito-réducteurs (pour les eaux d'origine superficielle ou influencées par une eau d'origine superficielle)	
			Bactéries coliformes		Bactéries coliformes	
Entérocoques intestinaux	Entérocoques intestinaux		Entérocoques intestinaux		Entérocoques intestinaux	
Escherichia coli	*Escherichia coli*		*Escherichia coli*		*Escherichia coli*	
			Dénombrement des microorganismes revivifiables à 22 °C et 36 °C		Dénombrement des microorganismes revivifiables à 22 °C et 36 °C	
Paramètres chimiques et organoleptiques						
				Acrylamide (3)		Acrylamide (3)
	Agents de surface réagissant au bleu de méthylène (lauryl sulfate de sodium)					
	Aluminium			Aluminium	Aluminium (lorsqu'il est utilisé comme agent de floculation)	

RESSOURCE			POINT DE MISE EN DISTRIBUTION		DISTRIBUTION aux robinets visés à l'article R. 1321-5 (1°)	
RP	RS	RSadd	P1	P2	D1	D2
Ammonium (NH_4^+)	Ammonium (NH_4^+)		Ammonium (NH_4^+)		Ammonium (NH_4^+)	
Antimoine						Antimoine
Arsenic	Arsenic			Arsenic (2)		
Aspect, couleur, odeur	Aspect, couleur, odeur		Aspect, couleur, odeur, saveur		Aspect, couleur, odeur, saveur	
	Azote Kjeldhal (N)					
	Baryum (Ba)			Baryum (Ba)		
		Benzène		Benzène		
Bore	Bore			Bore (2)		
				Bromates (si l'eau subit un traitement d'ozonation ou un traitement de chloration)		
		Diphényléther-bromés : somme des congénères n°s 28, 47, 99, 100, 153 et 154				
Cadmium (Cd)	Cadmium (Cd)	Cadmium (Cd)				Cadmium (Cd)
Carbone organique total	Carbone organique total		Carbone organique total (6) ou oxydabilité au $KMnO_4$ à chaud en milieu acide			
			Chlore libre et total (ou tout autre paramètre représentatif du traitement de désinfection)		Chlore libre et total (ou tout autre paramètre représentatif du traitement de désinfection)	
						Chlorites (si l'eau subit un traitement au dioxyde de chlore)
		Chloroalcanes C10-13				
				Chlorure de vinyle		Chlorure de vinyle (3)
Chlorures (Cl^-)	Chlorures (Cl^-)		Chlorures (Cl^-) (1)			
	Chrome (Cr)					Chrome (Cr)
Conductivité	Conductivité		Conductivité		Conductivité	

RESSOURCE			POINT DE MISE EN DISTRIBUTION		DISTRIBUTION aux robinets visés à l'article R. 1321-5 (1°)	
RP	RS	RSadd	P1	P2	D1	D2
	Cuivre (Cu)					Cuivre (Cu)
	Cyanures totaux			Cyanures totaux (2)		
	Demande biochimique en oxygène à 5 jours (DBO5)					
	Demande chimique en oxygène (DCO)					
Calcium	Calcium		Dureté (ou Titre hydrotimétrique) (1)			
Magnésium	Magnésium					
		1,2-dichloroéthane		1,2-dichloroéthane		
		Dichlorométhane				
		Di-(2-éthylhexyl) phtalate				
				Epichlorhydrine (3)		Epichlorhydrine (3)
Equilibre calco-carbonique	Equilibre calco-carbonique			Equilibre calco-carbonique (5)		
Fer dissous (sur échantillon filtré à 0,45 µm)	Fer dissous (sur échantillon filtré à 0,45 µm)			Fer total	Fer total (lorsqu'il est utilisé comme agent de floculation et pour les eaux déferrisées)	Fer total
Fluorures (F-)	Fluorures (F-)			Fluorures (F-) (2)		
	Hydrocarbures aromatiques polycycliques : somme de fluoranthène, benzo[b] fluoranthène, benzo[k] fluoranthène, benzo[a]pyrène, benzo[g,h,i] perylène et indéno[1,2, 3-cd] pyrène	Hydrocarbures aromatiques polycycliques (par substance individuelle) : anthracène, naphtalène, fluoranthène, benzo[b] fluoranthène, benzo[k] fluoranthène, benzo[a]pyrène, benzo[g,h,i] pérylène et indéno[1,2,3-cd] pyrène				Hydrocarbures aromatiques polycycliques : benzo[a]pyrène (substance individuelle) et somme de benzo[b] fluoranthène, benzo[k] fluoranthène, benzo[g, h,i]pérylène et indéno [1,2,3-cd]-pyrène
		Hexachlorobenzène				
Hydrocarbures dissous ou émulsionnés	Hydrocarbures dissous ou émulsionnés					
Manganèse	Manganèse		Manganèse (si traitement de déman-ganisation)	Manganèse (2)		

RESSOURCE			POINT DE MISE EN DISTRIBUTION		DISTRIBUTION aux robinets visés à l'article R. 1321-5 (1°)	
RP	RS	RSadd	P1	P2	D1	D2
	Matières en suspension					
	Mercure (Hg)	Mercure (Hg)		Mercure (Hg) (2)		
	Microcystines (4)			Microcystines (4)		
Nickel	Nickel	Nickel				Nickel
Nitrates (NO_3^-)	Nitrates (NO_3^-)		Nitrates (NO_3^-)		Nitrates (NO_3^-) (si plusieurs ressources en eau au niveau de l'unité de distribution dont une au moins délivre une eau dont la concentration en nitrates est supérieure à 50 mg/L)	
Nitrites (NO_2^-)	Nitrites (NO_2^-)		Nitrites (NO_2^-)			Nitrites (NO_2^-)
		4-nonylphénol				
		4-(1, 1', 3, 3'-tétraméthylbutyl)-phénol				
Pesticides (par substance individuelle)	Pesticides (par substance individuelle)	Pesticides (par substance individuelle) : alachlore, atrazine, chlorfenvinphos, chlorpyrifos, diuron, endosulfan (somme des isomères alpha- et bêta-), hexachlorobutadiène, hexachlorocyclohexane (somme des isomères alpha-, bêta-, delta-, gamma-), isoproturon, pentachlorobenzène, pentachlorophénol, simazine et trifluraline		Pesticides (2) (par substance individuelle : les substances susceptibles d'être présentes doivent être recherchées en priorité)		
Potentiel hydrogène (pH)	Potentiel hydrogène (pH)		Potentiel hydrogène (pH)		Potentiel hydrogène (pH)	
	Phénols (indice phénol)					
Phosphore total (P_2O_5)	Phosphore total (P_2O_5)					
	Plomb	Plomb				Plomb
Sélénium (Se)	Sélénium (Se)			Sélénium (Se) (2)		

RESSOURCE			POINT DE MISE EN DISTRIBUTION		DISTRIBUTION aux robinets visés à l'article R. 1321-5 (1°)	
RP	RS	RSadd	P1	P2	D1	D2
Silice	Silice					
Sodium	Sodium			Sodium		
Sulfates	Sulfates		Sulfates			
Taux de saturation en oxygène dissous	Taux de saturation en oxygène dissous					
Température	Température		Température		Température	
Tétrachloroéthylène et trichloroéthylène	Tétrachloroéthylène et trichloroéthylène			Tétrachloroéthylène et trichloroéthylène		
				Trihalométhanes : somme de chloroforme, bromoforme, dibromochlorométhane et bromodichlorométhane (si l'eau subit un traitement de chloration)		Trihalométhanes : somme de chloroforme, bromoforme, dibromochlorométhane et bromodichlorométhane (s'il y a une rechloration ou si la teneur en chlore > 0,5 mg/L)
Carbonates	Carbonates		Titre alcalimétrique complet (1)			
Hydrogéno carbonates	Hydrogéno carbonates					
		Tributylétain-cation				
		Trichlorobenzène : somme des isomères 1, 2, 4-, 1, 2, 3- et 1, 3, 5-				
		Trichlorométhane (chloroforme)				
Turbidité	Turbidité		Turbidité		Turbidité	
	Zinc (Zn)					
Paramètres radiologiques						
				Activité alpha globale (1,7)		
				Activité bêta globale (1,7)		

RESSOURCE			POINT DE MISE EN DISTRIBUTION		DISTRIBUTION aux robinets visés à l'article R. 1321-5 (1°)	
RP	RS	RSadd	P1	P2	D1	D2
				Tritium (2, 1, 7)		

(1) Ces paramètres peuvent être exclus de l'analyse dans les conditions mentionnées à l'article 3-IV du présent arrêté.
(2) Ces paramètres peuvent être exclus de l'analyse dans les conditions mentionnées à l'article 3-V du présent arrêté.
(3) La limite de qualité se réfère à la concentration résiduelle en monomères dans l'eau, calculée conformément aux spécifications de la migration maximale du polymère correspondant en contact avec l'eau.
(4) Seulement nécessaire lorsque les observations visuelles et/ou analytiques mettent en évidence un risque de prolifération de cyanobactéries.
(5) Les concentrations en calcium, magnésium et potassium doivent être exprimées par le laboratoire d'analyses concomitamment au calcul de l'équilibre calcocarbonique.
(6) Ce paramètre doit être mesuré pour les systèmes de production et de distribution desservant au moins 5 000 habitants.
(7) Afin de déterminer l'activité bêta globale résiduelle, le potassium doit être recherché concomitamment à la mesure des paramètres radiologiques. La mesure du potassium est réalisée lors de la mesure de l'équilibre calcocarbonique. En cas de valeurs supérieures à 0,1 Bq/L (activité alpha globale) ou 1,0 Bq/L (activité bêta globale), il est procédé à l'analyse des radionucléides spécifiques définis dans l'arrêté mentionné à l'article R. 1321-20.

Annexe 3

-

Fiche d'information
« Normes réglementaires de la qualité de l'eau potable »

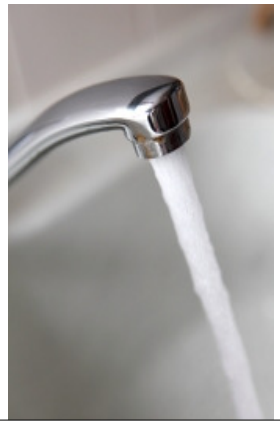
Normes réglementaires de la qualité de l'eau potable

Direction Générale des Services Techniques
Direction de l'Eau et de l'Assainissement
58, bd Berthelot – 63 000 Clermont-Ferrand
Tel: 04 73 42 62 40 – Fax: 04 73 42 66 16
www.clermont-ferrand.fr/Direction-de-l-eau-et-de-l.html

Le décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif « aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles » est applicable depuis le 25 décembre 2003 et a été modifié par les arrêtés du 11 janvier 2007 et du 21 janvier 2010. Ce texte met en conformité le droit français avec la directive européenne du 3 novembre 1998. Les normes actualisées prennent en compte les nouvelles connaissances scientifiques et médicales et sont recentrées sur la protection de la santé. Deux groupes de paramètres de qualité sont définis : « les limites de qualité » et « les références de qualité ».

Les limites de qualité

Les eaux distribuées doivent impérativement être conforme aux limites de qualité microbiologiques et chimiques.



Qualité de l'eau du robinet

Paramètres microbiologiques	
Escherichia coli (E. coli)	0/100 ml
Entérocoques	0/100 ml

Paramètres chimiques	
Acrylamide	0,10 µg/l
Antimoine	5µg/l
Arsenic	10 µg/l
Baryum	0,70 mg/l
Benzène	1 µg/l
Benzo[a]pyrène	0,01 µg/l
Bore	1 mg/l
Bromates	10 µg/l
Cadmium	5 µg/l
Chrome	50 µg/l
Chlorure de vinyle	0,5 µg/l
Cuivre	2 mg/l
Cyanures totaux	50 µg/l
1,2-dichloroéthane	3 µg/l
Epichlorhydrine	0,1 µg/l
Fluorures	1,5 mg/l
Hydrocarbures aromatiques polycycliques	0,1 µg/l
Mercure total	1 µg/l
Microcystine-LR	1 µg/l
Nickel	20 µg/l
Nitrates	50 mg/l
Nitrites	0,5 mg/l (0,1 mg/l en sortie des installations de traitement)
Pesticides	0,1 µg/l (Pour chaque pesticide sauf aldrine, dieldrine, heptachlore, heptachlorépoxyde : 0,03 µg/l)
Total des pesticides	0,5 µg/l
Plomb	10 µg/l (25 µg/l jusqu'au 25/12/2013)
Sélénium	10 µg/l
Tétrachloroéthylène + trichloroéthylène	10 µg/l
Total des trihalométhanes	100 µg/l
Turbidité	1 NFU

Les références de qualité



Arrivée de l'eau dans les réservoirs



Prélèvement au robinet



Analyse en laboratoire

Les références de qualité regroupent des indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau et des indicateurs de radioactivité. Ces valeurs sont établies à des fins de suivi des installations et d'évaluation des risques pour la santé des personnes.

Paramètres indicateurs du fonctionnement des installations	
Aluminium total	200 µg/l
Ammonium	0,1 mg/l
Bactéries coliformes	0/100 ml
Chlore libre et total	Absence d'odeur ou de saveur désagréable
Cuivre	1 mg/l
Chlorites	0,2 mg/l
Chlorures	250 mg/l
Bactéries sulfito-réductrices y compris les spores	0/100 ml
Couleur	≤ 15 mg/l de platine
Conductivité	180 ≤ x ≤ 1 000 µS/cm à 20 °C
Concentration en ions hydrogènes	6,5 ≤ x ≤ 9 unités pH
Carbone organique total	2 mg/l
Équilibre calcocarbonique	Les eaux ne doivent pas être agressives
Fer total	200 µg/l
Manganèse	50 µg/l
Germes aérobies revivifiables à 22 °C et à 37 °C	± 10 fois la valeur habituelle
Oxydabilité au permanganate de potassium	5 mg/l O_2
Odeur	Acceptable
Saveur	Acceptable
Sodium	200 mg/l
Sulfates	250 mg/l
Température	25 °C
Turbidité	0,5 NFU (2 NFU au robinet)

Paramètres indicateurs de radioactivité	
Radioactivité : Dose Totale Indicative	0,1 mSv/an
Tritium	100 Bq/l

Annexe 4

-

Fiches d'information du public « Quelle eau buvez-vous ? »
Agence Régionale de Santé Auvergne (ARS)



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution
CLERMONT FERRAND RESEAU ALLIER

Bilan 2013

Gestionnaires

Maître d'ouvrage

MAIRIE DE CLERMONT FERRAND

Exploitant

MAIRIE DE CLERMONT FERRAND

Ressources

Vous êtes alimentés par 70 captages

Traitement

Vous êtes alimentés par 1 traitement :

- TRT MEL DES PUITS DE L'ALLIER

Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection

Bactériologie

Recherche de germes indicateurs d'une contamination fécal

Pourcentage de conformité des 144 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe/100 ml

Eau de bonne qualité.

Minéralisation

Exprimée par le TH (dureté) = teneur en calcium et magnésium

23 valeurs mesurées : mini. : 10,1 °F - maxi. : 17,2 °F - moyenne : 13,0 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau peu calcaire.

aluminiun total

Sa présence provient des composés utilisés dans le traitement de l'eau (coagulant)

4 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 3,0 µg/l - moyenne : 2,0 µg/l

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : 200 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

23 valeurs mesurées : mini. : 4,2 mg/L - maxi. : 9,2 mg/L - moyenne : 6,5 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

11 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides.

Arsenic

Elément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central

5 valeurs mesurées : mini. : 4 µg/l - maxi. : 5 µg/l - moyenne : 4 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'arsenic.

Conclusion

EAU DE QUALITE SATISFAISANTE.





Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipent fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en2013 .

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.ars.auvergne.sante.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

Délégation territoriale du Puy de Dôme
60 avenue de l'Union Soviétique
CLERMONT FERRAND
04 73 74 49 00



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution
CLERMONT FERRAND HAUT DE VALLIERES

Bilan 2013

Gestionnaires

Maître d'ouvrage

MAIRIE DE CLERMONT FERRAND

Exploitant

MAIRIE DE CLERMONT FERRAND

Ressources

Vous êtes alimentés par 4 captages

- CHEZ PIERRE

Autorisé par arrêté préfectoral du 13/03/2002

- GALERIE DU COLOMBIER

Autorisation en cours

- MAZAYE BASSE

Autorisation en cours

- PUY BALMET (VESSERES)

Autorisation en cours

Traitements

Vous êtes alimentés par 2 traitements

- TRT LES GARDES

Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection

- TRT MEL GARDES+COLOMBIER

Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection

Bactériologie

Recherche de germes indicateurs d'une contamination fécal

Pourcentage de conformité des 29 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe/100 ml

Eau de bonne qualité.

Minéralisation

Exprimée par le TH (dureté) = teneur en calcium et magnésium

60 valeurs mesurées : mini. : 3,0 °F - maxi. : 24,4 °F - moyenne : 5,9 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau douce, très peu calcaire.
Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).

aluminium total

Sa présence provient des composés utilisés dans le traitement de l'eau (coagulant)

28 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 56,0 µg/l - moyenne : 14,0 µg/l

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : 200 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

60 valeurs mesurées : mini. : 3,9 mg/L - maxi. : 14,0 mg/L - moyenne : 8,2 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

30 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides.

Arsenic

Elément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central

28 valeurs mesurées : mini. : 0 µg/l - maxi. : 3 µg/l - moyenne : 2 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'arsenic.





Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipent fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Conclusion

LA QUALITE DE L'EAU PEUT ENCORE ETRE AMELIOREE. En effet l'eau peut présenter un caractère agressif vis-à-vis des réseaux de distribution.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2009 et 2013.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.ars.auvergne.sante.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

Délégation territoriale du Puy de Dôme
60 avenue de l'Union Soviétique
CLERMONT FERRAND
04 73 74 49 00



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution
CLERMONT FERRAND RESEAU CHAMPRADET

Bilan 2013

Gestionnaires

Maître d'ouvrage

MAIRIE DE CLERMONT FERRAND

Exploitant

MAIRIE DE CLERMONT FERRAND

Ressources

Vous êtes alimentés par 3 captages

- GALERIE DES COMBES (CLERMONT)

Captage sans autorisation

- KUHN (GALERIE)
- LES EAUX - FONTANAS

Traitement

Vous êtes alimentés par 1 traitement :

- TRT MEL COMBES+FONTANAS+KUHN

Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection

Bactériologie

Recherche de germes indicateurs d'une contamination fécal

Pourcentage de conformité des 14 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe/100 ml

Eau de bonne qualité.

Minéralisation

Exprimée par le TH (dureté) = teneur en calcium et magnésium

3 valeurs mesurées : mini. : 6,6 °F - maxi. : 7,6 °F - moyenne : 7,2 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau douce, très peu calcaire.
Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).

aluminium total

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant, à dose modérée, à la prévention des caries dentaires.

1 valeur mesurée : mini. : 1,0 µg/l - maxi. : 1,0 µg/l - moyenne : 1,0 µg/l

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : 200 µg/l

Le faible nombre de mesure de l'aluminium ne permet pas de qualifier ce paramètre.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

3 valeurs mesurées : mini. : 8,8 mg/L - maxi. : 12,0 mg/L - moyenne : 10,8 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

1 valeur mesurée : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,00 µg/l - moyenne : 0,00 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Le faible nombre de mesure des pesticides ne permet pas de qualifier ce paramètre.

Arsenic

Elément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central

1 valeur mesurée : mini. : 4 µg/l - maxi. : 4 µg/l - moyenne : 4 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'arsenic.

Conclusion

LA QUALITE DE L'EAU PEUT ENCORE ETRE AMELIOREE. En effet l'eau peut présenter un caractère agressif vis-à-vis des réseaux de distribution.





Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipent fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2013 .

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.ars.auvergne.sante.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

Délégation territoriale du Puy de Dôme
60 avenue de l'Union Soviétique
CLERMONT FERRAND
04 73 74 49 00



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution
CLERMONT FERRAND RESEAU DES ROCHES

Bilan 2013

Gestionnaires

Maître d'ouvrage

MAIRIE DE CLERMONT FERRAND

Exploitant

MAIRIE DE CLERMONT FERRAND

Ressources

Vous êtes alimentés par 3 captages

- KUHN (GALERIE)
- LES EAUX - FONTANAS
- MARPON (GALERIE)

Autorisé par arrêté préfectoral du 28/01/2009

Traitement

Vous êtes alimentés par 1 traitement :

- TRT MARPON-FONTANAS-KUHN+ALLIER (SECOURS

Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection

Bactériologie

Recherche de germes indicateurs d'une contamination fécal

Pourcentage de conformité des 68 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe/100 ml

Eau de bonne qualité.

Minéralisation

Exprimée par le TH (dureté) = teneur en calcium et magnésium

11 valeurs mesurées : mini. : 6,5 °F - maxi. : 7,5 °F - moyenne : 7,1 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau douce, très peu calcaire.
Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).

aluminiun total

Sa présence provient des composés utilisés dans le traitement de l'eau (coagulant)

3 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 3,0 µg/l - moyenne : 1,3 µg/l

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : 200 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

11 valeurs mesurées : mini. : 6,3 mg/L - maxi. : 9,6 mg/L - moyenne : 7,3 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

5 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides.

Arsenic

Elément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central

3 valeurs mesurées : mini. : 4 µg/l - maxi. : 5 µg/l - moyenne : 5 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'arsenic.

Conclusion

LA QUALITE DE L'EAU PEUT ENCORE ETRE AMELIOREE. En effet l'eau peut présenter un caractère agressif vis-à-vis des réseaux de distribution.





Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipent fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en2013 .

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.ars.auvergne.sante.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

Délégation territoriale du Puy de Dôme
60 avenue de l'Union Soviétique
CLERMONT FERRAND
04 73 74 49 00

QUELLES SONT LES MODALITES DU CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE CONSOMMATION ?

Le contrôle sanitaire effectué par la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé complète l'auto-surveillance opérée par l'exploitant du réseau. Ce contrôle s'exerce dans le cadre de dispositions réglementaires très précises (Articles R. 1321-1 et suivants du Code de la Santé Publique) qui prévoient des procédures de vérifications des moyens de prévention mis en œuvre lors de la création de nouveaux ouvrages, des visites techniques périodiques des équipements en cours d'exploitation et la réalisation d'un suivi analytique par échantillonnage tant au niveau de la production (captage et installations de traitement) que de la distribution (réseau). La fréquence et la nature des investigations pratiquées dépendent du nombre d'habitants concernés et des facteurs de risques identifiés. Ils varient donc dans de larges proportions selon les secteurs. Les résultats de ces recherches sont régulièrement transmis au responsable du réseau pour action et information des usagers par voie d'affichage.

QUELLE EST LA SIGNIFICATION DES INDICATEURS DE QUALITE ?

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries témoins de contamination fécale. Ces germes, peu dangereux par eux même, montrent que des organismes pathogènes peuvent aussi s'introduire dans le réseau. Leur présence dans l'eau révèle donc un manque de fiabilité des équipements (défaut des captages, dysfonctionnement ou absence des installations de traitement, insuffisance dans l'entretien des ouvrages). Le risque principal est l'apparition de troubles intestinaux d'autant plus importants que les contaminations sont fréquentes et massives.

NITRATES : Les apports mal maîtrisés de matières fertilisantes peuvent être à l'origine d'une augmentation de la concentration en nitrates dans les ressources en eau. Le respect de la valeur réglementaire pour les eaux destinées à la consommation humaine permet d'assurer la protection des consommateurs les plus sensibles, c'est à dire les femmes enceintes et les nourrissons.

ARSENIC : Cet élément est parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central et donc dans les eaux qui en sont extraites. L'arsenic fait l'objet de précautions renforcées sur recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé.

FLUOR : Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. A dose modérée, il participe à la prévention des caries dentaires. A l'inverse, un excès de fluor peut provoquer des traces sur l'émail des dents. Lorsque l'eau du robinet est pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l) un apport complémentaire sous forme de sel de cuisine fluoré ou de comprimés peut vous être recommandé par votre dentiste.

MINERALISATION : C'est l'ensemble des sels minéraux en solution dans l'eau. Ces éléments sont étroitement liés à la géologie locale.
Une trop faible minéralisation de l'eau favorise les phénomènes de solubilisation de métaux indésirables durant la phase de transport pouvant engendrer des nuisances olfactives ou visuelles (la dissolution du cuivre peut provoquer des phénomènes d' « eaux bleues » qui ne présentent pas de risques pour la santé mais peuvent endommager l'équipement électroménager), voire des risques sanitaires lorsqu'il subsiste des conduites en plomb (branchements ou réseaux intérieurs). L'ingestion de plomb présente des risques aujourd'hui bien identifiés, en particulier pour les enfants (saturnisme).
A contrario, trop de calcaire peut générer des problèmes d'entartrage sur les réseaux d'eau chaude.

PESTICIDES : Des résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber affectent parfois la qualité des eaux de surface ou souterraines. Certains pesticides ont des effets ou sont susceptibles d'avoir des effets nocifs lorsqu'ils sont ingérés à faible dose pendant une longue période. Par précaution, la tolérance réglementaire pour les eaux destinées à la consommation humaine est très en dessous du seuil de toxicité connu.

ALUMINIUM : La présence d'aluminium dans les eaux de boisson est généralement due à une mauvaise maîtrise du traitement. En effet, les composés d'aluminium peuvent être utilisés comme coagulants dans les stations de traitement d'eau. L'aluminium peut être à l'origine d'une coloration de l'eau gênante pour le consommateur mais aucune conséquence sanitaire n'a été mise en évidence à ce jour.

QUELQUES INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES ...

- Les traitements complémentaires (adoucisseurs, purificateurs...) sont sans intérêt pour votre santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même dangereux car ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.
- Toute ressource (source ou puits particulier) doit être déclarée auprès de la mairie. Les connexions entre le réseau public et une conduite alimentée par une autre ressource en eau sont interdites.

Ce document, destiné aux abonnés du service public de distribution d'eau, peut être reproduit sans suppression, ni ajout. Son affichage dans les immeubles collectifs est encouragé.

Annexe 5

-

Tarifs eau et assainissement 2014

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2014

Tarifs	Montants H.T euros 2013	Taux de TVA	Montants H.T euros 2014	Taux de TVA	Observations
DISTRIBUTION DE L'EAU					
ABONNEMENTS					
Diamètre du compteur en mm: 15	**21,40**	**5,5%**	**25,67**	**5,5%**	Montant pour une année destiné à couvrir les frais d'entretien et de renouvellement de l'ensemble de comptage.
20	**25,78**	**5,5%**	**30,94**	**5,5%**	
30	**37,45**	**5,5%**	**44,94**	**5,5%**	
40	**48,33**	**5,5%**	**58,00**	**5,5%**	
60	**94,40**	**5,5%**	**113,29**	**5,5%**	
80	**158,47**	**5,5%**	**190,16**	**5,5%**	
100	**201,29**	**5,5%**	**241,55**	**5,5%**	
150	**209,88**	**5,5%**	**251,86**	**5,5%**	
200	**216,30**	**5,5%**	**259,56**	**5,5%**	
250	**349,35**	**5,5%**	**419,22**	**5,5%**	
300	**409,14**	**5,5%**	**490,96**	**5,5%**	
400	**741,01**	**5,5%**	**889,21**	**5,5%**	
500	**976,72**	**5,5%**	**1172,07**	**5,5%**	
EAU TRANCHES DE CONSOMMATION					
Prix du m³	**1,070**	**5,5%**	**1,090**	**5,5%**	
REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT					
1-Collecte des eaux usées (Ville de Clermont-Ferrand) prix du m³	**0,510**	**7,0%**	**0,520**	**10,0%**	
2-Traitement des eaux usées (Clermont Communauté) prix du m³	**0,455**	**7,0%**	**0,500**	**10,0%**	
ORGANISMES PUBLICS					
Préservation des ressources en eau (prix du m³)	**0,052**	**5,5%**	**0,052**	**5,5%**	Reversé à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ("redevance prelévement") et à l'Etablissement Public Loire ("redevance soutien d'étiage")
Redevance pollution domestique (prix du m3)	**0,240**	**5,5%**	**0,240**	**5,5%**	Reversé à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le nouveau montant s'appliquera à partir du 1er janvier 2014, y compris sur les volumes consommés avant cette date.
Redevance modernisation des réseaux de collecte (prix du m3)	**0,190**	**7,0%**	**0,190**	**10,0%**	Reversé à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le nouveau montant s'appliquera à partir du 1er janvier 2014, y compris sur les volumes consommés avant cette date.
TOTAL PRIX / M3 pour un abonné domestique					
Partie proportionnelle H.T (soumis à T.V.A à 5,5%)	1,362	5,5%	1,382	5,5%	Hors redevance abonnement
Partie proportionnelle H.T (soumis à T.V.A à 10%)	1,155	7,0%	1,210	10,0%	
T.V.A.	0,075	5,5%	0,076	5,5%	
T.V.A.	0,081	7,0%	0,121	10,0%	
Total partie proportionnelle H.T	2,517		2,592		
Total partie proportionnelle T.T.C.	**2,673**		**2,789**		
Total H.T. (soumis à T.V.A à 5,5%)	1,540	5,5%	1,596	5,5%	y compris redevance abonnement 15 mm (pour une consommation annuelle de 120 m3)
Total H.T. (soumis à T.V.A à 10%)	1,155	7,0%	1,210	10,0%	
T.V.A	0,085	5,5%	0,088	5,5%	
T.V.A	0,081	7,0%	0,121	10,0%	
Total T.T.C.	**2,861**		**3,015**		

PRESTATIONS DIVERSES		Montants H.T euros 2013		Montants H.T euros 2014		
DEPLACEMENT FONTAINIERS, AGENTS DE SALUBRITE OU RELEVEURS		**27,55**	**19,6%**	**28,38**	**20,0%**	Tarif forfaitaire
INTERVENTION FONTAINIERS OU AGENTS DE SALUBRITE		**33,50**	**19,6%**	**34,51**	**20,0%**	Tarif horaire
VERIFICATION DE CONFORMITE DE BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT		**86,47**	**19,6%**	**89,06**	**20,0%**	Tarif forfaitaire
CAUTION POUR ABONNEMENT TEMPORAIRE Matériel équipé d'un compteur	diamètre 20 mm	**328,61**	**-**	**338,47**	**-**	Caution garantissant le prêt de matériel pour prélèvement d'eau sur la voie publique
	diamètre 40 mm	**540,62**	**-**	**556,84**	**-**	
	diamètre > 40 mm	**1081,26**	**-**	**1113,70**	**-**	

Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) (Base de calcul : m² de surface de plancher créé)	Tarifs 2013 Montants en €/m² de surface de plancher créé		Tarifs 2014 Montants en €/m² de surface de plancher créé		Pour rappel, la PAC n'est pas assujetti à la TVA
Pour les bâtiments à usage d'habitation	**9,98**	**-**	**10,28**	**-**	
Pour les constructions à usage industriel ou commercial et professionnel					
* jusqu'à 150 m² de surface de plancher créé	**14,14**	**-**	**14,56**	**-**	
* de 150 m² à 650 m² de surface de plancher créé	**9,98**	**-**	**10,28**	**-**	
* au delà de 650 m² de surface de plancher créé	**5,62**	**-**	**5,79**	**-**	

Pour rappel, la PAC n'est pas assujetti à la TVA.

Ces tarifs concernent les constructions nouvelles ainsi que les constructions existantes à raccorder et les travaux sur constructions existantes induisant un supplément d'évacuation des eaux usées.

SERVICE CONTRÔLE DES EAUX - TARIFS ANALYSES 2014

Une prise en charge est facturée systématiquement par échantillon. En cas de dépôts de plus de 10 échantillons pas de prise en charge de l'échantillon.

Pour les analyses autres que des analyses d'un type prédéfini (titres) , la tarification est de nature séquentielle : elle est obtenue en faisant la somme des tarifs de base de chaque essai (paramètres)

Une remise pour cumul d'échantillons de même séquence analytique peut être concédée dans les conditions suivantes :

5 ou plus de 5 échantillons :....5%,

10 ou plus de 10 échantillons :....10%

20 ou plus de 20 échantillons :....15%

Déplacement hors agglomération : tarif établi selon le tarif officiel en vigueur .

Certaines prestations : exploitation statistique de données , interprétation technique de résultats pourront faire l'objet d'une facturation soit selon accord contractuel soit par calcul au temps passé .

Code Titre	Désignation du titre	Pour mémoire montant € H.T. 2013	Montant € H.T. 2014
SE-AGRESSIVITE	Etude de l'agressivité	65,60	65,60
SE-B1	Bactériologie de l'eau B1	38,44	38,44
SE-B2	Bactériologie de l'eau B2	47,15	47,15
SE-B3	Bactériologie de l'eau B3	56,17	56,17
SE-BACT-PISCINE	Bactériologie : eau de piscine	47,15	47,15
SE-BACTERIO-JACUZZI	Bactériologie jacuzzi	57,40	57,40
SE-BI ANIONS CATIONS	Anions cations (Balance Ionique)	5,97	5,97
SE-CHIMIE-PISC	Chimie eau de piscine	37,66	37,66
SE-ChlorePiscine	Bilan du chlore dans les piscines	14,18	14,18
SE-POTABILITE	Potabilité chimique	41,51	41,51
SE-D1+	D1+	72,57	72,57
SE-D1++	D1++	79,75	79,75
SE-P1+	P1+	120,95	120,95
SE-P1++	P1++	128,13	128,13
SE-EU	Suivi eaux usées (DCO-DBO5-MES-NTK-Ptot)	71,30	71,30
SE-Eubilan	Suivi eaux usées (DCO-DBO5-MES-NTK-Ptot-NH4-NO3-NO2-PO4)	93,66	93,66

Code Paramètre	Désignation	Pour mémoire montant € H.T. 2013	Montant € H.T. 2014
SE-AGFL	Argent (AA Flamme)	15,05	15,05
SE-ALFL	Aluminium (AA flamme)	15,05	15,05
SE-ALFR	Aluminium (AA Four)	24,07	24,07
SE-NH4	Ammonium (E.P.)	5,34	5,34
SE-NH4EU	Ammonium (EU) Distillation	9,06	9,06
SE-SBFL	Antimoine (A.A Flamme)	15,05	15,05
SE-SBFR	Antimoine (A.A.Four)	24,07	24,07
SE-AGFR	Argent (AA Four)	24,07	24,07
SE-ASFR	Arsenic (AA Four)	24,07	24,07
SE-NTK	Azote Kjeldahl (E.P.)	17,16	17,16
SE-BAFR	Baryum (AA Four)	24,07	24,07
SE-BIOX	Bioxyde de Chlore	4,40	4,40
SE-B	Bore	15,05	15,05
SE-CDFR	Cadmium (AA Four)	24,07	24,07
SE-CDFL	Cadmium flamme	15,05	15,05
SE-CA1	Calcium (complexométrie)	6,08	6,08
SE-CA	Calcium (AA flamme)	15,05	15,05
SE-CO3	Carbonates (calcul)	3,70	3,70

SE-CLACT	Chlore Actif	7,14	7,14
SE-CLCOMB	Chlore Combiné	3,63	3,63
SE-CLDISP	Chlore Disponible	3,63	3,63
SE-CLLIB	Chlore Libre	3,31	3,31
SE-CLTOT	Chlore Total	3,31	3,31
SE-CLO2	Chlorites	3,78	3,78
SE-CL	Chlorures (C.I.)	4,95	4,95
SE-CRFL	Chrome (AA Flamme)	15,05	15,05
SE-CRFR	Chrome (AA Four)	24,07	24,07
SE-CRHEX	Chrome hexavalent	15,05	15,05
SE-CO2L	CO2 libre	5,46	5,46
SE-COFL	Cobalt (AA Flamme)	15,05	15,05
SE-COFR	Cobalt (AA Four)	24,07	24,07
SE-COLITH	COLIFORMES THERMOTOLERANTS (membrane)	18,16	18,16
SE-COLITTX	COLIFORMES TOTAUX (membrane)	18,16	18,16
SE-COND25	Conductivité à 25 °C	3,31	3,31
SE-COND25AM	Conductivité après Marbre	3,63	3,63
SE-CUFR	Cuivre (AA Four)	24,07	24,07
SE-CUFL	Cuivre (AA Flamme)	15,05	15,05
SE-CNT	Cyanures totaux	20,89	20,89
SE-CNL	Cyanures libres	10,52	10,52
SE-DBO5	DBO5 (sur eau brute)	21,85	21,85
SE-DCO	DCO (sur eau brute)	16,36	16,36
SE-DEGRE	Degré chlorométrique	7,47	7,47
SE-DETANIO	Détergents anioniques	17,21	17,21
SE-DISTIL	Distillation	6,61	6,61
SE-TH	Dureté totale TH	5,73	5,73
SE-ECOLI1	E. Coli (membranes)	20,47	20,47
SE-ECOLI2	E. Coli (microplaques)	26,73	26,73
SE-ENTERO1	ENTEROCOQUES FECAUX (membranes)	9,91	9,91
SE-ENTERO2	ENTEROCOQUES FECAUX (microplaques)	26,73	26,73
SE-SNFL	Etain (A.A Flamme)	15,05	15,05
SE-SNFR	Etain (A.A. Four)	24,07	24,07
SE-FEFL	Fer (AA Flamme)	15,05	15,05
SE-FEFR	Fer (AA Four)	24,07	24,07
SE-FILT	Filtration (ou centrifugation)	9,28	9,28
SE-F	Fluorures (C.I.E.P)	11,77	11,77
SE-PREL	Forfait déplacement et prélèvement	21,85	21,85
SE-FLAC S	Frais de flaconnage	0,81	0,81
SE-FLAC B3	Frais de flaconnage pour analyse B3	0,81	0,81
SE-FLAC D	Frais de flaconnage pour analyse D	1,62	1,62
SE-FLAC P1	Frais de flaconnage pour analyse P1	1,62	1,62
SE-FLAC P2P	Frais de flaconnage pour analyse P2P	2,42	2,42
SE-FLAC P2S	Frais de flaconnage pour analyse P2S	4,04	4,04
SE-FLAC P3	Frais de flaconnage pour analyse P3	8,10	8,10
SE-FLAC RP	Frais de flaconnage pour analyse RP	4,04	4,04
SE-FLAC RS	Frais de flaconnage pour analyse RS	11,33	11,33
SE-GT37	GERMES MESOPHILES AEROBIES TOTAUX 37 °C	3,92	3,92
SE-GT22	GERMES MESOPHILES AEROBIES TOTAUX 22 °C	3,92	3,92
SE-H2S	Hydrogène sulfuré	9,81	9,81
SE-OXYD	Indice permanganate	6,86	6,86
SE-IPHE	Indice phénol	19,67	19,67
SE-LEG1	Légionelles (prélèvement+analyse sur 1 échantillon avec résultats négatifs)	88,54	88,54
SE-LEG2	Légionelles (prélèvement+analyse sur échantillon supplémentaire avec résultats négatifs)	67,00	67,00
SE-LEG3	Légionelles (prélèvement+analyse sur 1 échantillon avec résultats positifs)	188,54	188,54

SE-LEG4	Légionelles (prélèvement+analyse sur échantillon supplémentaire avec résultats positifs)	167,00	167,00
SE-LEVMOIS	LEVURES ET MOISISSURES	9,96	9,96
SE-LI	Lithium (AA Flamme)	15,05	15,05
SE-MES	M.E.S.	9,56	9,56
SE-MG	Magnésium (AA flamme)	15,05	15,05
SE-MNFL	Manganèse (A.A Flamme)	15,05	15,05
SE-MNFR	Manganèse (A.A Four)	24,07	24,07
SE-MD	Matières décantables	7,14	7,14
SE-MM	Matières minérales	12,26	12,26
SE-MO	Matières organiques	6,86	6,86
SE-MST	Matières sèches totales	12,16	12,16
SE-MVS	Matières volatiles	12,16	12,16
SE-HG	Mercure (Hg vapeur froide)	31,15	31,15
SE-MINE	Minéralisation	10,98	10,98
SE-NIFL	Nickel (A.A Flamme)	15,05	15,05
SE-NIFR	Nickel (A.A Four)	24,07	24,07
SE-NO2	NO2 (E.P.)	4,51	4,51
SE-NO3	NO3 (C.I.)	4,70	4,70
SE-PO4	Orthophosphates	6,57	6,57
SE-PO4-1	Orthophosphates (C.I.)	6,57	6,57
SE-O2	Oxygène dissous	3,48	3,48
SE-PH	pH (EP)	3,31	3,31
SE-PHAM	pH après marbre	3,63	3,63
SE-PTOT	Phosphore total	14,30	14,30
SE-PBFL	Plomb (A.A Flamme)	15,05	15,05
SE-PBFR	Plomb (A.AFour)	24,07	24,07
SE-K	Potassium (AA Flamme)	15,05	15,05
SE-PCHARGE	Prise en charge de l'échantillon	6,28	6,28
SE-PSEUDO	PSEUDOMONAS AERUGINOSA	10,13	10,13
SE-PSEUDOFLUO	PSEUDOMONAS FLUORESCENS	10,13	10,13
SE-RESEC105	Résidus secs à 105 °C	11,61	11,61
SE-RESEC180	Résidus secs à 180 °C	11,16	11,16
SE-SALMO1	SALMONELLA (dans 1 litre)	46,80	46,80
SE-SALMO5	SALMONELLA (dans 5 litres)	46,80	46,80
SE-SEFL	Sélénium (A.A. Flamme)	15,05	15,05
SE-SEFR	Sélénium (A.A.Four)	24,07	24,07
SE-SI	Silice	5,26	5,26
SE-NA	Sodium (A.A Flamme)	15,05	15,05
SE-SBASR	SPORES DE BACTERIES ANAEROBIES SULFITO-REDUCTRICES	8,74	8,74
SE-STAB	Stabilisant piscine	3,63	3,63
SE-STAPH	STAPHYLOCOQUES PATHOGENES	18,78	18,78
SE-SEH	Substances extractibles à l'hexane (SEH)	25,16	25,16
SE-SEC	Substances extractibles au chloroforme (SEC)	20,79	20,79
SE-SUTOT	Sucres totaux	11,19	11,19
SE-SO4	Sulfates (C.I.)	7,33	7,33
SE-TAAM	TA après Marbre	4,06	4,06
SE-TACAM	TAC après marbre	4,06	4,06
SE-HUM	Taux d'humidité	5,14	5,14
SE-TEMP	Température de l'eau	2,21	2,21
SE-THAM	TH après marbre	6,29	6,29
SE-TAC	Titre alcalimétrique complet TAC	3,70	3,70
SE-TA	Titre alcalimétrique TA	3,70	3,70
SE-TURB	Turbidité	3,31	3,31
SE-ZNFL	Zinc (A.A. Flamme)	15,05	15,05

Les frais d'affranchissement des courriers adressés en recommandé avec accusé de réception aux débiteurs retardataires ou négligents sont mis à leur charge. Les tarifs ci-dessus s'appliquent également aux usagers résidant dans les communes limitrophes.

Annexe 6

-

Dépenses d'exploitation prévisionnelles eau et assainissement 2014

Les tableaux ci-dessous reprennent les **dépenses d'exploitation prévisionnelles inscrites au budget primitif 2014** (délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2013).

Dépenses d'exploitation prévisionnelles 2014 - Budget eau		
Chap./art	**Libellé**	**Montant € HT**
011	Charges à caractère général	5 344 120
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 074 210
014	Atténuation de produits	2 100 000
65	Autres charges de gestion courante	31 000
66	Charges financières	722 200
67	Charges exceptionnelles	164 300
68	Dotation aux provisions et dépréciations	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	
022	Dépenses imprévues	
023	Virement à la section d'investissement	309 600
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 316 000
043	Opérations à l'intérieur de la section d'exploitation	
	TOTAL	**14 061 430**

Dépenses d'exploitation prévisionnelles 2014 – Budget assainissement		
Chap./art	**Libellé**	**Montant € HT**
011	Charges à caractère général	6 899 540
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 528 740
014	Atténuation de produits	1 500 000
65	Autres charges de gestion courante	31 000
66	Charges financières	1 130 200
67	Charges exceptionnelles	164 000
68	Dotation aux provisions et dépréciations	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	
022	Dépenses imprévues	
023	Virement à la section d'investissement	115 600
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 074 000
043	Opérations à l'intérieur de la section d'exploitation	
	TOTAL	**14 443 080**

Annexe 7

-

Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés
et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention

(loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

Établissement public du ministère chargé du développement durable

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2014
CHIFFRES 2013

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2011, le niveau moyen du prix de l'eau en France était de 3,9 € TTC/m³ et de 3,7 € TTC/m³ dans le bassin Loire-Bretagne *(estimation Loire-Bretagne 2013 d'après SISPEA)*.

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 12 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement *(loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006)*. Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égoût s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

Une autre **redevance, dite « de prélèvement »** est due par les services d'eau en fonction de leurs prélèvements dans le milieu naturel. Elle est intégrée dans la part « eau potable » du prix de l'eau.

Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).

Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par **le conseil d'administration** de l'agence de l'eau et **le comité de bassin** (dans la limite d'un plafond défini par la loi). **Conseil d'administration et comité de bassin sont composés de représentants de toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.** Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : **www.eau-loire-bretagne.fr**
www.prenons-soin-de-leau.fr

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2013 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 12 % du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.
En 2013, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 375 millions d'euros dont 302 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2013 ? *(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)*



3,76 €
de redevance de pollution
payés par les industriels et les activités économiques concernés

71,11 €
de redevance de pollution domestique
payés par les abonnés *(y compris modernisation de collecte)*

0,65 €
de redevance de pollution
payé par les éleveurs concernés

0,65 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique
payé par les usagers concernés *(pêcheurs)*

9,67 €
de redevance de prélèvement
payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

7,60 €
de redevance de pollutions diffuses
payé par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercuté sur le prix des produits

1,30 €
de redevance de prélèvement
payé par les irrigants

5,28 €
de redevance de prélèvement
payés par les activités économiques

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2013 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



11,46 €
aux acteurs économiques
pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau

42 €
aux collectivités
pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales,
dont 11,81 € pour la solidarité envers les communes rurales

10,69 €
principalement aux collectivités
pour la restauration et la protection des milieux aquatiques,
en particulier, des cours d'eau - renaturation, continuité écologique - et des zones humides

8,51 €
pour l'animation des politiques de l'eau
(gestion concertée, connaissance, réseaux de surveillance des eaux)

18,80 €
principalement aux collectivités,
dont 0,88 € pour la solidarité envers les communes rurales,
pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable,
notamment vis-à-vis des pollutions diffuses et pour la protection des captages

1,26 €
pour la coopération internationale, l'information et la sensibilisation

7,26 €
aux exploitants concernés
pour des actions de dépollution dans l'agriculture

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2013

Pour dépolluer les eaux

•1 360 projets vont améliorer le fonctionnement des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement des villes

• La quasi-totalité des stations d'épuration des villes est désormais conforme aux normes européennes. Une conformité à maintenir !

• 64 000 assainissements non collectifs sont contrôlés avec une aide de l'agence et 1 650 sont réhabilités

Pour lutter contre les pollutions diffuses et toxiques

• Des mesures agro-environnementales sont contractualisées sur 16 400 hectares supplémentaires

• 3 164 km de haies et talus sont restaurés depuis 2007 dans le cadre du programme Breizh-bocage

• 174 communes et communautés urbaines sont aidées pour leur démarche « zéro phyto »

• 87 actions de réduction des pollutions à la source sont engagées dans l'industrie

• Des programmes de protection sont en cours pour 107 des 137 captages prioritaires « Grenelle »

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

• 1 958 km de cours d'eau sont restaurés

• 126 ouvrages sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation des poissons et des sédiments dans les cours d'eau

• 5 250 hectares de zones humides sont restaurés et entretenus, dont 700 par acquisition

Pour préserver le littoral

• 514 projets sont engagés pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied et la conchyliculture et pour réduire les pollutions portuaires

• 1 200 diagnostics d'exploitations sont financés dans les bassins versants des huit baies à algues vertes

Pour une gestion solidaire des eaux

• 415 000 personnes bénéficient des projets pour l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement, essentiellement en Afrique sub-saharienne

Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

• 56 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) planifient la gestion de l'eau sur le territoire ; elles couvrent 84 % du bassin Loire-Bretagne

• 354 opérations territoriales sont en cours sur 92 % du bassin avec des syndicats de bassin versant ou de rivière pour réduire les pollutions diffuses et restaurer les milieux aquatiques

• Des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements

• 2 millions de résultats sur la qualité des eaux et des cours d'eau sont intégrés dans la base de données « Osur » accessible depuis le site internet de l'agence de l'eau

Des retours d'expériences, des guides, des cahiers des charges types pour aider les collectivités à préserver l'eau et les milieux aquatiques

- *Le curage des lagunes d'épuration, guide méthodologique*
- *L'atlas de l'assainissement non collectif*
- *Un modèle de cahier des charges pour l'étude du patrimoine eau potable*
- *Agir pour l'eau, les espaces, les espèces, recueil d'expériences dans le cadre du Plan Loire*
- *Cahier des charges type pour la réalisation des profils de baignade*
- *Réduire les pollutions bactériologiques sur les bassins versants littoraux, guide méthodologique*
- *Informer et animer le débat public sur l'eau, recueil d'expériences*
- *Les Trophées de l'eau 2013, douze actions exemplaires pour l'eau*

Ces documents sont disponibles sur www.eau-loire-bretagne.fr, rubrique collectivités



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux **(Sdage)**.

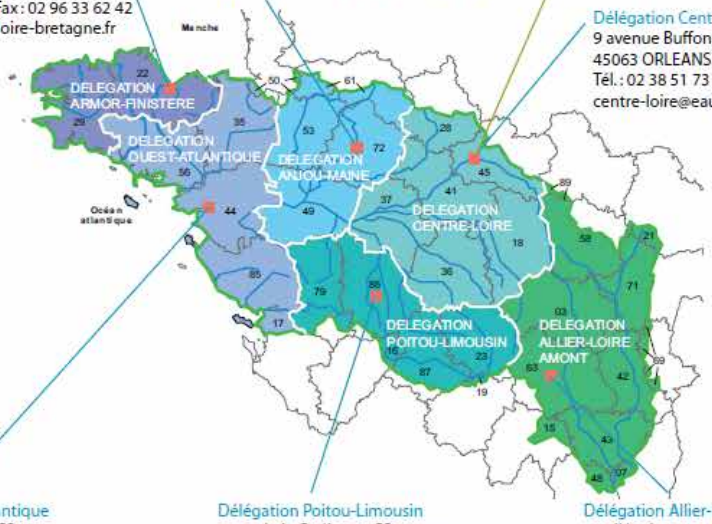
Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Délégation Armor-Finistère
Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue du Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armor-finistere@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Anjou-Maine
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
anjou-maine@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne
9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
webmestre@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire
9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr



Délégation Ouest atlantique
1 rue Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
ouest-atlantique@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin
7 rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont
19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 10 régions et 36 départements en tout ou partie, 7 358 communes et 12,4 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :
- sa grande façade littorale, avec 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, conchyliculture, baignade et pêche à pied
- la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau
- la présence de nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- la présence de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais rétro-littoraux
- une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante : les deux tiers de l'élevage français et 50 % des productions céréalières sont situés en Lorie-Bretagne



CONNAÎTRE LES RESSOURCES EN EAU
ET LES MILIEUX AQUATIQUES

La qualité des cours d'eau de France métropolitaine

sur votre mobile

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des cours d'eau peuvent être consultées depuis le bord de l'eau grâce à l'application "qualité rivière".

L'application "qualité rivière" est disponible gratuitement sur AppStore et Android Market.

DTP443 • Conception et réalisation : Département communication externe/documentation (AERM) & DIC-AELB

© mars 2014, agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - istockphoto & Jean-Louis Aubert

1964... 2014 50 ans au service de l'eau et des milieux aquatiques

Le 16 décembre 1964,
la loi "relative au régime et à la répartition des eaux
et à la lutte contre leur pollution" créait, par ses articles 13 et 14,
les comités de bassin et les agences de l'eau

LES AGENCES DE L'EAU
ETABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'écologie, du Développement durable et de l'énergie

www.lesagencesdeleau.fr

Annexe 8

-

Exemple de facture semestrielle 2014 pour un abonné domestique

(2 factures par an sur relevés de compteurs effectifs)

Remarque : cette facture du 1er semestre 2014 comporte
des périodes facturées sur 2013 au tarif 2013
et des périodes facturées sur 2014 au tarif 2014

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Direction des Services Techniques

SERVICE MUNICIPAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

58 BOULEVARD BERTHELOT
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 42 62 40
Fax 04 73 42 66 16

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8 h15 à 17 h45 sans interruption

En dehors de ces heures et en cas d'urgence, tél. 18

Votre interlocutrice:

Référence à rappeler

Adresse desservie

Expéditeur TRESORERIE PRINCIPALE MUNICIPA
67, BD FRANCOIS MITTERRAND
63000 CLERMONT-FERRAND

Destinataire

DUPLICATA FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT
Réf. Facture :

Pour les modalités de paiement,
voir au verso de la facture.
Pour toute information relative au règlement de la facture, contacter la Trésorerie Municipale
67, Bd François Mitterrand TEL 04 73 29 74 80

Prix du litre d'eau : 0,003015 euro TTC
(TVA acquittée sur les débits) n°SIRET 216 301 135 00010
(TVA EAU : FR 4J 216 301 135 01356)
(TVA ASST : FR 3W 216 301 135 01349)

Présentation simplifiée de votre facture (voir détail au dos)

Votre consommation	**37 m³**

	Montant TTC
Abonnement	10,38
Consommation	100,76

Total de la facture en Euro	**111,14**

DATE LIMITE DE PAIEMENT AU 28/05/2014

"Extrait de titre exécutoire en application de l'article L 252 A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et D.3342-11 du code général des collectivités territoriales.

ETABLIS. — GUICHET — COMPTE — CLE
JOIGNEZ UN RIB

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

DATE — Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous — SIGNATURE

Centre N° 06 - NNE : 471 373
Ville de Clermont-Ferrand

*

TIP **Titre Interbancaire de Paiement**

€

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DU TRESOR PUBLIC
59885 LILLE CEDEX 9

Montant en euros 111,14 Euros
Référence facture : 2014 1130052011605 K

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

287110500142

471373000190 53100011300520116050630114960806 11114

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE RÉF. 2014

Réf. à rappeler : .....

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m³	
4893946	15 mm	05/03/2014	2627	01/10/2013	2590	37	

LIBELLÉ	Base	Prix Unit. € H.T.	Montant € H.T.	Taux T.V.A	Montant € T.V.A	Montant € T.T.C
Distribution de l'eau						**54,48**
Abonnement						
période du 02/10/2013 au 31/12/2013	91	21,40	5,34	5,50	0,29	5,63
période du 01/01/2014 au 05/03/2014	64	25,67	4,50	5,50	0,25	4,75
Consommation d'eau						
tranche 1 période du 02/10/2013 au 31/12/2013	22	1,070	23,54	5,50	1,29	24,83
tranche 1 période du 01/01/2014 au 05/03/2014	15	1,090	16,35	5,50	0,90	17,25
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)						
période du 02/10/2013 au 31/12/2013	22	0,052	1,14	5,50	0,06	1,20
période du 01/01/2014 au 05/03/2014	15	0,052	0,78	5,50	0,04	0,82
Collecte et Traitement des eaux usées						**39,55**
Collecte des eaux usées (Ville de Clermont-Fd)						
tranche 1 période du 02/10/2013 au 31/12/2013	22	0,510	11,22	7,00	0,79	12,01
tranche 1 période du 01/01/2014 au 05/03/2014	15	0,520	7,80	10,00	0,78	8,58
Traitement des eaux usées (Clermont-Communauté)						
tranche 1 période du 02/10/2013 au 31/12/2013	22	0,455	10,01	7,00	0,70	10,71
tranche 1 période du 01/01/2014 au 05/03/2014	15	0,500	7,50	10,00	0,75	8,25
Organismes Publics						**17,11**
Redevance pollution (Agence de l'Eau)						
tranche 1 période du 02/10/2013 au 31/12/2013	22	0,240	5,28	5,50	0,29	5,57
tranche 1 période du 01/01/2014 au 05/03/2014	15	0,240	3,60	5,50	0,20	3,80
Red Modernisation réseaux collecte (Agence l'Eau)	22	0,19	4,18	10,00	0,42	4,60
Red Modernisation réseaux collecte (Agence l'Eau)	15	0,19	2,85	10,00	0,29	3,14
TOTAL A PAYER			**104,09**		**7,05**	**111,14**

Comment payer cette facture

par TIP :

datez, signez et envoyez le TIP.
Si mention "joindre un RIB" est indiquée ou si vos coordonnées bancaires ont changé, joignez un RIB, sans l'agrafer ni le coller.
Utilisez l'enveloppe jointe (à affranchir)

N'établissez pas de chèque, ne joignez aucun courrier.

par CHEQUE :

libellez à l'ordre du TRESOR PUBLIC
Joignez le TIP, sans l'agrafer ni le le coller pour indentifier la référence du réglement.
Utilisez l'enveloppe jointe (à affranchir)

par INTERNET :

http://www.clermont-ferrand.fr/tipi

en ESPECES :

paiement à la Trésorerie Municipale
67, bd François Mitterrand
63000 CLERMONT-FERRAND
présentez vous muni de la facture.

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE A ECHEANCE :

Si vous souhaitez que votre facture soit prélevée, contactez nous au :

04 73 42 62 40

Annexe 9

-

Lettre d'information du Service de l'Eau et de l'Assainissement 2014

Service Municipal de l'Eau et de l'Assainissement

Lettre d'information 2014



Chaque année, l'eau distribuée subit plus de **800** *analyses.*



Objectif qualité : une eau potable sûre

➲ Des normes strictes

L'eau potable est en France l'un des produits les plus surveillés. Elle doit ainsi respecter plus de 50 paramètres de qualité et subit un contrôle permanent à tous les stades de production, de la ressource jusqu'au robinet du consommateur.

➲ Un double contrôle

L'eau distribuée à Clermont-Ferrand est soumise à un double contrôle.

-Un contrôle officiel obligatoire. Relevant des pouvoirs publics, il est défini par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Les analyses bactériologiques et physico-chimiques fixées par ce programme sont confiées à un laboratoire indépendant et accrédité.

-Une auto-surveillance permanente. En plus du contrôle officiel, le laboratoire municipal de contrôle des eaux réalise plus de 500 analyses par an sur la qualité de l'eau au robinet du consommateur.

➲ Un laboratoire dédié

Pour effectuer ces analyses, le laboratoire municipal dispose d'installations très modernes, avec, par exemple, un spectromètre de masse permettant de déterminer en quelques minutes l'ensemble des éléments métalliques présents dans un échantillon.

Eau et plomb. Depuis le 25 décembre 2013, le taux maximum de plomb autorisé dans l'eau distribuée a été abaissé à 10 microgrammes / litre. Si les branchements publics en plomb ont tous été supprimés (sauf rares cas particuliers), de nombreux immeubles possèdent des réseaux intérieurs en plomb. Il appartient aux propriétaires d'engager les travaux nécessaires.
En présence de canalisations en plomb dans l'habitation (ou après plusieurs jours d 'absence) :
-laissez couler l'eau avant de l'utiliser pour la boisson ou faire la cuisine,
-ne consommez que l'eau du réseau d'eau froide,
-soyez vigilants pour les nourrissons, très jeunes enfants et femmes enceintes.



Une eau agressive ? L'eau distribuée à Clermont-Ferrand est de minéralisation peu accentuée. Cela signifie qu'elle comporte peu de calcium et de magnésium, présents naturellement dans l'eau en fonction des sols traversés. Ceci ne présente aucun danger pour les appareils ménagers car elle ne dépose pas de tartre. En revanche, elle peut présenter un caractère dit légèrement « agressif » vis-à-vis des réseaux de distribution. Elle favorise en effet la libération des particules métalliques des canalisations. Cette corrosion peut engendrer des désagréments pour les consommateurs (eau colorée), et à terme amincir les parois des canalisations (risques de fuites). De plus, si l'eau stagne de façon prolongée dans une canalisation en plomb, il y a risque d'ingestion : respectez les conseils d'usage donnés ci-contre.

Protégez votre compteur d'eau !

➲Protégez votre compteur du gel avec un matériau isolant, insensible à l'eau et facilement amovible.

➲Dans l'idéal, utilisez une plaque de polystyrène. Une seule plaque suffit.

Matériaux interdits :

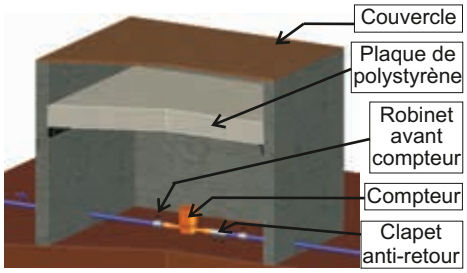
- La laine de verre, les tissus, car ils absorbent et retiennent l'humidité ;
- Le polystyrène en vrac (ou autres isolants en vrac) : les agents chargés de la relève ne pourront pas accéder au compteur et le lire ;
- Les isolants minces recouverts de film réfléchissant, car cela bloque les ondes radio et empêche la relève à distance.

➲Veillez à l'accessibilité de votre compteur : n'entreposez rien sur la plaque.

➲Maintenez le regard en état de propreté : ne l'utilisez pas comme espace de rangement.







...brèves...brèves...brèves...brèves...brèves...brèves...brèves...

Fuite et facture. La loi dite « Warsmann » protège désormais les consommateurs en cas de factures d'eau trop importantes dues à une fuite d'eau sur branchement. Attention ! Ce dispositif de plafonnement de la facture est applicable sous certaines conditions. Référez-vous au règlement du service de l'eau (article 21) ou contactez-nous.

Difficultés de paiement. C'est le Trésor Public qui est chargé du recouvrement des factures d'eau. Pour étudier d'éventuels aménagements de paiement (délais...), vous devez vous adresser à la Trésorerie Municipale (04.73.29.74.80).

Prix de l'eau 2014
3,015 € TTC / m³
soit 0,3 centimes / litre
C'est le prix moyen pour une consommation annuelle de 120 m³ (base INSEE) représentant une facture de 361,76 € TTC.



Un règlement actualisé. Le règlement eau et assainissement a été actualisé. Il est applicable à tout abonné depuis le 2 juillet 2013. Ce document est consultable en ligne sur www.clermont-ferrand.fr et disponible sur simple demande au 04 73 42 62 40.

Avis de passage. Si vous avez reçu un avis de passage concernant le relevé de votre compteur d'eau, il est dans votre intérêt de nous communiquer rapidement ce relevé, soit en nous retournant le carton dûment complété, soit par téléphone (04.73.42.62.40). Ainsi, votre facture sera basée sur votre consommation réelle, et non sur une estimation.

Vous déménagez ? Vous vendez ? L'abonné, ou ses ayants-droits, restent responsables des sommes dues jusqu'au transfert du contrat d'abonnement. N'oubliez pas de nous signaler toute modification ou changement d'adresse !

Service Municipal de l'Eau et de l'Assainissement - 58 bd Berthelot - 63000 Clermont-Ferrand - 04 73 42 62 40
Accueil du lundi au vendredi de 8h15 à 17h45 sans interruption.
En dehors de ces horaires, en cas d'urgence contactez les pompiers 18 ou 112.
Retrouvez nous aussi sur www.clermont-ferrand.fr

Ce document peut être reproduit sans modification. Son affichage dans les immeubles collectifs est encouragé.

Imprimé par Sic sur papier issu de forêts gérées durablement.

Annexe 10

-

Document de présentation
« Création d'une unité de traitement de l'eau potable »

Création d'une unité de traitement de l'eau potable







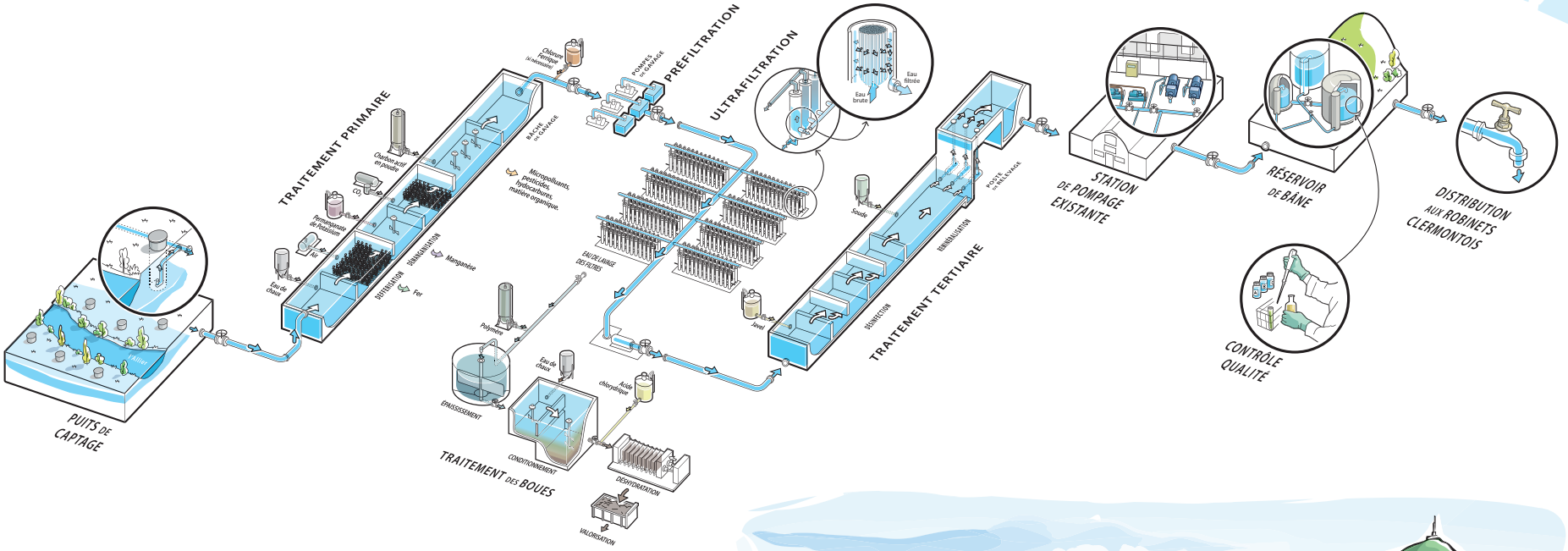
- **Maitre d'ouvrage :** Ville de Clermont-Ferrand
- **Conduite d'opération :** Ville de Clermont-Ferrand / Direction de l'Eau et l'Assainissement
- **Conception - réalisation :** Groupement d'entreprises OTV / Eiffage Construction / Eiffage Energie / DHA / Bérim

VILLE DE CLERMONT FERRAND

18,34 millions d'euros
Mise en service prévue début 2016

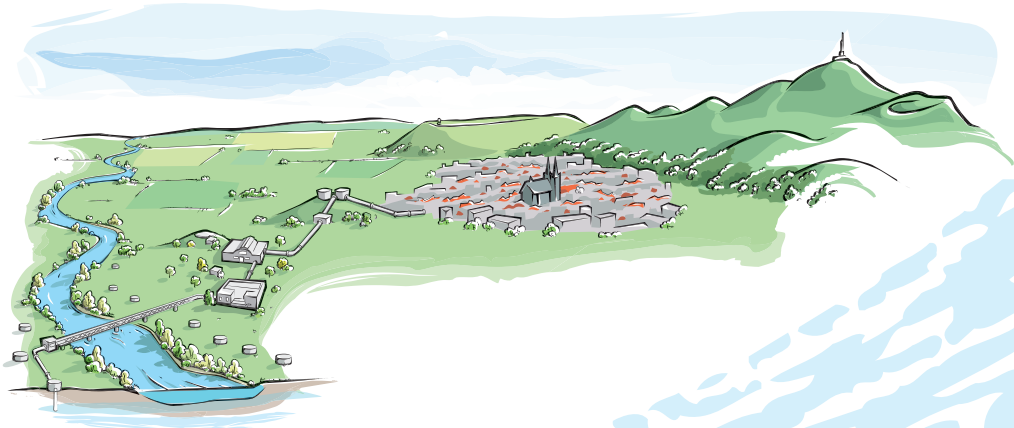
Création d'une unité de traitement de l'eau potable

Un choix à la pointe de la technologie : l'ultrafiltration



Objectifs :

- Sécuriser la production
- Améliorer la qualité de l'eau potable



VILLE DE CLERMONT FERRAND

Capacité de traitement : 2500 m³/heure
et jusqu'à 50 000 m³/jour

Création graphique & illustration : AUTHENTIC